

Pour maintenir le déficit à \$3 milliards

Parizeau augmente les taxes et récupérera les hausses de salaires

■ Les tarifs des médecins gelés le 1er juin

par Michel Nadeau

QUÉBEC — C'est en récupérant, au début de 1983, les hausses de salaires prévues pour les employés de l'État cette année, en taxant davantage les cigarettes et l'alcool et en majorant «temporairement» la taxe de vente de 8% à 9%, que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau a trouvé la combinaison fiscale qui lui permettra de maintenir à \$3 milliards le niveau actuel du déficit du Québec.

Dans un budget sans grande surprise, présenté hier soir à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement reprendra au cours du premier trimestre de l'an prochain les augmentations de salaires accordées aux employés des secteurs public et parapublic. Les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique et les tarifs des médecins seront gelés pour un an. Ces deux mesures réduiront de \$641 millions les dépenses prévisibles du gouvernement du Québec.

Du côté des recettes, M. Parizeau a résisté à la tentation d'une majoration des impôts directs. Cependant, il accroîtra ses recettes fiscales de \$271 millions par de nouveaux impôts qui toucheront les spiritueux, les vins, le tabac et les biens sujets à la taxe de vente qui passe, pour les dix prochains mois, de 8% à 9%.

En ramenant de \$23.3 milliards à \$22.6 milliards les crédits prévus pour 1982-1983, le gouvernement du Québec fait progresser de 10.7% seulement l'ensemble de ses dépenses, un taux inférieur à celui de l'inflation. Le rythme de croissance du budget québécois a été de 16% au cours de chacune des deux dernières années.

Pour l'ensemble de l'économie, la seule initiative contenue dans le budget se trouve dans un programme, en deux volets, visant à stimuler la construction résidentielle. Les propriétaires de maisons neuves pourront obtenir une subvention afin d'abaisser les frais hypothécaires au cours des trois prochaines années. Par ailleurs, le montant maximal déductible au chapitre des régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL) grimpera à \$3,000 en 1982. Mais attention, ce cadeau marque la fin des REEL dans la fiscalité

Voir page 8: Parizeau

Hausse du tabac et des alcools; la taxe de vente passe de 8 à 9%

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Des nouvelles hausses de taxes indirectes rapporteront environ \$250 millions de plus au Trésor québécois au cours de l'exercice financier en cours.

M. Jacques Parizeau a en effet annoncé que: depuis minuit hier, la taxe générale de vente en détail est augmentée de 8 à 9% pour dix mois, soit jusqu'au 31 mars 83. La taxe sur les télécommunications

est aussi portée de 8 à 9%, pour la même période. Ces deux hausses rapporteront environ \$190 millions de plus;

■ depuis minuit hier, la taxe sur les cigarettes, les cigares et le tabac, est portée de 45 à 50% (environ 5 cents le paquet de 25 cigarettes), ce qui rapportera environ \$34 millions;

■ la Société des alcools du Québec

(SAQ) devra augmenter vins et spiritueux de \$25 millions, pour les remettre en «dividende» au trésor public.

Le ministre explique qu'il fait face à l'impasse créée par la réduction des transferts fédéraux et par la récession. L'effort demandé (641 millions) au secteur public ne sera pas suffisant. Mais M.

Voir page 8: Hausse

■ autres informations/page 2

Les faits saillants

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Voici les faits saillants du budget présenté hier soir à l'Assemblée nationale par M. Jacques Parizeau, ministre des Finances:

■ les dépenses budgétaires prévues pour 1982-83 s'établissent à \$22.6 milliards, soit \$630 millions de moins que prévu en mars dernier;

■ le déficit budgétaire reste autour de \$3 milliards pour la troisième année consécutive;

■ les besoins financiers nets (emprunts) sont de \$2 milliards, à peu près au même niveau que les deux années précédentes;

■ le gouvernement respecte les conventions collectives en cours dans les secteurs public et parapublic, mais il récupérera \$521 millions de la fin des conventions;

■ les salaires des cadres des secteurs public et parapublic sont gelés pour un an, à compter du 30 juin, pour une économie de \$74 millions;

■ les tarifs des médecins sont gelés

à partir du 1er juin, pour un total de \$46 millions;

■ le recrutement dans la fonction publique est gelé jusqu'au 1er avril 1983;

■ aucun avancement d'échelon ne sera accordé dans les secteurs public et parapublic pour 1983;

■ depuis minuit hier, la taxe de vente au détail est passée de 8 à 9% pour dix mois; \$190 millions de plus;

■ le dividende de la Société des alcools du Québec augmente de \$50 millions, soit \$25 millions de plus que prévu;

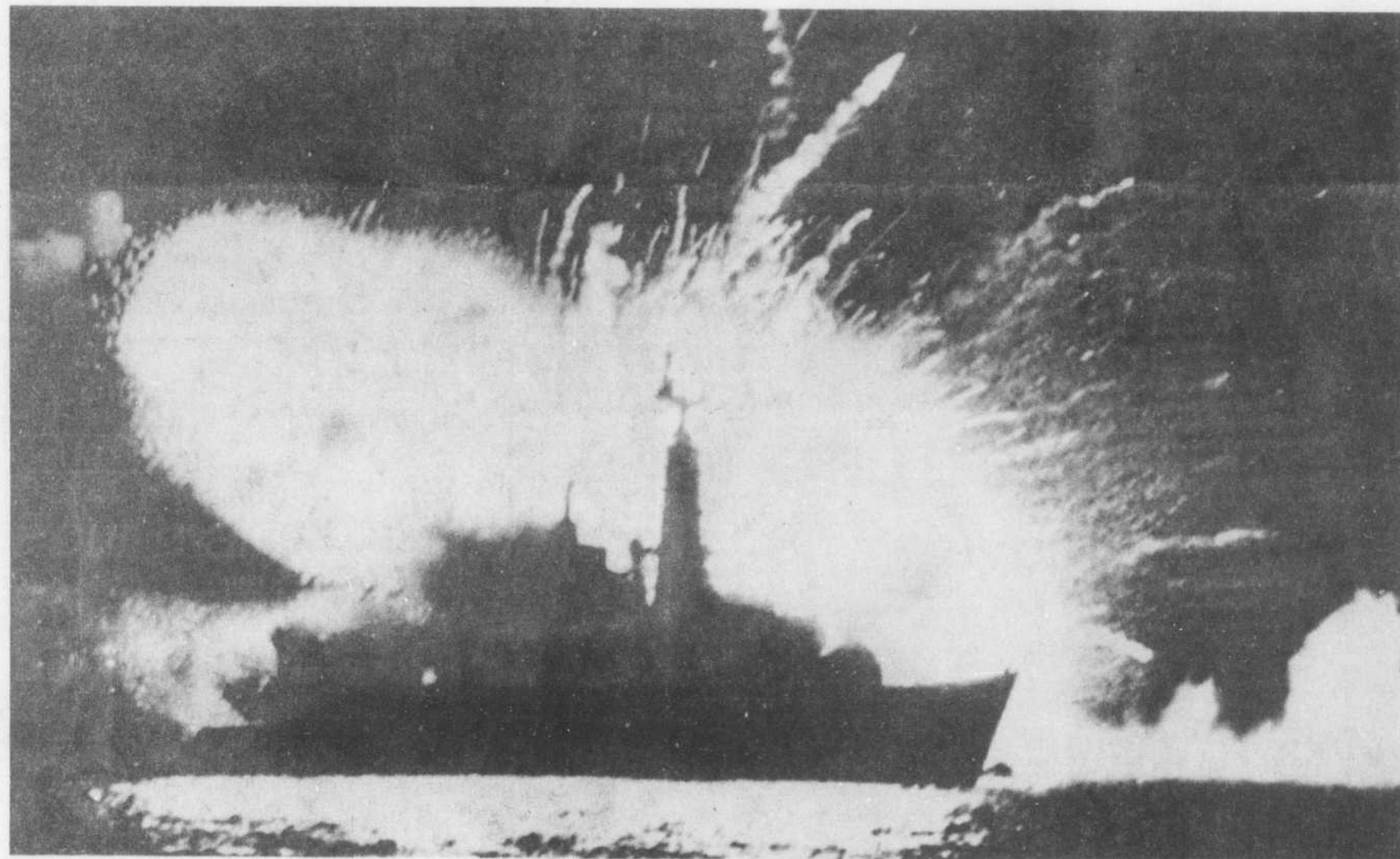
■ la taxe sur les tabacs est portée de 45 à 50% (une hausse de 5 cents pour un paquet de 25 cigarettes); \$34 millions de plus;

■ les exemptions personnelles d'impôt sur le revenu seront augmentées de 7.5% en 1983, ce qui représente une réduction d'impôt d'environ \$300 millions;

■ un programme de construction domiciliaire de 50,000 logements créera 85,000 emplois-année.

Un destroyer britannique durement touché

L'Argentine lance une offensive majeure



La frégate britannique HMS Antelope explose avant de couler lundi au large des Malouines. Elle avait été atteinte dimanche, lors d'un raid de l'aviation argentine, par une bombe qui n'a explosé que lorsqu'un artificier a tenté de la désamorcer plus tard. C'était le troisième bateau, après le destroyer Sheffield et la frégate Ardent, que l'armada britannique perdait dans la guerre des Malouines. (Photolaser AP)

Jean-Paul II se rendra en Argentine après son voyage en Grande-Bretagne

CITÉ DU VATICAN (d'après Reuter et AFP) — Après des semaines de consultations à l'issue incertaine, le Vatican a confirmé hier que le pape Jean-Paul II quittera Rome vendredi pour entreprendre la première visite jamais faite en Grande-Bretagne par un chef en exercice de l'Eglise catholique.

Le maintien de la visite du pape en pleine guerre anglo-argentine a été accueilli avec une vive satisfaction par les milieux dirigeants britanniques mais a provoqué un certain malaise chez les

catholiques argentins.

Cependant, peu après la publication du programme officiel du voyage papal, qui se déroulera du 28 mai au 2 juin, on apprenait au Vatican que le saint père se rendra en Argentine dans la première quinzaine de juin; plus précisément.

Le 10 juin a-t-on indiqué à Buenos Aires de source proche du gouvernement.

Le pape viendra apporter son renfort à «l'idée de la paix» dont le gouvernement argentin s'est fait le porte-parole dans le conflit des Malouines, commente-t-on de même source.

Le président Leopoldo Galtieri et le nonce apostolique Ubaldo Calabresi se sont entretenus hier matin à Buenos Aires pendant 45 minutes de la visite du

saint père et de l'évolution de ce conflit, a-t-il été précisé de même source.

A Londres, il n'est pas question de prendre la venue du pape comme une caution à la position britannique dans la guerre des Malouines, indique-t-on à Whitehall. Mais une annulation de sa visite aurait été perçue comme un revers diplomatique.

Voir page 8: Jean-Paul II

(d'après AP, AFP et Reuter) — L'aviation argentine a lancé hier soir une «attaque massive» contre la flotte britannique au cours de laquelle un navire a été «durement touché», a annoncé à Londres le ministre britannique de la Défense, M. John Nott. De source militaire on précise que le navire pourrait être un contre-torpilleur A-42, un bâtiment ultra-moderne du même type que le Sheffield coulé par les Argentins le 4 mai.

Cette attaque déclenchée le jour de la fête nationale argentine pourrait cependant n'être qu'un dernier sursaut de l'armée de Buenos Aires. La junte a en effet reconnu pour la première fois que le corps expéditionnaire britannique avait établi une solide tête de pont sur les Malouines, contrôlait 150 km² et recevait des renforts en hommes et en matériel.

En outre, le ministre argentin des Affaires étrangères a demandé à l'O.N.U. de prendre des mesures pour imposer un cessez-le-feu et permettre la reprise des négociations.

Du côté britannique, Margaret Thatcher a indirectement répondu en affirmant qu'il ne pouvait y avoir de trêve sans «retrait total des troupes argentines».

A Washington, le secrétaire d'Etat Alexander Haig a mis la Grande-Bretagne en garde contre les inconvénients d'une victoire militaire trop écrasante sur l'Argentine dans le conflit des Malouines, a-t-on appris hier de source américaine officielle.

Un haut fonctionnaire qui a demandé à garder l'anonymat a révélé que dans un message adressé lundi soir à M. Francis Pym, secrétaire au Foreign Office, M. Haig lui avait fait remarquer qu'une défaite trop cuisante de l'Argentine ne serait dans l'intérêt ni de la Grande-Bretagne ni des États-Unis.

«Nous leur demandons de penser soigneusement à ce qu'ils ont à retirer d'une victoire», a dit le haut fonctionnaire en ajoutant: «L'Argentine vaincue rechercherait un bouc émissaire, et ce serait probablement nous».

A Londres, interviewé en direct sur la chaîne de télévision indépendante ITN, M. Nott a lancé d'entrée, sur un ton particulièrement grave: «J'ai de mauvaises nouvelles». «Au cours des dernières heures, nos navires ont subi une attaque de taille, une attaque importante, a-t-il poursuivi. L'un de nos navires a été durement touché et se trouve en difficulté. Nous attendons des informations à son sujet, mais il est clair que, d'après ce que nous savons pour l'instant, c'est une mauvaise nouvelle et je dois le dire tout de suite».

Selon des informations de bonne source mais non encore confirmées par le ministre de la Défense, le bâtiment endommagé serait un destroyer de type 42, le même que le Sheffield détruit le 4 mai par un missile Exocet. Vingt hommes du Sheffield avaient été tués. Ces destroyers transportent normalement 270 hommes. De même source, on indique que ni l'Hermès, ni l'Invincible, les deux porte-avions de la force d'intervention britannique, n'ont été touchés.

De son côté, le porte-parole officiel du ministère de la Défense, M. Ian McDonald, a précisé que «les opérations de secours étaient en cours», sans donner d'indications sur d'éventuelles victimes.

M. John Nott a affirmé qu'il s'était attendu à une offensive argentine hier, jour de la fête nationale argentine. Plus tôt dans la journée, trois Skyhawk argentins avaient été abattus par les forces britanniques.

«Nous savions qu'il s'agissait d'une opération périlleuse, a-t-il ajouté. J'ai averti de la possibilité de pertes depuis le départ de la force d'intervention il y a six semaines. C'est une opération incroyablement difficile, à une distance énorme. Chaque navire touché est un grand désastre pour nous et les pertes humaines sont une tragédie. Mais nous luttons pour la liberté et la démocratie contre l'agression non provoquée et nous devons continuer».

Voir page 8: Argentine

cannes

C'est quoi l'histoire, M. Godard?

par Richard Gay

CANNES — C'est avec *E.T., the Extra-Terrestrial* in his *Adventure on Earth* de Steven Spielberg présenté ce soir en guise de film de clôture, un film où Spielberg renoue avec le genre qui avait fait de son *Close Encounters of the Third Kind* un immense succès, que prendra fin ce soir la 135e édition du Festival international du film de Cannes.

E.T., the Extra-Terrestrial comme *Intolerance*, le film d'ouverture, est présenté hors compétition. C'est donc dire que tous les longs métrages de la section compétitive ont maintenant été vus. Les festivaliers ont pu visionner lundi et mardi les derniers films en compétition cette année.

Parmi ces films, *Passion*, une réalisation de Jean-Luc Godard. Si Faye Dunaway, une des rares stars au festival, a attiré une foule envahissante de curieux, si la réception soulignant la production de *Louisianna* a aussi été très courue, Godard, son film et sa conférence de presse ont été assaillis par les festivaliers. Lors de la première projection de *Passion*, la filée des spectateurs à l'extérieur de la salle a commencé à prendre forme au moins une heure avant le début de la projection. Au premier rang: plusieurs Québécois dont Serge Losique, directeur du Festival des films du monde.

À première vue (un deuxième visionnement sera nécessaire, le film de Godard semble moins réussi que son précédent, *Sauve qui peut la vie*). Même les festivaliers les plus godardiens sont restés pour le moins perplexes. Ne demandez surtout pas «C'est quoi l'histoire?» une question qu'on entend souvent dans le film et à laquelle, bien sûr, Godard n'apporte pas de réponse. Notons cependant que les principaux éléments constitutifs de ce film exigent, difficile sont les suivants: un cinéaste tourne un film dans un village, rencontre mille difficultés tandis qu'une ouvrière a aussi des difficultés avec le patron de son usine. Il est question du travail et de la passion. Un personnage dira: «Il faut travailler à aimer ou aimer à travailler». Et comme toujours, Godard poursuit son travail sur les rapports sonimage: les voix sont rarement synchronisées, on entend le *Requiem* de Mozart, certaines images évoquent des tableaux romantiques...

Les comédiens sont parmi les interprètes les plus importants de l'heure, du moins en Europe: Jerry

Voir page 8: Cannes

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue Sainte-Catherine

288-2441

près de Saint-Denis

Ottawa légiférera sur le contrôle des quotidiens

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a décidé d'intervenir en légiférant sur le contrôle de la presse écrite au Canada.

M. Jim Fleming, ministre d'État dans le gouvernement de M. Pierre Trudeau, en a fait l'annonce hier dans un discours prononcé à London, en Ontario, devant des étudiants en journalisme de l'Université Western.

«À l'évidence, le gouvernement national se doit d'intervenir pour garantir une presse libre. S'il s'abstient de le faire, il se rendra responsable de toute érosion ultérieure de la liberté de la presse au Canada», a déclaré M. Fleming. M. Fleming a notamment déclaré que:

■ le Parlement sera invité à adopter une loi sur les quotidiens et à modifier des lois existantes afin d'interdire à un seul propriétaire de prendre le contrôle, par l'achat ou la fusion, de quotidiens dont le tirage total dépasserait 20% du tirage moyen des quotidiens au Canada;

■ cette limite de 20% ne sera pas rétroactive, de telle sorte que les deux grandes chaînes du Canada anglais, Thomson Newspapers Ltd. et Southam Inc., dont les empires excèdent déjà la limite de 20%, pourront continuer d'exister sans toutefois pouvoir faire de nouvelles acquisitions;

■ en vertu de cette même mesure législative, le gouvernement demandera au Parlement d'exiger des sociétés dont les actifs étrangers au secteur des médias dépassent la valeur des actions

Voir page 8: Ottawa

Desmarais & Robitaille

845-3194

Je rencontre Jésus

5,25\$ Jean Vanier

Personnel syndiqué, personnel cadre, professionnels de la santé

Le gouvernement récupérera \$641 millions du secteur public dans les trois premiers mois de l'an prochain

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le gouvernement récupérera \$641 millions du secteur public et parapublic au cours de l'exercice financier 82-83 qui a commencé le 1er avril dernier.

- personnel syndiqué et syndicable: \$521 millions;
- personnel cadre: \$74 millions;
- professionnels de la santé (RAMQ): \$46 millions.

Les syndicats dont les conventions collectives viennent à échéance le 31 décembre prochain recevront toutes les augmentations prévues. Toutefois, en vertu d'une loi qui sera déposée incessamment à l'Assemblée nationale, le gouvernement récupérera en trois mois (janvier-mars 83), par réduction des salaires, près des deux tiers des augmentations «concordées» en 82. À partir du 1er avril 83, les salaires seront augmentés au niveau où ils auraient été si les syndicats

avaient accepté la proposition de gel modulée présentée par le gouvernement le mois dernier.

La loi s'appliquera également aux universités, aux collèges et écoles privées, en vue d'amener une réduction de coûts du même ordre.

De plus, dans le secteur public, aucun avancement d'échelon ne sera accordé pour 83.

Les baisses salariales, qui pourront aller même jusqu'à près de 20%, seront détaillées dans le projet de loi extraordinaire.

Il n'y aura pas de mise à pied massive, mais des mesures sont prises pour limiter le recrutement de personnel à l'extérieur du secteur public. Le personnel supplémentaire requis devra, à quelques exceptions près, être choisi dans le réseau des affaires sociales et, surtout, dans celui de l'éducation, où le personnel en sur-nombre commence à dépasser les limites du raisonnable», dit M. Parizeau.

Le ministre a doublé que 20% de la main-d'œuvre, celle du secteur public,

dispose à la fois de la sécurité d'emploi et de rémunérations fort élevées par rapport aux autres secteurs. Les employés du secteur public doivent, comme le reste de la population, supporter leur part du fardeau de la récession.

Les syndicats qui le voudront pourront en venir à une entente quant à un «gel modulé» sur les six prochains mois plutôt que sur les trois premiers mois de l'an prochain. La loi prévoiera de tels arrangements et donc les exclusions qu'ils entraînent.

D'autre part, les échelles de salaires des cadres de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges, de ceux de l'ensemble du réseau de la santé et de plusieurs organismes gouvernementaux, seront gelés pour un an à partir du 30 juin 1982. Cela permettra au gouvernement d'économiser \$74 millions.

De plus, les tarifs des médecins, après avoir été augmentés pour la période qui va du 1er juin 81 au 31 mai 82, seront gelés pour les douze mois suivants: une autre économie de \$46 millions.

Le ministre a expliqué que les compressions budgétaires commencées en 1981 se poursuivent cette année, à un rythme cependant un peu réduit. Le problème se complique du fait que 52% des dépenses gouvernementales se composent de salaires, et que le service de la dette accapare 11%. Les compressions non salariales sont donc concentrées sur moins de 40% des dépenses totales. De plus, au fur et à mesure que l'on avance, les sommes que l'on peut soustraire s'amenuisent, tenant compte d'autres contraintes: détermination des effectifs dans les conventions collectives, droits d'ancienneté, etc.

Quant à la suppression de programmes, elle se heurte à la résistance de tous les milieux.

Il faut donc, dit le ministre, réexaminer les conventions collectives du secteur public et parapublic. «Après tout, note M. Parizeau, il n'y a pas de raison pour que les employés du secteur privé paient des impôts supplémentaires aux seules fins de verser à leurs collègues du secteur

public une rémunération qui dépasserait la leur.» Il est probablement raisonnable de viser à établir une sorte d'équivalence entre les employés du secteur public et ceux du secteur privé travaillant dans des entreprises de grande taille. Mais il faut tenir compte en plus de la sécurité d'emploi, difficile monnayer, du secteur public.

Avec le temps, les employés du secteur public sont devenus beaucoup mieux rémunérés que le secteur privé de grande taille. Cette année, la rémunération des employés du secteur public serait encore, au deuxième semestre de 1982, de 13% au-dessus de celle du secteur privé.

D'autre part, les clauses de sécurité d'emploi sont plus contraignantes qu'elles n'auraient dû l'être. Ces clauses accompagnées de toutes sortes d'entraves à la mobilité du personnel, deviennent des obstacles sérieux à la compression du coût des services.

«En tout cas, conclut M. Parizeau sur ce point, l'on comprendra qu'avant d'augmenter les impôts, on veuille ré-examiner les conventions collectives. La

contrainte relativement aux emprunts, le dégelage des sommes nécessaires pour réactiver l'économie, la nécessité de limiter la croissance déjà fort rapide des impôts, rend ce réexamen des conventions collectives inévitable.»

La loi sera adoptée avant l'ajournement d'été, mais elle n'entrera en vigueur que sur proclamation, le gouvernement espérant qu'il pourra en venir à des arrangements «plus humains» avec les centrales syndicales. Évalué présentement à 13%, l'écart avec le secteur privé serait ramené entre 3% et 5% avec la récupération projetée.

Les augmentations salariales prévues sont de 10,24% en moyenne le 1er juillet, et de 2,08% le 1er janvier 83. La récupération les ramènera le 1er avril 83 au niveau prévu par la proposition gouvernementale, à savoir 4,33% pour le 1er juillet et 1,4% le 1er janvier. Les modalités et échelles de cette récupération accélérée seront connues en annexe à la loi qui sera rendue publique demain. Sur une période de trois mois, les baisses salariales seraient de l'ordre de 15 à 20%.

Hausse de près de 100% en un an

Les sociétés d'État vont coûter \$180 millions

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Les sociétés d'État à caractère industriel coûteront plus de \$180 millions au gouvernement du Québec au cours de la prochaine année. L'an dernier, le chiffre équivalait fut de \$95 millions et de \$53 millions en 1980.

Les difficultés de Sidbec et les besoins financiers de la Société générale de financement (SGF) expliquent cette deuxième hausse annuelle de près de 100% de ce poste budgétaire.

Par ailleurs, les revenus provenant d'Hydro-Québec n'ont été que de \$7 millions en 1981-1982 contre les \$28 millions prévus dans le budget supplémentaire de novembre. Cette année, M. Parizeau prévoit obtenir \$58 millions en dividendes de la société productrice d'hydro-électricité.

Le gouvernement avancera quelque \$40 millions à la SGF qui poursuit un programme quinquennal d'expansion. L'organisme s'est porté acquéreur d'une participation de 20% dans Domtar au cours de l'an dernier. L'emprunt requis lors de cette opération entraîne présentement des frais d'intérêt élevés ce qui a amené des pertes pour la SGF

au premier trimestre.

La dotation de la Société nationale de l'amiante sera de \$10 millions afin de permettre à cette entreprise de poursuivre son programme de recherche et d'éponger une partie du déficit prévu.

On a inscrit un montant de \$26 millions pour Sidbec mais tout le monde au ministère des Finances est assuré qu'il faudra ajouter quelques millions de plus, au moins, pour résoudre les graves problèmes de liquidités de la sidérurgie québécoise. Une somme de \$86 millions a été distraite sous le poste «Autres»: cet argent ira à Sidbec et à l'Office du crédit agricole qui ne donnerait pas le rendement prévu de \$19 millions en raison des difficultés des agriculteurs.

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) obtiendra \$5 millions contre \$3 millions en 1981. La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) devrait recevoir \$22,5 millions dont une partie servira à l'exploration pétrolière et le reste à l'acquisition d'une participation importante dans la firme Gaz Métropolitain.

La Société d'habitation du Québec recevra \$6,5 millions, soit le double de l'avance de

l'an dernier. Cette augmentation s'explique par le succès de programme de subvention mis en vigueur, il y a quelques semaines pour les nouveaux propriétaires.

Avant le débat sur la loi 16 fixant les dividendes prévisibles d'Hydro-Québec, on parlait d'un montant de \$150 millions pour 1982. Or, le chiffre de \$7 millions l'an dernier et de seulement \$58 millions en 1982 déçoit.

«Le haut niveau des taux d'intérêt a provoqué une révision majeure des profits de la société», a dit le ministre. Hydro-Québec n'a pas encore dévoilé ses états financiers pour 1981. Aussi, la récession a coupé en deux, a ajouté M. Parizeau, le rythme d'expansion des ventes.

Les deux «centres de profits» du gouvernement au sein des sociétés d'État, Loto-Québec et la Société des alcools, rapporteront cependant beaucoup plus à l'État. La vente des spiritueux apportera \$275 millions au Trésor québécois en 1982, ce qui veut dire \$50 millions de plus que l'an dernier. Du côté de Loto-Québec, les profits versés au fisc passeraient de \$150 millions en 1981 à \$162 millions l'an prochain.



Pour Johnson, Parizeau «normalise» les excès de sa gestion des finances

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le ministre des Finances en est rendu à tenter de «normaliser» les excès d'une gestion budgétaire qu'il décriait naguère, estime le critique financier de l'Opposition.

Selon M. Daniel Johnson, député de Vaudeuil-Soulages, le budget d'hier ne montre que la pointe de l'iceberg, avec des hausses de taxes indirectes de \$250 millions. À ce montant déjà lourd, il faut en effet ajouter le milliard de taxes décriées en novembre dernier (dont le doublement de la taxe sur l'essence) qui frapperont de plein fouet cette année. C'est donc de \$1,250 milliards dont il faut parler, ce qui alourdit de \$800 le fardeau fiscal de chaque famille québécoise.

Lorsqu'il faisait partie de l'opposition extra-parlementaire, note M. Daniel Johnson, M. Parizeau dénonçait les déficits élevés; maintenant, il juge «normal» un déficit de \$3 milliards pour la troisième année consécutive. Ensuite, il en avait contre le fardeau fiscal des Québécois, comparé à celui de l'Ontario; maintenant, loin de diminuer, cet écart va en croissant.

En ce qui a trait aux \$641 millions que Québec ira chercher dans la poche de ses employés, M. Johnson estime que le gouvernement ne respecte pas le «caractère sacré» des conventions collectives.

Plutôt que de sabrer de la sorte, le gouvernement

devrait se donner un plan de redressement à moyen terme. S'il est en mauvaise posture, ce n'est pas la faute des autres, mais la sienne: il est en poste depuis près de dix ans et M. Parizeau en est à son septième budget.

Que ferait-il à la place de M. Parizeau? À cette question, M. Johnson répond qu'il n'appartient pas à l'opposition, qui n'a pas tous les chiffres en main, de se substituer aux responsabilités qui sont celles du gouvernement.

Selon le député, le gouvernement emprunte plus que jamais pour «payer son épicerie», et le ministre trouve cela normal. Il a triplé la dette publique en cinq ans, et il

trouve cela encore normal.

M. Johnson déplore, de plus qu'il n'y ait à peu près rien pour la relance de l'économie, alors qu'il va chercher plus de un milliard dans les poches des contribuables, déjà les plus taxés du Canada. Il y a tout au plus un maigre \$75 millions (plan Biron, retour au travail, relance domiciliaire).

Le critique financier conteste enfin que la hausse des dépenses soit limitée cette année à quelque 11%. À son avis, cette croissance atteindra encore 16 ou 17%, comme les années précédentes, ce qui aggraverait d'autant les maux de tête budgétaires. «M. Parizeau se trompe chaque année, il se trompera encore cette fois», conclut M. Johnson.

Une déduction de \$2,000 au titulaire d'un REEL qui achètera une maison neuve

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Dans le but de stimuler à très court terme la construction réelle, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a décidé d'accorder une déduction supplémentaire maximale de \$2,000 dans le cadre de l'épargne-logement au contribuable qui achètera une maison neuve d'ici le 1er mars 1983.

Dans la même veine, le gouvernement du Québec annoncera dans quelques jours un nouveau programme de financement hypothécaire visant à réduire les taux d'intérêt pour les trois premières années lors de l'achat d'une maison neuve.

L'objectif de ces deux mesures est d'au moins doubler, en portant à \$0,000, le nombre des mises en chantier prévues au cours de l'année. Si le Québec atteignait ce but, environ 85,000 emplois-années seraient créés, ce qui se traduirait pour le Trésor public par des recettes fiscales nettes de \$80 millions en raison des impôts et des taxes payés.

Dans un premier temps, M. Parizeau a annoncé que toute

personne qui achètera une maison neuve d'ici la fin de l'année ou dans les 60 jours qui suivent pourra déduire le triple du montant investi dans un régime enregistré d'épargne-logement (REEL) en 1982. Le montant maximum passe ainsi de \$1,000 à \$3,000. Pour celui qui reçoit des revenus annuels de \$25,000, la contribution maximale de \$1,000 donnera une récupération de \$912. Pour l'individu touchant \$50,000, c'est \$1,123 que le fisc à Ottawa et Québec remboursera pour ce versement de \$1,000. Un couple de contribuables pourra ainsi réclamer jusqu'à \$6,000 cette année.

Cette largesse marquera cependant la fin des déductions annuelles admissibles dans le cadre de l'épargne-logement, un abatement créé par Ottawa en 1974. Donc, les contributions ne seront plus déductibles dans le calcul de l'impôt québécois à partir de 1983.

Il sera possible de conserver l'argent dans un compte jusqu'au 21^e anniversaire de la date d'ouverture. Les revenus d'intérêt demeureront soustraits à l'impôt pourvu évidemment

que cet argent serve à l'achat d'une maison ou d'un chalet habitable à long terme. Environ 100,000 personnes profitent annuellement de cette déduction.

«Cet abatement était franchement abusif», a dit M. Parizeau à la presse. L'objectif était de stimuler la construction. Or, au lieu d'investir les fonds et de s'acheter une maison, les gens accumulaient et repoussaient à plus tard leur décision.

Comme le montant cumulatif maximum autorisé est de \$10,000, on peut supposer que la plupart des contribuables qui ont adopté ce régime d'épargne voient arriver ce plafond cette année ou l'an prochain. Rappelons que pour profiter de la déduction supplémentaire maximale de \$2,000, il faudra acheter une maison neuve.

Parizeau fustige les analystes qui s'en prennent à sa gestion

QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, s'en est pris, à plusieurs reprises hier, aux analystes qui se livrent depuis six mois à d'incroyables attaques contre la gestion actuelle des finances publiques au Québec.

Il a reproché à la presse québécoise de ne pas faire état de l'endettement spectaculaire des autres provinces. «On connaît depuis six ou sept mois la plus étonnante offensive pour discréditer le gouvernement actuel», selon M. Parizeau qui ajoute que ces critiques proviennent aussi de gens plutôt favorables à l'option proposée par son gouvernement. Il faisait ainsi allusion aux commentateurs de l'économiste Pierre Fortin, de l'Université Laval, qui a évoqué la possibilité d'un déficit de \$9 milliards en 1985.

Le ministre a consacré une bonne partie de son exposé budgétaire à décrire les hausses récentes d'impôts et d'emprunts dans les autres provinces du Canada. En Nouvelle-Écosse, les augmentations prévues dans le dernier budget auraient significativement majorées de près de \$1,5 milliard au Québec. «Quant au Nouveau-Brunswick, après avoir annoncé une augmentation de son impôt sur le revenu, il aura des besoins financiers nets plus de deux fois plus importants que ceux du Québec», a dit le ministre des Finances.

Il a également rappelé que l'Ontario a augmenté de 40% ses besoins financiers — près de \$2,2 milliards en 1982 — en plus d'ajouter un fardeau fiscal supplémentaire de \$550 millions sur les épaules des particuliers.

A un journaliste anglophone, M. Parizeau a évoqué le fait que les caméras de télévision ont accueilli le représentant d'une grande maison d'évaluation de crédit lors de sa venue au Québec.

Evidemment, cette politique défavorisera les propriétaires de maisons qui veulent vendre leur propriété actuellement. «Mais il fallait faire des choix», a dit M. Parizeau en rappelant que le taux de vacance dans les logements est présentement très bas. «Ce n'est pas une mesure sociale mais une politique pour faire redémarrer la construction.»

Cet objectif est également celui du programme de financement hypothécaire. Le gouvernement tente présentement d'obtenir la participation financière de groupes intéressés à une reprise dans la construction domiciliaire: institutions financières, travailleurs de la construction, employeurs, fournisseurs de matériaux, professionnels, municipalités... L'astuce serait d'obtenir des concessions de chacun d'eux afin de ramener le taux hypothécaire de 19% actuellement à environ 12% ou 13%. On aurait trouvé l'institution financière — la Caisse de dépôt — et les syndicats seraient d'accord.

La fin des REEL sera la seule modification apportée aux abris fiscaux. Certains analystes prévoient la suppression de l'épargne-actions qui coûte environ \$30 millions au Trésor québécois et profite surtout aux grandes entreprises (Bell, Alcan, DomText...). Les sociétés des Caisse d'entraide récupéreront quelques dizaines de millions au moyen de ce véhicule fiscal. Mais ce sont les cadres supérieurs qui sont les principaux bénéficiaires de cet abri. Ces derniers pourraient être touchés selon la façon dont M. Parizeau appliquera les mesures du dernier budget de M. MacEachen au Québec.

«Dans quelle autre province auriez-vous observé une telle chose?» a demandé le ministre.

«Je suis plus inquiet de la cote de crédit de certaines provinces que de celle du Québec», a-t-il ajouté.

Il a mentionné que les frais de la dette représentaient 7,2% des dépenses au Québec contre 15,1% au Canada, 10,2% en Ontario et 14% à Terre-Neuve.

Pour ce qui est du déficit de l'an dernier, il était ici de \$206 par habitant alors qu'à Manitoba, on prévoyait \$218, au Nouveau-Brunswick, \$295 et \$508 en Nouvelle-Écosse.

Le déficit prévu en 1982 sera dans le \$2,085 milliards. Le gouvernement devra trouver \$2,035 milliards en fonds nouveaux. Le programme de remboursement prévoit l'arrivée à échéance de \$700 millions d'obligations cette année, contre près d'un milliard l'an dernier.

M.N.

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Renault 18
NEUVE
en spécial!



Lareau Automobiles Inc.

1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

Les "Fructificateurs" Commerce: des placements garantis.

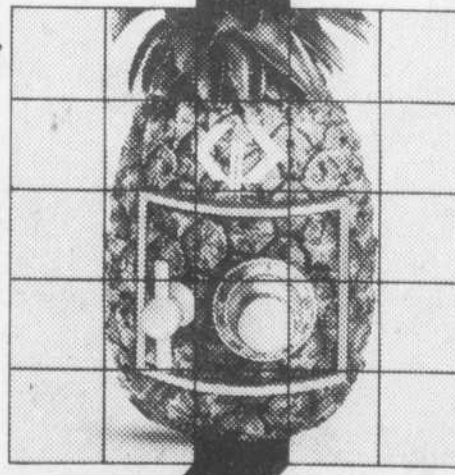
CERTIFICAT
DE PLACEMENT
GARANTI PAR LA
BANQUE DE
COMMERCE**

16½%

NON ENCAISSABLE
AVANT TERME!

*Ce taux peut varier selon le montant et la durée. Période de 3 ans. Intérêts versés annuellement.

**Émis par La Société d'Hypothèques CIBC et garanti par la Banque de Commerce



Ça porte fruit!

Dépôt minimum de \$1,000. Renseignez-vous. D'autres taux avantageux sont offerts pour des périodes plus courtes ainsi que d'autres modes de paiement des intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke) Montréal, Que.

OUVERT: Lundi au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif.

524-1176

L'embauche de surnuméraires bloque les négociations entre CTCUM et chauffeurs

par Alain Duhamel

Aucun règlement ne pourra intervenir entre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes aussi longtemps qu'elles n'auront résolu la bataille de principe au sujet des surnuméraires.

Pour l'heure, les parties en cause attendent que l'autre renonce à sa position sur le sujet et ne recherchent pas un compromis. D'ici là, les négociations sont interrompues. Les autres sujets en litige pourraient trouver rapidement une solution si les parties parvenaient à résoudre leur différend sur l'embauche de surnuméraires.

La CTCUM a proposé l'embauche d'employés surnuméraires et en fait une priorité des négociations engagées depuis l'automne dernier. Selon sa proposition, la CTCUM pourrait embaucher autant de chauffeurs surnuméraires qu'elle le désire pourvu que le nombre d'heures travaillées par ceux-ci n'excède 10% du nombre d'heures payées aux employés ordinaires et permanents.

Cette disposition a l'avantage, aux yeux de l'employeur, de lui coûter moins cher puisque les surnuméraires n'auraient droit à aucun avantage social bien que, en compensation, l'employeur leur verserait une prime équivalente à 10% de leur salaire. Elle lui permettrait de répondre à des points dans la demande de service, à des événements inattendus ou extraordinaires et à des situations peu courantes sans avoir à embaucher un

nouvel employé ou à payer en temps supplémentaire un nombre important d'employés ordinaires.

En poussant plus loin son analyse, l'employeur affirme que cette disposition pourrait tenter certains chauffeurs permanents plus âgés et désireux de réduire leur charge de travail avant la retraite. Pour l'ensemble des chauffeurs et opérateurs, une telle disposition permettrait d'offrir à un plus grand nombre des horaires de travail plus intéressants puisque les surnuméraires auraient, en général, les horaires et les lignes les moins recherchés.

La CTCUM fait une distinction entre les employés surnuméraires, qui pourraient dans certains cas travailler une pleine semaine et éventuellement accéder à la permanence, et des employés à

temps partiel, toujours limités à quelques heures de travail. La CTCUM ne propose pas l'embauche d'employés à temps partiel.

La Fraternité des chauffeurs et des opérateurs ne l'entend pas ainsi, et s'oppose fermement à l'embauche d'employés ayant un autre statut que celui d'employés permanents. Renoncer à ce principe équivaudrait, à ses yeux, à compromettre la convention collective, l'existence même de l'unité de négociation de ses membres.

La Fraternité, qui compte quelque 4.400 membres, a résolu de porter sur la place publique son point de vue. Déjà, dans les autobus, sont apparus des collants affichant «Non aux partiels». Aujourd'hui, elle invite ses membres à une manifestation

devant le siège social de la CTCUM, rue Saint-Antoine. Ses dirigeants affirment que cette manifestation ne devrait pas compromettre le service bien que, pour une assemblée générale en janvier dernier, plusieurs de ses membres aient abandonné leur travail pour y participer. Elle a invité plusieurs porte-parole syndicaux d'autres transporteurs urbains d'Amérique afin que leur témoignage vienne renforcer sa position.

Vendredi, la Fraternité déclenche une journée de grève. La semaine se trouvant bien remplie, il n'est pas prévu une reprise de négociation avant la fin de semaine ou le début de la semaine prochaine.

La Fraternité estime que l'embauche de surnuméraires conduirait, à brève échéance, à constituer deux catégories d'employés: l'une n'aurait aucun des avantages de la convention collective, et l'autre ne pourrait guère espérer défendre les acquis puisque sa taille et sa force, en proportion, diminueraient. Au cours des ans, les chauffeurs, compte tenu des contraintes particulières de leur travail, ont obtenu divers avantages sous forme de compensations monétaires et de primes. Ils

ont eu accès à des travaux en temps supplémentaire mieux rémunérés. Ces avantages rémunérés se trouveraient compromis par l'existence d'employés surnuméraires.

L'avenir ne paraît guère meilleur à la Fraternité. Advenant le cas où elle obtiendrait pour ses membres de nouveaux avantages, l'employeur compenserait cet accroissement de coûts par une embauche accrue d'employés surnuméraires, moins coûteux. À long terme, le groupe des employés surnuméraires en viendrait à occuper une place de plus en plus importante non seulement à la CTCUM mais aussi à la Fraternité, au détriment des employés permanents.

Par ailleurs, à la table des négociations avec les employés d'entretien et les employés de bureau, affiliés à la CSN, les pourparlers ne progressent guère et ne laissent entrevoir, pour l'heure, aucun déblocage. Ces employés ont décidé de se joindre à la journée de grève des chauffeurs et opérateurs, vendredi. Ils se réuniront en assemblée générale au cours de laquelle ils pourraient bien décider de transformer l'arrêt de travail d'une journée en une grève générale illimitée.

■ **Un centre de handicapés mentaux brûle: 21 morts**

AIRE-SUR-ADOUR (FRANCE) Reuter — au moins 21 personnes ont été tuées et neuf autres grièvement blessées lors de l'incendie qui a ravagé hier un centre de jeunes handicapés mentaux d'Aire-sur-Adour dans le sud-ouest de la France, a déclaré la police. Le feu, qui pourrait être d'origine criminelle, s'est déclenché à six heures du matin simultanément dans plusieurs endroits du Centre médico-psychologique Jean-Sarrahl, géré par une organisation charitable sous le contrôle de l'Etat. Après toute, une journée pendant laquelle 200 pompiers et secouristes s'étaient activés dans l'espoir de retrouver des survivants parmi les ruines, le bilan s'élevait à 21 morts, dont au moins deux membres de l'encadrement, sans compter deux adolescents portés disparus. Le centre, un ancien séminaire du 19e siècle reconstruit en 1949, abritait quatre-vingt jeunes âgés de 12 à 20 ans.

en bref...

■ **Louis Caron gagne le prix France-Québec Jean-Hamelin**

PARIS — C'est le romancier Louis Caron que le jury du 18e prix France-Québec Jean-Hamelin a couronné hier pour son roman «Les fils de la liberté», publié aux éditions du Seuil et par Borel Express. Le jury ne s'est prononcé qu'au deuxième tour de scrutin. Louis Caron l'a emporté devant, ex-aequo, Gilles Archambault pour «Le voyageur distrait», Guildo Rousseau pour «L'image des États-Unis dans la littérature québécoise» et Paul-André Linteau pour «Maison neuve». Louis Caron avait reçu en 1977 le prix France-Canada et le prix Hermès en 1978. Un feuilleton dramatique tiré de son roman «Les fils de la liberté» a été diffusé récemment à Radio-Québec et sur Antenne 2. Né à Sorel en 1942, Louis Caron a été le premier président de l'Union des écrivains québécois. Il est l'auteur de deux autres romans, «L'emmitoufle» et «Bonhomme Sept Heures».

■ **Un conseil consultatif national pour la MIUF**

OTTAWA — Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a annoncé hier la création d'un Conseil consultatif national sur la MIUF qui sera formé de 12 représentants d'organisations de propriétaires de diverses régions du Canada. Des représentants des provinces Atlantiques, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique ont été invités à y siéger. C'est M. Richard Patten, président du mouvement UFFI d'Ottawa qui en a accepté la présidence. Les représentants du Québec sont: Mme Nicole Lamer, présidente de la Fédération des comités de victimes de la mousses d'urée du Québec, M. Pierre Bergeron, du Comité des victimes de la MIUF de Saint-Jean-Ilberville et M. Len Coccolichio, du groupe UFFI de Montréal. Leur participation à ce Conseil, a souligné M. Ouellet, ne les empêchera pas de participer aux activités de leurs groupes respectifs. M. Ouellet a annoncé aussi que diverses subventions avaient été accordées aux divers mouvements préoccupés par la MIUF, dont \$40.000 à la Fédération des associations de la MIUF du Québec.

■ **La nouvelle rage: le cube de Saint-Pierre?**

L'ISLET-SUR-MER (PC) — Un jeune Québécois, doué d'un génie peu commun pour les mathématiques, affirme avoir conçu un cube qui dépasserait largement en complexité celui imaginé par le baron Rubik. Gaston Saint-Pierre, 21 ans, de l'Islet-sur-Mer, vient de dévoiler le prototype de ce cube qui comporte 25 carreaux sur chacune de ses faces, comparativement à neuf dans le cas du cube Rubik. Fait d'aluminium, ce prototype se présente de l'extérieur comme une réplique du cube de renommée internationale. En réalité, toutefois, tout un monde de complexité différencie les deux cubes. Celui de Rubik comprend 27 pièces, incluant l'axe central, tandis que le cube de Gaston Saint-Pierre en renferme 99. Dans le cas du cube de Rubik, le nombre de possibilités de combinaisons est représenté par le chiffre 10 exposant 19 alors que pour le nouveau cube il faut imaginer le chiffre 10 exposant 90. Pour illustrer cette complexité, l'inventeur affirme qu'il lui faut environ 75 minutes de manipulation pour réussir son cube alors qu'il ne met que trente secondes dans le cas du cube conventionnel.

■ **Fausse alerte à la bombe à Dorval**

Un appareil de type «Lockheed 10-11» de la société Air Canada a été immobilisé pendant plus de trois heures à la suite d'un appel à la bombe tôt hier matin. Les autorités ont procédé à des fouilles systématiques de l'avion et des bagages des passagers avant d'autoriser le décollage de l'appareil. Des 258 personnes inscrites sur la liste des passagers, une centaine avaient pris place à bord de l'appareil, à destination de Calgary, lors de l'appel à la bombe.

Négociation entre les médecins et le MAS: un certain progrès

par Marie Laurier

Il y aurait «un certain progrès» et on noterait «un climat encourageant» dans le dossier des négociations entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le gouvernement.

C'est du moins ce qui se dégage des commentaires formulés prudemment hier par les porte-parole des deux parties pour qualifier la dernière séance de négociation qui s'est déroulée vendredi dernier à Montréal. Une autre rencontre, la quatrième depuis le début de mai, est prévue pour aujourd'hui même à Québec.

Le Dr Georges Boleau de la FMOQ, a indiqué au DEVOIR hier qu'il «a l'intérieur du contentieux, on note un certain progrès». Il n'a toutefois pas précisé la nature de ce progrès mais a confirmé qu'il touchait aux aspects jugés prioritaires par les médecins, soit le redressement économique et les effectifs médicaux en régions éloignées. «À nos yeux, ces deux aspects sont indissociables», a-t-il fait remarquer.

Pour sa part, M. André Sormany, communicateur pour la partie patronale, a souligné que la rencontre d'aujourd'hui est la suite logique de celle de la semaine dernière. «Le climat est

bon et le seul fait qu'il y ait négociation constitue un signe encourageant», a ajouté M. Sormany sans vouloir préciser lui non plus la nature des discussions abordées.

En dépit de ces timides mais significatives manifestations d'optimisme, les 5.500 membres de la FMOQ maintiennent leurs moyens de pression, selon un plan établi jusqu'au 14 juin. Ils ont obtenu l'appui de leurs 254 confrères qui travaillent dans les CLSC selon une rémunération variant de \$36.518 à \$42.333 pour une semaine de 35 heures.

Depuis hier, les généralistes ouvrent leur bureau le jour seulement, de 9 à 17 h, «comme des fonctionnaires», de préciser le Dr Boleau. Les rendez-vous du soir sont donc annulés.

D'autres arrêts de travail ou journées d'étude auront lieu les 1er, 3, 7 et 11 juin à l'échelle provinciale et des médecins ont envoyé leur démission dans certains hôpitaux. Le Dr Boleau a souligné que «seule une entente de principe» dûment signée pourrait modifier ce plan de contestation que l'on maintient intégralement «jusqu'à nouvel ordre».

Du côté de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), une première séance de négociation avec le gouvernement est prévue pour

demain. Les 7.100 spécialistes ont déjà reçu les offres gouvernementales et ils doivent faire connaître leur réaction publiquement cette semaine.

Par ailleurs, M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, a annoncé lundi que le nombre des lits d'obstétrique à Montréal passera à l'automne de 751 à 562, dans un esprit de rationalisation des ressources. Le gouvernement compte ainsi réaliser une économie de \$2.5 millions. Six hôpitaux seront touchés par cette mesure: Fleury, Bellechasse, Verdun, Sainte-Jeanne-d'Arc, Général de Lachine et Montréal Général. Les cas seront renvoyés aux 13 autres centres hospitaliers de la région métropolitaine qui sont dotés d'un service d'obstétrique.

Cette mesure a été dénoncée hier par l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal. «Il semble bien que l'on ait décidé, au ministère des Affaires sociales, de faire porter uniquement par les malades et le personnel soignant de base le poids des coupures budgétaires», a déploré dans un communiqué le Dr Renald Dutil, président de l'Association. «Quand le ministre Johnson parle de rationaliser les soins, a-t-il ajouté, il faut comprendre qu'il veut dire les rationaliser».

Le point sur les connaissances en matière d'amiante

par Gilles Provost

■ La plupart des victimes de l'amiante meurent de cancer. Pourtant, aucun chercheur ne peut encore expliquer pourquoi cette fibre minérale insoluble est cancérogène, d'autant plus qu'elle ne répond pas aux tests classiques de cancérogénicité. Il est donc encore impossible de déterminer s'il existe un seuil d'exposition en deçà duquel il n'y a pas de danger.

■ Pour des raisons inconnues, l'amiante semble plus dangereuse pour ses utilisateurs que pour les mineurs qui l'extraient du sol. En outre, le niveau de risque attribuable à l'amiante varie énormément selon les études. Cette variabilité demeure inexplicable même si la sorte d'amiante utilisée joue clairement un rôle.

■ Les mines et les moulins d'amiante ont beaucoup amélioré leurs conditions de salubrité depuis quelques années mais les autres industries, qui font usage de ce matériau, ne semblent pas avoir suivi le mouvement. C'est pourquoi le nombre des victimes devrait continuer à croître et les pressions en faveur d'une interdiction de l'amiante pourraient faire de même.

Voilà les trois grandes conclusions qui semblaient se dégager hier de la première journée du «symposium mondial sur l'amiante» qui réunit à Montréal jusqu'à jeudi les meilleurs spécialistes du monde entier ainsi que des représentants des industries concernées et des gouvernements.

Organisé conjointement par la Commission des Communautés européennes et par les gouvernements du Québec et du Canada, ce véritable «sommet» scientifique veut faire le point sur les connaissances actuelles et définir les priorités de la recherche mondiale pour les prochaines années.

M. Selikoff et ses collègues du Mount Sinai School of Medicine (New York) ont insisté sur le fait que la majorité des cancers attribuables à l'amiante sont encore à venir. Ils résulteraient des fortes expositions aux poussières d'amiante qui étaient la règle jusqu'à récemment et de la hausse de la production mondiale, prévoit-il.

Il a aussi souligné que l'amiante est un cancérogène qui s'incruste dans les poumons. C'est pourquoi la dose totale reçue par un individu a moins d'importance à ses yeux que la

durée écoulée depuis le début de l'exposition. Même une exposition de quelques semaines suffit souvent pour provoquer un cancer au bout de 30 ou 40 ans, a-t-il rappelé.

L'autre grand expert mondial, M. John Corbett McDonald, de l'Université McGill, a insisté plutôt sur la variabilité des risques selon les types de fibres et les industries. M. McDonald s'est dit incapable d'expliquer cette variation mais il a évoqué la possibilité que certaines fibres soient plus dangereuses que d'autres.

À ses yeux, il faudrait sans doute éliminer du marché les fibres de la catégorie des amphiboles (inconnues au Québec) et adopter des critères de sécurité variables selon les industries. Par exemple, dit-il, l'utilisation de l'amiante pour le ciment ou les freins ne semble pas causer de difficulté tandis qu'il en va autrement pour l'isolation ou les tissus d'amiante.

Pour leur part, le chercheur allemand Dietrich Schmaehl et l'Américain John Higginson ont mis en évidence la situation très particulière de l'amiante parmi les cancérogènes connus et l'impossibilité de déterminer son seuil d'innocuité. M. Higginson a insisté sur le fait que l'amiante demeure très longtemps dans les tissus. «Chaque fibre présente dans les tissus présente un risque réel même s'il est très petit», a-t-il dit. L'absence d'effet apparent à faible dose serait essentiellement un phénomène statistique lié à la variété des situations, selon lui. Quant à M. Schmaehl, il a rappelé que toutes les tumeurs cancéreuses liées à l'amiante se développent autour d'une fibre incrustée dans les tissus, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse précédente.

En après-midi, deux présentations ont surtout retenu l'attention: il y a eu celle d'Anthony Mazzocchi qui a réclamé au nom des syndicats américains, un moratoire sur l'utilisation de l'amiante jusqu'à ce que l'on ait trouvé le moyen de protéger adéquatement les travailleurs de la construction. «Trop souvent dit-il, ils ne parviennent même pas à savoir qu'il y a de l'amiante sur leur chantier!»

Enfin, le représentant de l'industrie internationale de l'amiante, M. Étienne Van der Rest, a souligné que l'amiante est certes un produit dangereux mais qu'il est aussi très utile lorsqu'on l'utilise bien et qu'il peut rendre des services inestimables à la collectivité.

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI

Pour avoir une information complète et détaillée sur le **BUDGET 1982-1983** du gouvernement du Québec **procurez-vous le texte intégral des Discours sur le budget**



BUDGET 1982-1983
Discours sur le budget
2,95 \$ (EQ - 14700-9)

ÉGALEMENT OFFERT :



BUDGET 1982-1983
Renseignements supplémentaires
2,95 \$ (EQ - 14702-5)

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec :
Complexe Desjardins, Montréal
Tél. : 873-6101

ou par commande postale :
Ministère des Communications
Diffusion des publications
1283, boul. Charest Ouest
Québec, QC G1N 2C9

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

RECTIFICATIF
L'annonce parue le 25 mai 1982, en page 3, aurait dû se lire comme suit:

Des dépôts garantis à rendement élevé et à termes variés...

La Fiducie du Québec vous offre une gamme complète de dépôts garantis. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence de versements d'intérêts qui vous conviennent. Il s'agit d'un placement à rendement élevé dont le capital et les intérêts sont garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. De plus, il ne comporte aucuns frais.

17% 3 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur la gamme complète des dépôts garantis. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec, c'est une bonne affaire. Garanti!

desjardins

Fiducie du Québec
Taux sujets à changements.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

UN CHOIX JUDICIEUX

Succursales
Modes d'épargne

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

La chasse israélienne abat deux Mig syriens au Liban

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Une patrouille aérienne israélienne a abattu hier deux chasseurs Mig syriens dans l'espace aérien libanais, selon la version israélienne.

Les deux chasseurs se sont écrasés après un bref engagement, tous les appareils israéliens ont regagné leurs bases sans encombre, a déclaré

l'état-major israélien.

A Damas, un porte-parole militaire a annoncé brièvement que les deux avions syriens avaient été touchés lors de l'accrochage à 12 h 55 locales.

Selon Israël, l'incident, très bref, s'est produit à la verticale de Beyrouth.

Des responsables des phalanges libanaises, qui contrô-

lent les montagnes du nord-ouest de la capitale, ont annoncé que les deux chasseurs s'étaient écrasés à 7 km de distance l'un de l'autre et que leurs deux pilotes, qui ont pu s'éjecter à temps, avaient été conduits dans un hôpital de la région.

Il s'agit du commandant Anouar Fadel Amraoui et du lieutenant Nidal Chiha. Le

premier n'a subi que des contusions, le second est dans un état grave, a-t-on précisé.

Israël accomplit des patrouilles quasi quotidiennes dans l'espace aérien libanais. Le dernier accrochage remonte au 21 avril. Deux chasseurs syriens avaient été abattus.

M. Menahem Begin, président du conseil israélien, a répété que l'espace aérien libanais devait rester ouvert aux vols de reconnaissance israéliens afin de repérer tout préparatif militaire palestinien.

En outre, le chef de l'état-major israélien, le général Raphael Eytan, a déclaré que «les survols israéliens du Liban répondent à des besoins de sécurité légitimes d'Israël. Ils (les Syriens) ne les empêcheront pas», a rapporté la radio militaire israélienne.

Le chef d'état-major n'estime pas que cet accrochage tendra plus le climat à la frontière nord. «Nous avons parfois abattu plus d'avions (syriens) sans qu'il y ait eu d'escalade par la suite», a dit le général Eytan. «Nos appareils n'ont pas survolé les batteries de missiles» déployées depuis avril 1981 dans la Bekaa libanaise, a-t-il poursuivi.

Depuis le 31 mai 1974, date des accords de désengagement israélo-syrien sur le Golan, la chasse israélienne a abattu 17 avions syriens (y compris les deux appareils d'hier) et deux hélicoptères.

Israël, qui affirme n'avoir jamais perdu un appareil piloté au Liban depuis la dernière guerre israélo-arabe en 1973, a cependant perdu quatre appareils télégués alors que ceux-ci survolaient la vallée de la Bekaa où la Syrie venait d'installer des rampes de lancement de missiles sol-air Sam-6.



Des soldats iraniens se tiennent près d'un amas de débris du port de Korranchahr. Les troupes iraniennes ont réussi hier à mettre en déroute les dernières poches de résistance dans la ville et l'Irak a formellement concédé la chute de sa dernière forteresse dans le Khouzistan. (Photolaser AP)

La France défendra les intérêts de l'Afrique

DAKAR (AFP) — La France demeurera vigilante dans la défense des intérêts de l'Afrique, en se faisant sur le plan économique son porte-parole auprès des pays industrialisés, et en venant à son aide si sa sécurité était menacée.

C'est le double message, que de Niamey à Saint-Louis, le président François Mitterrand a répété six jours durant, au cours du voyage officiel qu'il a conduit successivement au Niger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Il devait quitter Dakar hier en fin d'après-midi pour Nouakchott, avant de regagner Paris.

Ce message traduit en même temps la volonté de la France socialiste de demeurer présente en Afrique et d'assurer la continuité des liens privilégiés existant entre Paris et le continent.

Le discours africain du président français, qui peut se résumer par la formule, «présence oui, ingérence non», s'adresse aussi aux deux super-puissances. De Niamey, M. Mitterrand a mis en garde ses interlocuteurs contre les tentatives hégémoniques des deux grands et le risque de les voir transformer l'Afrique en champ clos des rivalités Est-Ouest.

Sur le plan économique, M. Mitterrand a eu des mots sévères pour les États-Unis, dénonçant à plusieurs reprises la décision de Washington de réduire sa contribution à l'agence internationale pour le développement, et la réticence de l'administration Reagan à participer pleinement à la mise en place d'un système de garanties des cours des matières premières.

Devant l'Assemblée nationale ivoirienne à Abidjan, il a condamné «le système aberrant» qui fait que ces cours sont déterminés par les «lointaines fantaisies» émanant de «lointaines places boursières».

En proclamant son intention de se faire l'avocat en ce sens des pays en développement auprès des autres grands pays industrialisés, lors du prochain sommet de Versailles, M. Mitterrand ne pouvait que rencontrer un écho particulièrement favorable dans les trois pays visités.

Leur développement est en effet totalement tributaire du niveau des cours de quelques grandes productions, uranium pour le Niger, cacao et café pour la Côte d'Ivoire, et arachides pour le Sénégal.

Les critiques du président français à l'adresse des États-Unis ne semblent pas pourvues, estiment les observateurs, au moment où du Maroc à la côte d'Ivoire, l'influence américaine s'est beaucoup renforcée ces derniers temps que ce soit sur le plan politique, économique ou stratégique.

Devant les risques de déstabilisation que la rivalité des deux super-grands fait courir au continent, la France, sans chercher à devenir «le gendarme de l'Afrique», entend cependant «tenir ses engagements» en matière de sécurité, ainsi que l'a affirmé M. Mitterrand.

Près de 7.500 militaires français sont aujourd'hui basés dans 17 pays africains et Paris a signé des accords de défense avec cinq d'entre eux, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Arborant un chapeau blanc à larges bords et des lunettes de soleil, M. Mitterrand a été partout fêté comme un grand ami de l'Afrique dont il connaît les graves problèmes et les hommes depuis plus de trente ans.

CEE: la crise dénouée pour 82

BRUXELLES (Reuter) — M. Gaston Thorn, président de la commission des Communautés économiques européennes, a souligné au lendemain de la conclusion d'un accord sur le remboursement des contributions budgétaires de la Grande-Bretagne que la CEE aurait encore à traverser des moments difficiles.

«La crise n'est pas finie et elle n'est certainement pas encore éteinte», a dit M. Thorn.

La Grande-Bretagne a obtenu pour cette année un remboursement de 850 millions de dollars de sa contribution au budget communautaire.

somme bien inférieure au milliard de dollars qu'elle réclamait au départ. En outre, l'accord n'est valable que pour un an alors que les Britanniques souhaitent qu'il couvre au moins cinq ans.

La menace brandie par Londres de suspendre ses paiements à la CEE semble désormais écartée mais la Communauté doit se préparer à de difficiles négociations sur la réévaluation du rôle de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté.

M. Thorn a mis en garde Londres en soulignant que les négociations sur les questions financières allaient désormais devenir de plus en plus difficiles.

L'Allemagne de l'Ouest n'est pas prête à demeurer indéfiniment le plus important contributeur net des Dix et les pays favorisés par le budget actuel n'ont aucune envie de restituer d'une main les avantages qu'ils ont pu obtenir de l'autre.

La Grande-Bretagne a pu voir qu'elle n'obtiendrait rien de tactiques agressives du type de celle qu'elle avait adoptée en opposant son veto à l'accord sur les prix agricoles, note-t-on dans les milieux diplomatiques européens.

On ajoute qu'en accordant à Londres un remboursement de 850 millions de dollars, plusieurs pays membres ont fait une concession supérieure à celle qu'ils avaient envisagée initialement. En outre, compte tenu des importants remboursements perçus par les Britanniques pour 1980 et 1981, le compromis semble équitable.

De source britannique autorisée, on souligne que l'accord est plus satisfaisant que les offres précédentes en raison de la clause accordant à Londres des remboursements supplémentaires au cas où sa contribution nette pour 1982 dépasserait 1,53 milliard de dollars.

Le développement est en effet totalement tributaire du niveau des cours de quelques grandes productions, uranium pour le Niger, cacao et café pour la Côte d'Ivoire, et arachides pour le Sénégal.

Les critiques du président français à l'adresse des États-Unis ne semblent pas pourvues, estiment les observateurs, au moment où du Maroc à la côte d'Ivoire, l'influence américaine s'est beaucoup renforcée ces derniers temps que ce soit sur le plan politique, économique ou stratégique.

Devant les risques de déstabilisation que la rivalité des deux super-grands fait courir au continent, la France, sans chercher à devenir «le gendarme de l'Afrique», entend cependant «tenir ses engagements» en matière de sécurité, ainsi que l'a affirmé M. Mitterrand.

Près de 7.500 militaires français sont aujourd'hui basés dans 17 pays africains et Paris a signé des accords de défense avec cinq d'entre eux, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Arborant un chapeau blanc à larges bords et des lunettes de soleil, M. Mitterrand a été partout fêté comme un grand ami de l'Afrique dont il connaît les graves problèmes et les hommes depuis plus de trente ans.

Van Agt essaie à nouveau

LA HAYE, (AFP) — Le premier ministre des Pays-Bas, M. Andreas Van Agt, a été chargé hier soir par la reine Beatrix de remanier son gouvernement, et il a annoncé que son premier objectif serait de dissoudre le Parlement en vue d'élections législatives anticipées.

Le scrutin, rendu nécessaire par la démission collective que les ministres socialistes avaient présentée le 12 mai à la reine, pourrait avoir lieu en septembre, estime-t-on dans les milieux politiques. L'opposition libérale s'est déclarée prête à soutenir tacitement un cabinet minoritaire provisoire formé des seuls chrétiens-démocrates et néo-libéraux de Démocratie 66, à la condition que les élections aient lieu le 8 septembre, c'est-à-dire avant la présentation du budget au Parlement.

Les chrétiens-démocrates et Démocratie 66 entendent organiser les élections après le dépôt des budgets.

Le développement est en effet totalement tributaire du niveau des cours de quelques grandes productions, uranium pour le Niger, cacao et café pour la Côte d'Ivoire, et arachides pour le Sénégal.

Les critiques du président français à l'adresse des États-Unis ne semblent pas pourvues, estiment les observateurs, au moment où du Maroc à la côte d'Ivoire, l'influence américaine s'est beaucoup renforcée ces derniers temps que ce soit sur le plan politique, économique ou stratégique.

Devant les risques de déstabilisation que la rivalité des deux super-grands fait courir au continent, la France, sans chercher à devenir «le gendarme de l'Afrique», entend cependant «tenir ses engagements» en matière de sécurité, ainsi que l'a affirmé M. Mitterrand.

Près de 7.500 militaires français sont aujourd'hui basés dans 17 pays africains et Paris a signé des accords de défense avec cinq d'entre eux, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Arborant un chapeau blanc à larges bords et des lunettes de soleil, M. Mitterrand a été partout fêté comme un grand ami de l'Afrique dont il connaît les graves problèmes et les hommes depuis plus de trente ans.

Une victoire iranienne qui menace le Golfe et les alliances arabes

(D'après AFP) — La chute de Khorramchahr, reconnue hier matin par les Irakiens, clôt un chapitre de la guerre irano-irakienne mais pose en même temps la question des vieilles alliances à l'intérieur du monde arabe où l'on s'interroge sur les prochaines initiatives politiques ou militaires des dirigeants de Téhéran, estiment les observateurs dans la région.

Après la reconquête par l'Iran de ses territoires perdus au cours des vingt premiers mois du conflit, les observateurs estiment en effet que l'Iran peut d'ores et déjà s'asseoir à une éventuelle table de conférence dans la meilleure des positions possibles: il a repris par la force l'enjeu territorial de la guerre et fait peser une grave menace sur une partie vitale de l'Irak: le Chatt-El-Arab et la région de Bassorah.

Mais l'Iran révolutionnaire s'en tiendra-t-il là? Apparemment, de nombreux dirigeants arabes, surtout parmi les «modérés», pensent que non. Ils déploient en effet une intense activité diplomatique depuis que les nouvelles du front du Khouzistan sont mauvaises pour les Irakiens. Si des contacts ont lieu entre «modérés» d'une part et «progressistes» de l'autre, ils existent également d'un groupe à l'autre. Ainsi les contacts syro-saoudiens se multiplient depuis une dizaine de jours, à mesure que l'éventualité d'une progression de l'armée iranienne en territoire arabe devient plausible.

Un pareil événement aux dimensions historiques — le millénaire antagonisme entre Perses et Arabes — rendrait les actuels clivages entre Arabes parfaitement caducs.

Pour certains pays arabes, il s'agirait de la survie des régimes au pouvoir, pour d'autres de la nature même de leur société. Ainsi pour un pays comme la Syrie baassiste par exemple, qui soutient pourtant l'Iran depuis le début du conflit et qui a encore réaffirmé ce soutien avec ses partisans du Front de la fermeté lundi à Alger, la disparition du Baas, même ennemi, en Irak au profit d'un éventuel régime religieux poserait des problèmes inextricables: que deviendraient ses efforts de laïcisation et sa lutte contre les Frères musulmans dans un Moyen-Orient dominé par les valeurs religieuses, qu'elles soient sunnites ou chiites?

La mise en garde de l'ayatollah Khomeiny aux pays de la région, lancée peu après la reprise de Khorramchahr, n'a fait que renforcer l'inquiétude ressentie par certains pays arabes. Ainsi dans les pays du Golfe, la nouvelle «position de force» iranienne soulignée par l'imam n'a encore fait l'objet d'aucun commentaire officiel. L'embarras des dirigeants est toutefois visible dans la part

minimé accordée par les moyens d'information à ces derniers développements et dans l'utilisation prédominante des sources irakiennes.

Certains pays mettent sévèrement l'Iran en garde contre tout aventurisme, comme le Koweït qui, par la voix du quotidien *Al Rai Al Aam*, affirme qu'un Arabe ne permettra jamais une nouvelle violation de l'intégrité de ses territoires, ni «ne supportera d'autres défaites».

Mais ailleurs on semble se demander s'il ne convient pas de donner un certain apaisement à l'Iran, qui n'a jamais renoncé au rôle de «gendarme du Golfe» qu'il affirmait tenir au temps du chah. La position qu'adopte l'Arabie saoudite, l'autre grande puissance du Golfe, sera à cet égard significative.

Certains enfin, à la suite des déclarations du président irakien Saddam Hussein sur le rôle de l'Égypte, se font l'avocat d'un retour de ce pays au sein du monde arabe. Afin, semblent-ils sous-entendre, de faire contrepoids à un Iran trop menaçant.

israélo-arabe rejeté par les pays dits «de la fermeté».

L'ayatollah Rouhollah Khomeiny, dont tout pouvoir dépend en Iran, a souligné qu'il parlait «en position de force après la victoire» des forces iraniennes dont l'annonce avait précédé de quelques heures la lecture de son message sur les ondes de Radio-Téhéran. Il a condamné en bloc «les super-puissances» citant nommément les États-Unis qui, selon lui, trouvent dans certains États de la région des alliés obéissants.

Demandant à ces pays de «cesser d'écouter sans conditions les ordres des États-Unis et de ceux qui dépendent d'eux», le Guide de la révolution a poursuivi en déclarant que «les super-puissances ne les soutiendraient pas et les conduiraient à l'anéantissement pour servir leurs intérêts».

L'ayatollah Khomeiny, qui incarne la révolution ayant renversé la monarchie iranienne, a évoqué l'exemple du chah déchû et celui du chef de l'État irakien «Saddam le criminel» pour demander aux pays de la région «de ne pas faire en sorte que le Coran impose à l'Irak de faire son devoir».

L'avertissement est clair. À travers les mises en garde contre les projets de règlement pacifique de la crise du Proche-Orient, estiment les observateurs dans la capitale iranienne, c'est l'isolement du régime irakien du président Saddam Hussein et de l'Égypte du président Hosni Moubarak, considérée par Téhéran comme son principal allié, qui est l'objectif recherché.

En réaffirmant une position de principe, estiment ces mêmes observateurs, la République islamique d'Iran entend asseoir et faire respecter son rôle de puissance régionale avec laquelle il faut compter et contre laquelle rien ne peut se faire.

Sotelo exclut des élections

MADRID (Reuter) — M. Leopoldo Calvo Sotelo, président du gouvernement espagnol, exclut l'organisation d'élections législatives anticipées en dépit des défaites enregistrées par son parti, l'Union du centre démocratique (UCD), lors de récentes consultations régionales, dit-on dans les milieux politiques.

M. Calvo Sotelo a fait connaître sa position devant quel que 60 députés UCD, réunis pour tirer les conséquences des piètres résultats obtenus dimanche encore par leur parti lors de l'élection du premier parlement autonome andalou.

L'UCD est arrivée en troisième position, derrière le Parti socialiste, lequel a remporté une importante victoire, et le Parti de l'alliance populaire (droite). Il s'agit, depuis 1980, de la quatrième défaite de l'UCD à des élections pour la mise en place d'un parlement régional autonome.

Les dirigeants de l'UCD craignent que ces résultats n'encouragent plusieurs parlementaires à faire défection pour rejoindre d'autres formations, notamment l'Alliance populaire.

La position de l'UCD, qui ne détient que 151 des 350 sièges du Parlement, deviendrait des lors de plus en plus difficile, ce qui faisait dire à certains

observateurs que M. Calvo Sotelo serait amené à organiser de nouvelles élections législatives.

Dans les milieux politiques espagnols, on se demande également si M. Calvo Sotelo ne va pas laisser son poste de dirigeant du parti à M. Adolfo Suarez, ancien président du gouvernement.

M. Suarez s'est montré très discret depuis sa démission en tant que président du gouvernement et dirigeant du parti, en janvier 1981, et il n'a pas participé à la campagne électorale en Andalousie. On estime toutefois qu'il a gardé une grande influence au sein

de l'UCD.

De source politique autorisée, on dit que M. Calvo Sotelo et ses principaux ministres ont décidé lundi de se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible pour donner à leur parti le temps de se réorganiser avant les prochaines élections législatives.

Les résultats des élections en Andalousie ont suscité dans la presse des commentaires très défavorables à l'UCD. C'est ainsi que *Diario 16*, qui a longtemps soutenu le parti du centre, écrit dans un éditorial paru hier que l'UCD ne répond plus désormais à un besoin.

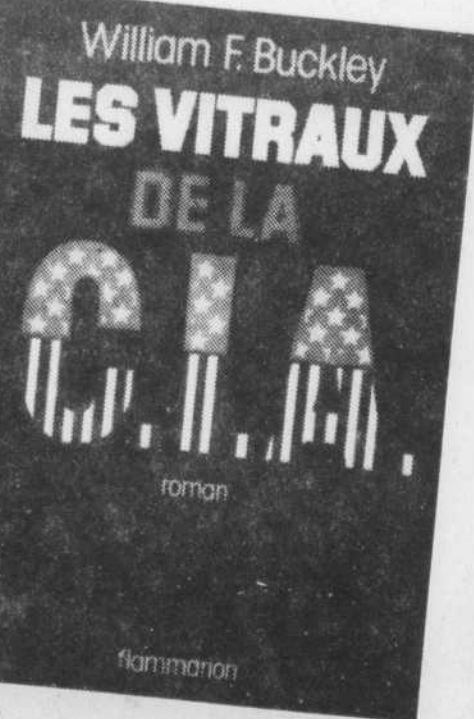
1952 LA TROISIÈME GUERRE MONDIALE AURA-T-ELLE LIEU?

Un roman d'espionnage écrit par un ancien agent de la C.I.A.

K.G.B. et C.I.A. allient leurs efforts pour éliminer un partisan de la réunification des deux Allemagnes.

flammarion
318 pages

En vente dans toutes bonnes librairies
13.95\$



guérin
l'éditeur qui édite

La grammaire française fondamentale
Jean-Marie Laurence en collaboration avec Aurèle Daoust

ISBN-2-7601-0111-8 - 332 p.
7,50\$ - Sec. 1-2-3

Manuel de grammaire utilisant la méthode progressive, qui présente d'abord sous une forme très dépouillée les notions essentielles, pour les reprendre ensuite en les développant et en les approfondissant. Le chapitre des *Équivalences* est pour ainsi dire l'âme de l'ouvrage. On y fournit trois clés importantes pour pénétrer dans l'étude de la langue: — il permet de découvrir ou de vérifier le rapport formels (signifiant-signifié selon de Saussure);

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

LE DEVOIR
POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE
844-3361

En vente dans toutes les librairies

Manuel de grammaire utilisant la méthode progressive, qui présente d'abord sous une forme très dépouillée les notions essentielles, pour les reprendre ensuite en les développant et en les approfondissant. Le chapitre des *Équivalences* est pour ainsi dire l'âme de l'ouvrage. On y fournit trois clés importantes pour pénétrer dans l'étude de la langue: — il permet de découvrir ou de vérifier le rapport formels (signifiant-signifié selon de Saussure);

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

relations juin 1982

LES CHRÉTIENS DU QUÉBEC

ENTRE LE TEMPLE ET L'EXIL

HUM ! ...

Alors, une nouvelle appropriation?

Alors, crise économique, crise sociale?

no 481 1,50\$

Abonnement 1 an (10 nos): 12,50\$
Le numéro: 1,50\$
8100, St-Laurent, Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541



Le président du Congrès du travail du Canada, M. Denis McDermott, a accueilli hier au congrès du CTC à Winnipeg le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent. (Photolaser CP)

Broadbent avertit le CTC qu'il n'appuiera ni le contrôle des salaires ni les grèves illégales

par Bill Levitt

WINNIPEG (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), M. Ed Broadbent, considère le contrôle des salaires comme immoral, mais son parti n'a pas l'intention d'encourager les grèves générales illégales.

Après un discours énergique devant les 2.500 délégués à l'assemblée de politique nationale du Congrès du travail du Canada (CTC), hier, M. Broadbent a affirmé que son parti utiliserait toutes ses ressources pour combattre le contrôle fédéral des salaires.

Les délégués semblent prêts à adopter une résolution pour le déclenchement d'une grève générale illégale ou d'un débrayage à l'échelle du pays si l'administration fédérale donne suite à sa menace d'imposer le contrôle des traite-

ments à ses 215.000 fonctionnaires.

Mais le leader néo-démocrate, appuyé officiellement par la grande centrale forte de deux millions de membres, considère qu'il faut obéir à la loi.

«Il est bien compris chez mes bons amis du mouvement syndical, comme chez ceux du parti et dans la population canadienne, que nous sommes pour le respect de la loi», a dit M. Broadbent.

Apparemment gêné par les suggestions voulant qu'il condamne les syndicats incapables d'attendre les prochaines élections, peut-être dans deux ans et demi, le leader politique a dit que c'était là une question hypothétique.

«Lorsque le moment sera venu, nous ferons connaître notre point de vue, qui sera clairement basé sur la solide

tradition d'une action conforme à la loi. Il en va de notre responsabilité politique», a-t-il dit.

M. Broadbent a affirmé aux congressistes que la politique économique «désastreuse et inhumaine» du gouvernement d'Ottawa menait, comme au temps de la Crise, au chômage, aux taux d'intérêt élevés et à la destruction du secteur manufacturier.

En promettant l'engagement total de son parti dans le combat mené par le CTC pour forcer Ottawa à stimuler l'économie et à réduire le chômage, M. Broadbent a dit: «Ensemble, nous pouvons combattre et remporter d'importantes victoires économiques.»

Le premier ministre Pierre Trudeau a invité les travailleurs à limiter leurs attentes, affirmant que les hausses de

salaires font augmenter les prix, alimentent l'inflation et que les contrats de travail plus généreux ici qu'aux États-Unis rendent le Canada moins concurrentiel.

Cette allégation est rejetée par M. Broadbent qui a cité l'exemple négatif des banques, des sociétés pétrolières et même de l'administration fédérale.

«C'est la cupidité à court terme des banques qui a tiré profit des taux d'intérêt élevés; c'est le pouvoir à long terme des pétroliers et l'échec du gouvernement et des gestionnaires canadiens de s'assurer que nous ayons une politique industrielle», a ajouté M. Broadbent.

Le chef du NPD a accusé progressistes-conservateurs et libéraux de continuer d'appuyer les mêmes politiques économiques, et reproché à M. Trudeau de négliger plusieurs secteurs.

Le premier ministre, selon M. Broadbent, refuse d'adopter une stratégie industrielle, d'imposer les profits excessifs des banques et d'abaisser les taux d'intérêt, mais il veut maintenant contrôler les salaires des travailleurs.

«Je vous dis qu'il faut arrêter cette orientation et nous ferons notre part», a dit M. Broadbent, vivement applaudi par les délégués. Le NPD, a-t-il reconnu, n'a pas de remèdes rapides, mais le pays doit cesser de vendre ses ressources et faire du secteur manufacturier le centre d'une stratégie industrielle comme c'est le cas dans d'autres pays.

«Si nous voulons faire d'une nation de chômeurs une nation de producteurs, il nous faut cesser de mettre l'accent sur les méga-projets et les ressources à court terme et produisant peu d'emplois pour obtenir des résultats à long terme et générateurs d'emballements dans le secteur manufacturier.»

Corriveau se laisse finalement tenter par la course à la présidence de la CSN

par Paule des Rivières

puis six ans.

Les tractations ont dominé la troisième journée du congrès biennal de la CSN qui réunit 1.800 délégués jusqu'à samedi, et elles se poursuivent encore en soirée.

M. Corriveau, actuellement président de la Fédération des affaires sociales (FAS), tentait hier soir de s'assurer que les

deux autres membres de l'exécutif voudraient bien travailler avec lui et, surtout, il négociait laborieusement avec MM. Sylvio Gagnon et Gérard Larose, qui, jusqu'à nouvel ordre, sont les deux candidats officiels à la présidence.

Le premier, actuellement secrétaire de la CSN, serait disposé à renoncer à la présidence s'il pouvait garder son poste à l'exécutif; quant au second, le mystère planait hier soir: accepterait-il un poste de vice-président, et les autres membres de l'exécutif le voudraient-ils?

M. Corriveau, qui, il y a un mois à peine, niait avec la dernière énergie avoir des prétentions électorales a changé son fusil d'épaule lorsque plusieurs ont vu en lui le candidat de l'unité interne de la CSN.

En effet, de nombreux délégués craignent qu'une élection mettant aux prises M. Larose, président du Conseil central de Montréal et considéré comme plus radical, et M. Gagnon, qui est l'homme du président sortant et s'est engagé à poursuivre dans sa lignée, ne divise la centrale, à la veille des négociations dans le secteur public et à un moment où le mouvement syndical doit s'ajuster à la crise.

De plus, un certain nombre de congressistes et d'organisations appréhendaient les effets d'une victoire toujours possible de M. Larose, dont le style ne fait pas l'unanimité.

La CSN compte quelque 220.000 membres, répartis à peu près également entre les

quatre fédérations du secteur public et les quatre du privé. Et, curieusement, même s'il dirige la plus importante fédération du secteur public — la FAS compte 85.000 membres, surtout des employés d'hôpitaux — M. Corriveau aurait l'appui du secteur privé.

Même le président sortant, qui a répété à de nombreuses reprises que son successeur devait provenir non seulement de l'exécutif actuel mais du secteur privé (M. Gagnon est issu de la Fédération de la métallurgie), indiquait hier matin qu'il appuierait M. Corriveau.

La fédération que M. Corriveau dirige depuis 1976 est en force au congrès qui se déroule à Québec, puisqu'elle compte plus de 40% des délégués.

Les candidats aux autres postes de l'exécutif seront connus lorsque les aspirants candidats à la présidence auront annoncé officiellement leurs intentions.

On sait déjà que M. Michel Chartrand se présente au poste de 1er vice-président pour promouvoir davantage la santé et la sécurité des travailleurs. Son adversaire sera vraisemblablement Mme Gisèle Cartier, actuellement en poste.

La lutte pourrait aussi être chaude au poste de secrétaire, que convoitent M. Michel Gauthier, conseiller syndical à la Fédération du papier et de la forêt, qui était président du syndicat des employés de la centrale lorsqu'il a déclenché

une grève contre son employeur CSN et qui appuie

M. Larose, et M. Maurice Sauvé, directeur de service à la CSN-Construction.

M. Larose a bénéficié, tout au long de sa campagne électorale de l'appui d'une majorité des employés permanents de la centrale. Ces derniers ne votent pas mais ont droit de parole aux congrès. Cette année, ils sont environ 250, soit moitié moins qu'en 1980.

Enfin, hier soir, les délégués de la FAS commencent à se demander qui remplacerait M. Corriveau s'il devenait président de la CSN, à la veille des négociations avec le gouvernement.

Le chef du PLQ a dit vouloir simplement souligner les «points qui ne sont pas clairs dans la situation». Faisant allusion aux propos tenus vendredi par M. J.-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, M. Ryan a dit que c'est là mensonge et «démagogie facile» que de prêter aux libéraux un esprit de «conspiration pour priver le Québec de droits qui seraient les siens».

Pour le gouvernement, l'attitude libérale «ne peut qu'affaiblir» toutes les positions du Québec dans un débat qui est en fait «une sorte de conflit permanent» sur le Labrador. «On s'occupe d'autant plus fort du Labrador qu'on veut s'abstenir en ce qui concerne le corridor qui est un problème pressant», a notamment affirmé le premier ministre au sujet des prises de positions des libéraux.

La politique générale du gouvernement au sujet du Labrador fait partie du programme du Parti québécois, a par ailleurs précisé M. Lévesque.

M. Ryan avait demandé au premier ministre qu'elle était la politique de son gouvernement au sujet du Labrador, et s'il avait énoncé cette politique aux récentes conférences constitutionnelles.

Le chef de l'opposition a affirmé qu'en apposant sa signature à une formule d'amendement sur la constitution, M. Lévesque avait reconnu implicitement «les droits de Terre-Neuve sur le jugement du Conseil privé en 1927, mais par la loi de 1947 qui autorisait l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne».

M. Lévesque se garde pour sa part d'aller jusqu'au «tréfonds de l'alarmisme» comme le ferait M. Ryan. Le chef du gouvernement a rappelé que depuis six ans, sous M. Brian Peckford, le Québec a voulu conserver «une possibilité de négociation de bonne foi sans laisser tomber les prétentions fondamentales... sacrées».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

M. Lévesque se garde pour sa part d'aller jusqu'au «tréfonds de l'alarmisme» comme le ferait M. Ryan. Le chef du gouvernement a rappelé que depuis six ans, sous M. Brian Peckford, le Québec a voulu conserver «une possibilité de négociation de bonne foi sans laisser tomber les prétentions fondamentales... sacrées».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

M. Lévesque se garde pour sa part d'aller jusqu'au «tréfonds de l'alarmisme» comme le ferait M. Ryan. Le chef du gouvernement a rappelé que depuis six ans, sous M. Brian Peckford, le Québec a voulu conserver «une possibilité de négociation de bonne foi sans laisser tomber les prétentions fondamentales... sacrées».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

Invokant les conclusions de la Commission Dorion, le chef libéral a fait valoir hier que les «prétentions de tous ceux qui veulent endormir les Québécois en leur laissant croire que le Labrador sera encore la propriété du Québec ou pourrait le devenir sont des prétentions mensongères et démagogiques à toutes fins utiles».

nouveautés Seuil

Henri
Guillemin
L'affaire
Jésus

L'affaire
Jésus

Henri Guillemin

\$12.90

J'ai voulu dire, une bonne fois, ma pensée sur ce nazaréen, dont le passage parmi les hommes (d'Occident, tout au moins) n'aura pas été sans conséquence! (Henri Guillemin).

Andrew Field



Vladimir
Nabokov

Toute une vie
ou presque

Andrew Field

Vladimir
Nabokov

Toute une vie
ou presque

Andrew Field

\$18.15

Magistrale biographie où A. Field reconstitue l'itinéraire cocasse et tragique, qui des beaux quartiers de St. Petersburg, amènera d'exil en exil, cet aristocrate du 19e s. à s'imposer comme un des auteurs majeurs du 20e s.

LA Tzvetan Todorov
CONQUÊTE DE
L'AMÉRIQUE
La question
de l'autre

La conquête
de l'Amérique

La question de l'autre

Tzvetan Todorov

\$21.85

Comment se comporter à l'égard d'autrui? Je ne trouve pas moyen de répondre autrement qu'en racontant une histoire exemplaire, celle de la découverte et de la conquête de l'Amérique. (T. Todorov).

LIBRE ALLES
Evelyn Le Garrec
Séverine
une rebelle

Séverine,
une rebelle

(1855-1929)

Evelyn Le Garrec

\$18.15

Caroline Remy, dit Séverine, fut la première femme journaliste professionnelle à gagner, largement, sa vie et à y réussir en vedette. De la presse socialiste, à la presse féministe en passant par les quotidiens bourgeois, elle n'abdiqua jamais sa liberté de penser et d'écrire.

MICHEL BEAUD
LE SOCIALISME
A L'EPREUVE
DE L'HISTOIRE
1800-1981

Le socialisme
à l'épreuve
de l'histoire

1800-1981

Michel Beaud

\$20.80

Socialisme, socialismes! Il faut revenir à la source, étudier les avancées mais aussi les échecs, les erreurs et les dévoiements, cerner ce que peut être à la fin du XXe s. le projet socialiste.

Paul Colinvaux
Les manèges
de la vie

Les manèges
de la vie

cycles et ruses
de la nature

Paul Colinvaux

\$19.95

Ce livre, aurait pu s'intituler: pourquoi n'y a-t-il plus de dinosaures? C'est une superbe leçon de science naturelle sur les manèges, les ruses comme les cycles de la vie sur la terre.

Ces ouvrages sont en vente
chez votre libraire

LA QUINZAINE DE LA PLÉIADE

chez votre libraire du 15 au 31 mai 1982



Album
Camus

Album
Camus

Iconographie
choisie et commentée
par Roger Grenier
492 illustrations

Conçu et réalisé
spécialement
à l'occasion de la
QUINZAINE
DE LA PLÉIADE,
cet album est offert
gracieusement à tout acquéreur
de trois volumes de la Pléiade

La vraie victoire de l'Iran

QUAND l'Irak du président Hussein déclencha soudainement la guerre avec l'Iran le 22 septembre 1980 afin de régler un compte frontalier avec la puissance perse et surtout la supplanter comme «gendarme du golfe», cette agression internationale ne souleva que peu de protestations, tellement la plupart des pays et surtout les régimes de la région, redoutant l'influence de la révolution de l'Iman Khomeiny, en étaient venus à en souhaiter la fin prochaine par n'importe quel moyen. C'était ignorer l'histoire et compter sans la puissance extraordinaire que peut mettre en mouvement toute révolution authentique.

Dans son ambition et sa témérité, le régime de Bagdad s'attendait, en franchissant avec ses troupes le Chatt-el-Arab contesté, que le gouvernement islamique de Téhéran, isolé, divisé, en partie décapité et en proie à une nouvelle guerre civile, s'effondrerait au premier coup de boutoir, d'autant plus que les révolutionnaires, ayant «châtié» les militaires du Shah, avaient démoralisé et affaibli leur propre armée nationale, hier la plus puissante de la région. Bien au contraire, la tourmente chiite, tout en continuant comme la Révolution française de dévorer ses propres dissidents, allait bientôt démontrer qu'elle peut aussi défaire ses vains.

C'est bien ainsi qu'on le comprend maintenant dans cette partie du monde arabe allié à l'Irak. En dépit des manœuvres diplomatiques fébriles des derniers jours, notamment auprès de Damas, l'allié de Téhéran, cherchant à apaiser l'Iran, peu de forces pourront s'opposer au grand ébranlement qui a commencé de secouer l'Islam et le monde arabe.

L'Iran, en effet, n'a aucunement besoin d'envoyer des troupes aux frontières de ses voisins pour faire chanceler les «États faibles» et les «petites puissances», comme l'Iman a qualifié certains gouvernements arabes conservateurs — encore que l'aviation iranienne a montré qu'elle pouvait, elle aussi, aller punir à l'extérieur de son territoire. Il suffit à Téhéran et aux masses humaines qui ont été mises en branle au nom de l'Islam, de brandir le Coran et de donner l'exemple de la nouvelle puissance nationale qui en est sortie. Le trésor de l'État peut être en ruines, les raffineries d'Abadan peuvent flamber, rien ne paraît résister à la foi et à l'héroïsme dont elle anime, au mépris de leur propre vie, ces nouveaux combattants.

C'est cette force qui a renversé le Shah, c'est encore elle qui traverse désormais, par delà les différences culturelles et nationales, l'ensemble des pays islamiques et du monde arabe particulièrement. Des terroristes peuvent s'agiter, même au prix de sanglants méfaits, leur effort de déstabilisation n'est rien, aussi longtemps qu'aucun grand mouvement populaire n'est déjà en branle. Les révolutionnaires iraniens, au contraire, même s'ils sont majoritairement perses et donc, à ce titre, «ennemis héréditaires» des Arabes, ont déjà mis en marche, dans le Maghreb, en Égypte et jusqu'en Afghanistan, un changement qu'il sera impossible d'arrêter par la seule force des armes.

Les grandes puissances comme les États-Unis et l'Union soviétique, officiellement neutres dans la guerre que vient de perdre l'Irak, et un gouvernement aventu-

riste comme celui d'Israël, ont certes pu, par États interposés, rééquiper les forces armées de l'Irak; mais aucun de ces pays n'avait de quoi motiver les combattants iraniens. De même, l'Arabie saoudite a pu financer par dizaines de milliards de dollars les combats menés par l'Irak, — par ailleurs son allié dans la «guerre sainte» promise pour libérer Jérusalem, — elle n'a pu donner aux soldats de Bagdad la cause sacrée qui leur eût valu, à armes égales, la supériorité finale.

En fait, tous les pays tentent d'endiguer, chacun à sa manière et selon ses intérêts, la marée historique qu'a déclenchée l'Iman Khomeiny, le «guide suprême de la révolution», mais nul n'a réussi à le faire, nul non plus ne peut savoir jusqu'où le monde en sera ébranlé.

Rivalisant avec n'importe quel régime de gauche dans son opposition radicale, par exemple, aux États-Unis, la révolution iranienne dépasse aussi, à droite, des gouvernements conservateurs, tels celui d'Égypte ou d'Arabie Saoudite. Dans le conflit avec Israël, en particulier, l'Iran ne le cède en rien à l'Irak, et continue de souligner les «faiblesses» des pays arabes à l'égard de Jérusalem, qu'aucun d'entre eux n'a pu «libérer», ni par la négociation, ni par la force. En pesant sur cette contradiction arabe, l'Iran invite du même coup au renversement de ses adversaires, alliés des États-Unis. C'est le sens même de la condamnation prononcée à Téhéran contre l'accord de Camp David et le plan Fahd. On ne saurait mieux résumer l'extrême fragilité de tout le Proche-Orient.

Avec une méconnaissance incroyable des poussées profondes qui soulèvent le Proche-Orient, le gouvernement du Canada en est encore à chercher des contrats pour la vente de *Malibu* à l'Irak ou de *Candu* à l'Égypte, quitte à publier, pour apaiser officiellement le ressentiment arabe, une déclaration favorable à la reconnaissance des droits «légitimes» des Palestiniens. C'est être en retard d'une guerre sinon davantage. Certes, le conflit israélo-arabe reste au cœur des problèmes politiques de la région, et en les négligeant ou en leur imposant des demi-solutions, on ne fait que discréditer, hier un Sadate, demain un Hosni Moubarak. Mais même réglé, ce conflit n'épuise pas les problèmes de la région. Washington aura beau demain recevoir Yasser Arafat, le chef de l'OLP, même la libération de la Palestine ne suffira plus à stabiliser le Proche-Orient.

En effet, les pays islamiques, temporairement écartés de la scène internationale et longtemps soumis aux puissances coloniales, ont commencé une remontée qui n'a pas fini d'étonner le monde. Ceux qui cherchent de nouveaux Farouk avec qui passer des traités sur le dos des peuples se préparent de durs réveils. Méprisée pour son conservatisme religieux, la révolution iranienne est redoutée en même temps, aussi bien à Moscou qu'à Washington. La leçon qu'elle donne pour l'avenir devrait pourtant finir par passer la rampe: ces peuples réclament pour demain, outre leur dignité nationale, une vie sociale aussi fondée sur des valeurs spirituelles. Que celles-ci commencent à gagner par les armes devrait ouvrir nos yeux.

Jean-Claude LECLERC

Sur un diseur de bons mots

par Ernest Joos

L'auteur est professeur de philosophie à l'Université Concordia.

REPRIQUE

Jacques Dufresne, comme c'est son habitude, fait de l'esprit au frais des autres, cette fois au frais du congrès mondial de philosophie qui doit se tenir à Montréal en août 1983 (LE DEVOIR du 8 mai).

Que reproche-t-il à ce congrès à venir? Peut-être qu'il n'a pas été consulté sur le programme et sur la liste des conférenciers puisqu'il prodigue ses conseils énumère ses idoles (Lévi-Strauss, Foucault, Michel Serre), fait ses prévisions sur l'avenir de la pensée, suggère une nouvelle définition de la philosophie. Sa générosité descendante permet même à un Heidegger d'y avoir quelque place. Mais Jacques Dufresne ne joue pas seulement au philosophe raffiné. Il est un vrai philosophe, il est l'ami du peuple et il s'inquiète que le peuple ne soit pas suffisamment informé. Pauvre peuple! Combien il profite des propos superficiels, des noms laissés tombés à tout hasard, des secrets professionnels prononcés à voix basse ou révélés à demi-mots!

Que Jacques Dufresne nous livre sa version succincte, mais claire et facilement compréhensible, c'est-à-dire une version destinée aux honnêtes gens de notre pays, de ce que Foucault, Michel Serre ou Régis Debray leur enseignent de la vie; qu'il leur donne les raisons pour lesquelles il tolère même un Heidegger dans les lieux sacrés de

la philosophie et surtout, qu'il nous démontre à nous tous apprentis philosophes, la compatibilité du structuralisme avec la philosophie de Heidegger. Après tout, quand un philosophe énumère ses idoles, il fait profession de foi et la foi philosophique a ses raisons. Donc, Jacques Dufresne est aussi invité à ce congrès mondial pour donner ses raisons, c'est-à-dire des opinions élaborées, raisonnées sur les philosophes et leur rapport avec la culture.

Que tous ne soient pas d'accord avec le choix des conférenciers invités n'enlève pas nécessairement toute valeur à un congrès. La place d'honneur ne va pas de soi à une assemblée de philosophes: il faut la mériter. Attendons ce que les conférenciers invités nous offrent. Nous attendons également ce que Jacques Dufresne nous offre en philosophie et non pas en journalisme. Quelle belle occasion pour lui de redresser son échine courbée sous le poids de ses «fréquentes incursions dans le monde des communications»! A force de trop communiquer, on finit par ne rien dire. Le congrès mondial sera une occasion unique pour Jacques Dufresne de présenter ses thèses sur n'importe quel sujet, si toutefois, il a une thèse quelconque, car quand on touche à tout, comme il le fait dans son article, on finit par ne pas être capable de défendre son opinion.

Mais il y a aussi du bon dans l'article de Jacques Dufresne. Il montre au public que les philosophes qui se réunissent à Montréal en 1983 ne sont pas tous de «supermens». Il y en aura probablement quelques-uns, (pas trop, espérons-le) comme Jacques Dufresne, endocrinés et mesquins,

critiques sévères sans raison valable. Ne faut-il pas de tout pour faire un monde? Toutes les écoles, toutes les traditions philosophiques seront représentées à ce congrès. Est et Ouest, Nord et Sud y viennent pour débattre une question aussi embarrassante que culture et philosophie et tout ce que culture implique — religion, idéologie, tradition, déclin ou renouveau de la culture.

C'est tout de même dommage qu'un congrès comme Jacques Dufresne soit à tel point «déformé par ses fréquentes incursions dans le monde des communications» qu'il trahisse les obligations que lui impose sa profession pour remplir, sans trop d'effort, une colonne du samedi au DEVOIR.

Ne faudrait-il pas admettre en toute honnêteté qu'un congrès mondial de philosophie en terre canadienne, et plus encore, dans la plus grande ville francophone de l'Amérique, organisé par un francophone pourrait bien être la fierté du pays. Nos confrères et nos jeunes auront une occasion unique de voir les philosophes de tous les pays en action et ils pourront agir eux-mêmes en philosophes comme participants à des débats. Si l'expérience montre l'inutilité de la philosophie, soyons conséquents et abolissons la philosophie: extirpons les racines mêmes de cette science de bavardage en abolissant les postes de professeur de philosophie à commencer avec les cégeps jusqu'aux universités. Le poste de Jacques Dufresne et le mien y passeront.

Pour débattre cette dernière option j'invite Jacques Dufresne à participer aux débats au prochain congrès mondial de philosophie en 1983.

LETRES AU DEVOIR

Geler pour créer des emplois

À titre de criminologue et professeur d'université, mais surtout dans les circonstances à titre de membre du Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, je propose d'accepter de nous-mêmes le gel partiel des salaires proposé récemment par le gouvernement du Québec en retour d'un programme de création d'emploi pour les jeunes diplômés.

Il est évident que la réouverture d'un contrat négocié de bonne foi est en soi inacceptable. Mais la crise économique actuelle a provoqué un chômage des jeunes tout aussi inacceptable. La solidarité avec ces jeunes justifie alors la réouverture volontaire du dit contrat, à certaines conditions toutefois.

Solidaires des étudiants et des jeunes diplômés des CEGEPS et des universités qui se retrouvent actuellement devant une «société bloquée», je propose que les professeurs de ces deux niveaux d'enseignement acceptent le gel partiel des salaires, à titre exceptionnel pour l'année 1982-83, en échange d'un projet gouvernemental spécifique de création d'emploi pour les jeunes diplômés. Ce projet utiliserait intégralement l'argent ainsi sacrifié. Ce projet serait contrôlé par un comité mixte, gouvernement du Québec et syndicats de professeurs.

Les professeurs n'accepteraient pas que les sommes libérées reviennent au fonds consolidé du Québec car, comme plusieurs autres citoyens, ils veulent dorénavant savoir de façon plus précise à quoi servent leurs taxes... volontaires ou non! Au contraire, un programme spécial de création d'emplois des diplômés serait logique avec la mission des professeurs et ce sacrifice serait alors accepté de bon cœur.

Les autres groupes de syndicalistes de la fonction publique ou parapublique devraient également dans la même perspective emboîter le pas, chacun exigeant des échanges appropriés à son secteur d'activité et à des intérêts sectoriels spécifiques. Par exemple, le syndicat des ouvriers pourrait échanger le gel partiel pour la création d'emplois de jeunes ouvriers.

La crise devrait aussi être un temps de réflexion critique en profondeur sur la productivité et la qualité du travail des employés du secteur public et parapublic. Il faut redynamiser notre travail. Pour y arriver, il est temps, à mon avis, de revoir le principe de la permanence d'emploi «à vie». En effet, certains employés (et certains professeurs d'université...) peuvent pendant des décennies occuper des postes alors que le cœur n'y est plus et que la compétence a baissé pavillon devant les effets négatifs du principe de Peters. Une sclérose partielle ou totale est alors le lot de certains services. Sans compter, et le vrai drame est là, que ces employés non motivés bloquent les postes à de plus jeunes qui serviraient la société avec enthousiasme et compétence. Je propose donc de remplacer la permanence à vie par une permanence renouvelable aux cinq ans, après une évaluation juste et raisonnable. Cette permanence renouvelable évaluerait, d'un côté, l'arbitraire d'un renvoi rapide sans justification sérieuse; mais, de l'autre côté, elle permettrait de fouetter l'ardeur des employés qui utiliseraient plus largement leurs sens de la créativité, de l'imagination et de l'innovation. Elle permettrait aussi de renouveler la base par l'entrée de sang neuf grâce aux jeunes diplômés.

Je suis membre d'un syndicat et j'en suis fier. Parce que je tiens à un syndicalisme vivant, ouvert au changement, dynamique, productif et humain, c'est à titre de syndicaliste que je propose modestement mais énergiquement ces quelques réflexions d'action créative pour les mois et les années difficiles à venir. «Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent» (Victor Hugo).

André NORMANDEAU
criminologue et syndicaliste
Montréal, 17 mai

Dilemme

Le conflit des Malouines vint de deux mois déjà risque d'être lourd de conséquences pour l'Occident.

Les USA contraints de faire un choix entre la Grande-Bretagne partenaire de l'OTAN et l'Argentine partenaire de l'OEA se sont finalement rangés du côté de leur allié naturel qu'est la Grande-Bretagne. L'OEA dont le siège est à Washington, organisme regroupant les pays des deux Amériques face à la menace communiste, risque-t-il d'éclater? Certains pays d'Amérique latine préconisent déjà la création d'un nouvel organisme sans les États-Unis. Cette indépendance si elle se réalise des pays sud-américains envers les États-Unis donnerait les mains libres à Moscou pour pénétrer plus facilement dans cette région du monde.

Le général Galtieri qui, avant le conflit, proposait ses «conseillers» militaires ou ses «policiers» contre la pénétration communiste en Amérique latine afin de s'attirer la reconnaissance des États-Unis aura été finalement déçu par la prise de position inévitable des États-Unis. Ainsi les USA auront perdu un allié potentiel dans la région des Caraïbes.

Ce conflit colonial risque d'autre part par l'appui de la majorité des pays européens à l'Angleterre et des sanctions économiques de ces derniers contre l'Argentine de se répercuter sur le dialogue nord-sud car le temps n'est pas loin où la majorité des pays du Sud étaient encore des colonies.

Toutes ces conséquences et les conséquences encore imprévisibles valent-elles pourtant la réaction du gouvernement Thatcher d'envoyer des troupes libérer les Malouines? Il y a près de trois ans on reprochait au gouvernement Carter de ne pas avoir réagi énergiquement au moment de la prise d'ambassade en Iran pour défendre ses ressortissants. Les années 70 ont vu se développer; de plus en plus le terrorisme et les détournements d'avion faute d'une réaction

énergique.

Ne pas réagir à l'invasion des Malouines laisserait la porte ouverte à de nombreux conflits qui sont latents aujourd'hui et qui pourraient éclater de la même façon demain.

Il faut alors choisir entre les conséquences de ce conflit d'une part et d'autre part entre les risques d'anarchie internationale et ses conséquences pour la paix.

Gérard BUZAGLA
Dollard-des-Ormeaux, 17 mai

Petites bonnes femmes!

(Lettre ouverte à Mme Lucie Pépin, présidente du Conseil consultatif du statut de la femme)

Ayant lu votre entrevue accordée à Michel Vastel, parue dans LE DEVOIR, premier mai 1982, je tiens à vous dire que sur l'orientation de la femme, je suis en général, entièrement de votre avis. En effet, pour que ça bouge pour la femme, il faut plus de femmes en politique.

Par contre, lorsque vous traitez de la femme au foyer, je suis irritée en lisant cette expression: «ces petites bonnes femmes-là». Est-ce condescendance, cynisme, maternalisme? Sommes-nous si petites à vos yeux, qu'on doive se l'entendre dire par une autre femme? Je refuse ce terme au nom de toutes les femmes qui choisissent de demeurer à la maison pour éduquer leurs enfants car ce choix permet d'assumer des valeurs sociales, très grandes.

Encore une objection: «les enfants seront élevés par les grand-mères». Au moment où nous laissons les couches, vous nous proposez simplement de les reprendre... Quel magnifique «statut de la femme» au milieu de la vie! Quelle belle continuité pour vos «petites bonnes femmes»! Quel avancement pour la femme en politique! Eh bien, je dis: non, merci.

Monique DEVEAULT LAPIERRE
Montréal, 17 mai

BIEN

La civilisation du pet-shop

Le pet-shop va-t-il supplanter le sex-shop dans la faveur des Canadiens? La réponse est sans intérêt puisque la relation entre les deux n'existe pas. Néanmoins le fait de la poser indique que l'industrie du pet-shop est en croissance rapide.

Le pet-shop, au cas où certains l'ignoreraient, n'est pas un magasin où vous pouvez vous procurer tous les atouts pour atteindre la stature de Pierre Elliott Trudeau. C'est beaucoup moins prétentieux, charlatanesque, et plus démocratique.

Le pet-shop est une boutique où vous pouvez vous procurer un animal d'agrément et toute la fourniture ad hoc. L'animal d'agrément, ce peut être le chien, le poisson rouge, la peruche, le scorpion, pour n'en nommer que quelques-uns.

Une enquête d'un journaliste de *La Presse* nous apprend que depuis une dizaine d'années et plus particulièrement depuis deux ou trois ans, les Québécois plus que les autres se sont découverts un goût pour l'animal domestique qui bouleverse toutes les prévisions et les perspectives des exploitants du pet-shop.

La conjoncture économique absolument défavorable pour la plupart des commerces, y compris les plus prospères et les moins risqués, loin de jouer contre la bonne fortune du pet-shop, la favorise.

La possession d'un chat d'un pin-ranah, d'un iguane, d'un tarentule, ou d'un simple mulot est un ersatz, un produit ou un être de remplacement compensatoire. C'est un substitut à une absence, à une frustration d'un besoin trop coûteux ou dispendieux à satisfaire.

Le petit animal que l'on a soi, que l'on élève, que l'on cajole, dont on s'occupe et pour qui l'on se dévoue supplée à une absence, à un vide. C'est le dérivatif à l'ennui né de la solitude, c'est ce petit rien du tout qui bouge, qui chante, qui colore ce qui est terne, qui se caresse à vous, et qui ne demande presque rien en retour. Grâce à l'animal d'agrément, on

peut en arriver à se consoler de ne pouvoir faire, à défaut de pognon, un voyage aux îles, de n'avoir pas l'argent et le temps que réclame un enfant à soi.

Le petit Pet, c'est le compagnon qui remplace tout et tous, relativement, bien sûr, mais il est presque une panacée aux frustrations en tous genres.

J'ai un petit chiot à la maison. Il est de la famille. Je me surprends à dire: «Va voir ton frère», et ce «frère» c'est mon dernier fils. J'entre d'une sortie, et quand il ne vient pas à ma rencontre, je sais qu'il est avec «sa mère», ma femme.

Je lui parle, il me regarde. Il vient déposer une balle à mes pieds pour mesurer mon adresse à la sienne. Il me distrait, il m'émeut, il m'aime, et ce que j'apprécie par dessus tout, il ne me demande pas d'argent.

Quand on sait qu'il n'y a que l'argent qui compte, un tel comportement, un si grand désintéressement, ça n'a pas de prix, car ça ne m'en coûte aucun.

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0855. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361

(lignes groupées).

De l'atout au handicap

Fatigué des efforts particuliers que demande le maintien d'un siège social bilingue à Montréal, l'Institut de recherche économique C.D. Howe annonçait hier qu'il déménageait ses pénalités à Toronto, tout en laissant un «bureau régional» à Montréal. Le modèle devient familial comme le retour des hirondelles, et les raisons qu'il invoque la directrice de l'Institut, Mme Wendy Dobson, ne pèchent pas non plus par excès d'originalité: «du point de vue financier, explique son laconisme communiqué, il est devenu impossible pour une institution qui n'accepte aucun soutien du gouvernement de recruter à Montréal des économistes expérimentés capables de contribuer aux activités particulières d'analyse et de communications de l'Institut».

On croirait entendre une multinationale en mal de séduire des experts internationaux d'une espèce introuvable, pour les amener vivre au milieu des plaisirs de la toundra. De combien de ces rares «économistes expérimentés» l'Institut a-t-il besoin? De un ou deux, éventuellement, nous répond-on, incapable même de préciser si, dans la nouvelle meuble canadienne, on ajoutera vraiment aux cinq économistes et demi qu'emploie déjà l'Institut à Montréal et à Calgary. Quelle spécialisation si rare doit arborer le curriculum des élus pour qu'ils puissent contribuer aux activités particulières de l'Institut? Ils doivent surtout maîtriser l'économie politique appliquée.

Montréal a deux grandes universités de langue française, deux grandes uni-

versités de langue anglaise, une École des Hautes études commerciales avec un programme de maîtrise en gestion centré sur l'économie appliquée, et une section de l'École nationale d'administration publique dont le siège est à Québec. Aucune grande ville au Canada n'offre un bassin aussi diversifié de diplômés, de ressources professionnelles, d'écoles de pensée économique. Et on n'aurait pas pu y trouver un ou deux «économistes expérimentés» satisfaisant les besoins de l'Institut C.D. Howe, et suffisamment attachés à cette ville pour y rester malgré le paradis fiscal que serait devenu Toronto... Tant vont les grossières explications qu'à la fin elles ne marchent plus: la Sun Life avait au total plus de crédibilité, par son volume et ses raisons économiques, que cet organisme sans but lucratif qui ressort le vieux serpent de mer de l'incompétence québécoise pour cacher son goût de revenir au confort de l'unilinguisme.

Car en questionnant bien, on se rend compte que les coûts additionnels concernent moins le salaire d'éventuels nouveaux venus économistes, que le coût d'un siège social bilingue qu'exige Montréal, loi 101 ou pas: secrétariat, traduction, correspondance. À Toronto, il n'en sera plus question, et le bureau régional de Montréal s'occupera en français des seules affaires québécoises.

Né en 1957 à Montréal sous le nom de Private Planning Association, avant de devenir le C.D. Howe Institute en 1973, cette organisation dont les analyses et publications sont bien connues au Canada anglais a brusquement trouvé en 1976 un «Accent-Québec», du nom du

programme coiffant les quatorze études pré-référendaires qu'elle commanda alors à des économistes québécois francophones en majorité, après les avoir ignorés pratiquement pendant une vingtaine d'années.

Le rapport annuel du président, M. Carl Beigle, affirmait en septembre 1980 avoir trouvé là un «renouveau des idées, des points de vue et des ressources humaines». «L'Institut considère toujours son siège social de Montréal comme un atout et non pas comme un handicap, disait encore un euphorisme M. Beigle à l'époque, à la condition d'élargir avec succès ses activités régionales. Pour tirer pleinement parti des avantages de son bureau de Montréal, toutefois, il reconnaît depuis longtemps le besoin de participer plus à fond au milieu francophone.» Si l'atout est devenu handicap vingt mois plus tard, c'est donc que l'Institut a renoncé à la participation qu'il disait alors souhaiter.

La chose est normale. On retourne au Canada naturel de Toronto et le point de vue économique québécois devient une affaire régionale, dont s'occupera le bureau montréalais et le Comité-Québec de l'Institut C.D. Howe, que préside M. Raymond Garneau. Ainsi le veut la nouvelle dynamique canadienne, qui n'est pas celle de l'égalité. Il aurait été plus franc de le dire, plutôt que de prendre le risque de ridiculiser la capacité de recrutement d'un Institut qui prétend, au surplus, au rang des plus prestigieux en Amérique du Nord.

Lise BISSONNETTE

Les disparitions mystérieuses

L'opinion publique s'inquiète, avec raison d'ailleurs, pour les quelques centaines de morts qu'a faits à ce jour la guerre des Falklands. Mais curieusement, elle est pratiquement indifférente au sort des 90.000 personnes disparues mystérieusement en Amérique latine ces dernières années. De même, elle s'émeut à propos des autochtones uniquement lorsque survient un Restigouche et ce n'est pas nécessairement pour leur dire sa sympathie. Enfin, elle est généralement hostile aux détenus de nos prisons qui, pense-t-elle, ont bien mérité leur sort.

Qu'il s'agisse des «disparus», du sort des autochtones, ou des prisonniers, voilà autant de domaines où les droits de la personne sont, selon les pays, très gravement bafoués. La Fédération internationale des droits de l'homme qui tenait son congrès à Montréal en fin de semaine est venue le rappeler. Elle a voulu surtout trouver des moyens de combattre les atteintes à ces droits et d'en promouvoir positivement le respect.

Des trois dossiers qui faisaient l'objet de ces travaux, celui portant sur les personnes disparues revêt une importance primordiale. Il s'agit en effet d'une méthode de répression relativement nouvelle, pratiquée sur une haute échelle par plusieurs pays, en particulier en Amérique latine. Un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme des Nations unies a recensé 22 pays où se pratique ce genre de terreur; c'est l'Argentine qui, apparemment, est spécialisée dans le domaine. Notre collaborateur Bertrand de la Grange a raconté dans ces pages, il y a quelques se-

maines, l'histoire de ces femmes, les «Mères de la place de Mai», qui chaque semaine manifestent en silence à Buenos Aires pour réclamer la remise en liberté de leurs maris ou de leurs enfants.

L'excellente revue *Croissance des jeunes nations* publiait un numéro spécial sur les disparus politiques en novembre 1981. Elle concluait: «Les disparitions forcées sont apparues comme un phénomène massif dans les dictatures latino-américaines. C'est un procédé qui s'inspire directement des méthodes hitlériennes.» Les États qui le pratiquent, possèdent tous un appareil gouvernemental qui agit dans la légalité et publiquement. Mais en même temps, ils constituent un appareil parallèle, secret celui-là, qui ne rend de compte à personne. Les disparitions sont le fait de ces services parallèles. Des personnes sont assassinées et parfois larguées du haut des airs en haute mer ou encore détenues dans des camps secrets. L'ONU a pour sa part recensé 16 centres secrets de détention entre 1976 et 1979. Le sort des personnes qui passent par ces centres n'a rien à envier à celui qu'on connaît les juifs dans les camps nazis.

Les travaux de la Fédération internationale des droits de l'homme apparaissent donc dans cette conjoncture nouvelle comme essentiels. Ils visent notamment à ce que les États membres des Nations unies adoptent une convention internationale sur la disparition.

Cette charte s'inspirerait de la Déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle souscrivent déjà les pays membres des Nations unies. Les pays qui adhèrent à la convention,

s'obligeraient à laisser enquêter sur leur territoire une commission internationale auprès de qui les intéressés auraient porté plainte.

Cette approche apparaît, dans les circonstances, indispensable au plan du droit. En effet, les dictatures qui pratiquent l'enlèvement nient évidemment leurs agissements. À l'intérieur d'un pays, personne ne peut donc porter d'accusation contre qui que ce soit. Les proches doivent en conséquence pouvoir s'adresser à une autorité forcément extérieure qui puisse impartialement faire enquête. D'où la nécessité d'une convention internationale.

Les États qui n'ont rien à se reprocher y adhéreront sans doute facilement. Ceux qui, au contraire, pratiquent l'enlèvement de leurs citoyens seront placés devant un dilemme: s'ils adhèrent à la convention, ils risquent tôt ou tard d'être condamnés; s'ils n'y adhèrent pas, ils se condamneront implicitement devant l'opinion internationale.

L'action de la Fédération internationale des droits de l'homme, est donc primordiale. Il lui faudra d'abord faire adopter son projet de convention par les Nations unies. On peut prévoir que cette étape sera fort difficile à franchir. On invoquera, on s'en doute bien, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays membres. À ce jour, le Canada a apporté son soutien au groupe de travail des Nations unies sur la même question. On doit souhaiter dorénavant qu'il aille plus loin et donne son appui actif à l'adoption d'une véritable convention sur les personnes disparues. Elle s'impose.

Jean-Pierre PROULX

La santé en régions éloignées

Le problème est moins d'attirer que de retenir les médecins

Peut-on espérer que les décisions seront basées davantage sur les besoins de la population et la possibilité médicale de répondre à ces besoins que sur des motifs purement politiques.

par Jean Couture

L'auteur de cet article est directeur du département de chirurgie de la faculté de médecine de l'Université Laval. Il est aussi conseiller auprès d'un conseil régional de la santé et des services sociaux.

UN des objectifs principaux de la loi 27, est d'apporter une solution aux problèmes d'accessibilité des soins médicaux dans les régions éloignées. Pour atteindre ce but, la loi propose des mesures incitatives, surtout financières; qui auraient pour résultat de favoriser le recrutement de médecins généralistes ou spécialistes dans les régions où les effectifs sont absents ou encore insuffisants. Si, par cette législation, il s'avère possible d'attirer des médecins dans certaines régions moins bien pourvues, il n'est pas certain que les mesures proposées auront pour effet d'assurer que ces médecins y resteront. Jusqu'à maintenant, les mesures incitatives de cette nature (bourses ou primes d'éloignement) n'ont pas eu comme résultat d'assurer la continuité des soins. En général, les médecins s'acquittent de leurs devoirs envers l'État et s'installent subseqüemment dans les milieux urbains ou dans des régions périphériques mieux organisées. Ces médecins quittent les régions éloignées surtout pour des raisons liées à l'exercice médical, soit un service de garde contraignant, l'absence de collègues pouvant agir comme consultants, le peu de contact avec la médecine scientifique, un accès difficile à des activités de formation continue, et une qualité de vie moins intéressante. Pour ces raisons, les mesures préconisées pourraient n'apporter que des résultats transitoires si les conditions d'exercice de la profession médicale ne sont pas modifiées considérablement;

autrement, la présence temporaire de médecins dans les régions éloignées risque d'affecter sérieusement non seulement la continuité mais également la qualité des soins donnés à la population. De plus, les conditions d'exercice des médecins sont liées de très près à la planification des services de santé, sujet auquel la loi 27 n'accorde que peu d'importance; or, il y a beaucoup à faire dans ce domaine car, depuis les travaux de la commission Castonguay-Nepveu, on a progressé très peu dans la planification des services de santé au Québec.

Les conditions d'exercice des médecins

Les conditions d'exercice recherchées par les médecins généralistes, autant que les médecins spécialistes, doivent respecter, jusqu'à un certain point, la formation reçue à la faculté de médecine et la compétence acquise au cours des années d'apprentissage dans le réseau hospitalier. Le médecin, quel que soit son lieu d'exercice, recherche le contact quotidien avec d'autres confrères, il éprouve le besoin de consulter ses collègues, et finalement, recherche une appartenance hospitalière. En conséquence, il n'exerce plus seul ou à peu près. À chaque année, on en voit la démonstration lorsque les nouveaux diplômés de nos facultés de médecine, surtout ceux qui se destinent à la pratique générale, reçoivent leur permis d'exercice et font le choix de la localité où ils se proposent d'installer leur cabinet de consultation. Très fréquemment, ces jeunes médecins vont grossir les rangs d'un groupe déjà organisé, ou décident d'exercer leur profession dans un endroit parfois très éloigné mais avec le concours de deux ou trois confrères. S'ils ne sont pas rattachés de près à un centre hospitalier, ils désirent néanmoins y avoir accès le plus possible. La dispensation des soins de première ligne, que ce soit dans un centre hospitalier ou un



CLSC, peut être assurée sans la présence de médecins spécialistes sur place, mais la possibilité de consultation et de transferts rapides doit être prévue. Les mêmes observations peuvent être faites à propos de la pratique de la médecine spécialisée dans les régions éloignées. S'il était acceptable autrefois de voir certains médecins spécialistes, surtout en chirurgie générale ou en anesthésie, exercer seuls dans une région éloignée, cette situation est beaucoup moins désirable et presque impossible aujourd'hui. Ces médecins spécialistes, exerçant individuellement, n'y restent pas. De plus, l'absence d'autres spécialistes de base dans un centre hospitalier éloigne le jeune spécialiste, car les conditions d'exercice qu'on lui offre sont complé-

ment différentes des conditions d'exercice dont il a bénéficié durant sa formation. En d'autres mots, le médecin spécialiste désire lui aussi exercer en groupe et requiert également la présence d'autres disciplines connexes lui permettant d'exercer de façon satisfaisante. Donc, pour le médecin spécialiste exerçant dans les régions éloignées, le concept de «masse critique» est important car cela signifie le partage du service de garde, la possibilité de consultations avec d'autres collègues de la même discipline ou d'autres disciplines, un équipement spécialisé adéquat, un contact avec la médecine scientifique, la possibilité de maintenir ses connaissances par l'assistance à des congrès ou cours organisés, et enfin, la possibilité d'une meilleure qualité de vie.

La planification des services médicaux

La présence d'effectifs médicaux dans les régions éloignées ne sera assurée que si l'existe des conditions d'exercice médical plus favorables, ou ces conditions ne se réaliseront que si l'existe une volonté politique de planifier de meilleure façon les services médicaux. Or, cette planification touche de près l'organisation de la médecine hospitalière dans les régions éloignées. Nous avons à Québec encore trop de centres hospitaliers dont la taille ne permet pas la dispensation de soins généraux et spécialisés de qualité; il s'agit souvent d'institutions comptant 100 lits ou moins, et où on ne retrouve souvent qu'un chirurgien général, un anesthésiste qui est bien souvent un omnipraticien et aucun autre spécialiste de base comme un interniste, un cardiologue, un gynécologue, un psychiatre ou un orthopédiste. Parfois, la plupart des services spécialisés sont assurés par des consultants ne venant qu'à intervalles réguliers. Dans ces cas, la continuité des soins n'est pas assurée ou l'est en partie par des médecins omnipraticiens. Dans de telles conditions, on ne peut prétendre que la qualité des soins peut être aussi bonne que dans des centres hospitaliers mieux organisés. Il y a plus de 10 ans, la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social écrivait: «On sait maintenant qu'un hôpital de 50 à 200 lits est beaucoup trop petit pour permettre la concentration minimale de personnel compétent et d'installations de

toute première qualité.» Cette affirmation est tout aussi juste aujourd'hui qu'elle l'était à ce moment-là. Les statistiques assez révélatrices, même inquiétantes, concernant l'organisation hospitalière dans les régions dites éloignées, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, le Nord-Ouest québécois et la Basse-Côte-Nord. Il y a 32 centres hospitaliers dans ces trois régions, soit huit comptant moins de 25 lits, sept de 25 à 100 lits, et 17 avec plus de 100 lits. Dans ce dernier groupe, cinq établissements sont reconnus comme dispensant des soins spécialisés et 11 des soins généraux. Pour le ministère des Affaires sociales, les centres hospitaliers classés comme établissements de courte durée de soins généraux et de soins spécialisés se définissent ainsi: «Les centres hospitaliers de soins généraux: ... fournissent des services de chirurgie générale, de médecine, d'obstétrique à risques limités, d'anesthésie, de radiologie et de certains services de biologie médicale et de pharmacie.» «Les centres hospitaliers de soins spécialisés: ... En outre des services offerts dans les centres hospitaliers de soins généraux assurent des services de médecine interne, de chirurgie, de biologie médicale et de pharmacie. Ils peuvent en outre offrir d'autres services, notamment dans le domaine de la pédiatrie, de l'obstétrique et de la psychiatrie.»

Si les centres hospitaliers de ces trois régions sont bien classés d'après cette définition, on peut dire que, parmi les 17 centres hospitaliers comptant plus de 100 lits, il y a 11 établissements ne dispensant des services spécialisés qu'en chirurgie générale et anesthésie. Il n'est donc pas surprenant que, dans la plupart de ces centres hospitaliers, il soit difficile de maintenir un service d'anesthésie et des services de radiologie et de laboratoire. La situation n'est pas tellement meilleure dans les cinq centres hospitaliers classés «établissements spécialisés» car, également dans ces centres hospitaliers, le recrutement de médecins spécialistes dans la plupart des disciplines a toujours créé des problèmes. Il existe donc un manque flagrant de planification régionale dans ces territoires. Malheureusement, il est probable, si non certain, que l'absence de planification régionale ne se retrouve pas uniquement dans ces trois régions périphériques.

En résumé, la loi 27 doit être considérée comme une étape dans la solution au problème des effectifs médicaux dans les régions éloignées. Les mesures proposées auront évidemment un effet bénéfique immédiat mais n'assureront pas la rétention des médecins dans ces régions. Même si on réussissait, par des mesures incitatives, à assurer une présence médicale régulière, il n'est pas sûr que la continuité et la qualité des soins puissent être maintenus s'il n'existe pas une meilleure organisation des services cliniques. Pour corriger cette situation, certaines mesures doivent être mises de l'avant, dont la concentration des services spécialisés dans moins de centres hospitaliers, la présence d'une masse critique de médecins dans les disciplines de base, et enfin des conditions d'exercice permettant aux médecins généralistes et spécialistes d'exercer leur profession dans un environnement comparable à ce que l'on peut retrouver dans les milieux urbains. Pour effectuer ce travail, une action concertée s'impose impliquant le ministère des Affaires sociales, les conseils régionaux et les facultés de médecine. Les conseils régionaux, déjà mandatés à cet égard par la loi 103 et de façon plus explicite par l'article 49 de la loi 27, seront appelés à amorcer ce processus de planification des effectifs médicaux dans tout le Québec. Pour que ce travail soit efficace, médecins et administrateurs doivent participer ouvertement à ces discussions si l'on veut que les décisions proposées deviennent acceptables à tous les organismes et personnes intéressées. De plus, un tel travail doit se faire avec la participation des facultés de médecine, car toute décision concernant les effectifs médicaux doit tenir compte des ressources humaines prévues dans les programmes universitaires. Également, les directeurs de programmes facultaires sont bien placés pour informer les étudiants des besoins des régions et intéresser certains d'entre eux à un choix de carrière plus conforme à ces besoins. Finalement, le ministère des Affaires sociales, mieux informé de tous les aspects de ce problème, sera plus en mesure de prendre des décisions rationnelles visant à mieux planifier nos services de santé. Peut-on alors espérer que ces décisions seront basées davantage sur les besoins de la population et la possibilité pour la profession médicale de répondre à ces besoins que sur des motifs purement politiques?

Droits et libertés au Canada

Une réputation, déjà surfaite, qui s'est détériorée récemment

par Gilles Tardif

Extraits du rapport d'activités 1980-82, présenté par le président de la Ligue des droits et libertés du Québec, au congrès de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) qui s'est tenu à Montréal la fin de semaine dernière.

LES flons-flons de la grande fête du gouvernement canadien qui célébrait le récent rattachement de l'Angleterre à la Constitution et l'enchaînement dans cette constitution d'une Charte des droits et libertés au pays, ont peut-être résonné jusque dans vos pays respectifs. Ici par contre, les fastes réjouissances officielles ont été troublées par les protestations véhémentes des nations autochtones, du Québec, des minorités nationales et des femmes qui n'ont pas, dans la nouvelle Loi fondamentale de ce pays, trouvé des garanties suffisantes à leurs droits et libertés. Car il faut bien le dire, la situation générale des droits et libertés, malgré la réputation surfaite de libéralisme et d'humanisme du Canada, s'est détériorée ces dernières années. D'ailleurs, à cet effet, il est significatif de souligner, qu'il y a un an, jour pour jour, le 21 mai dernier, le cabinet adoptait à l'insu du Parlement et évidemment de l'opinion publique, un décret sur la planification d'urgence prévoyant la mise au point de mesures exceptionnelles en cas d'urgence nationale appréhendée ou réelle, mesures allant du contrôle par l'État de la production, des prix et des salaires aux camps d'internement pour civils. Ce décret radical s'ajoute à la loi des mesures de guerre toujours suspendue depuis 1970 comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Si nous devons qualifier ces deux dernières années, nous pourrions dire, qu'au sortir d'une crise organisationnelle, poli-

tique et économique grave, la Ligue des droits et libertés s'est, dans un premier temps, redressée péniblement et, dans un second temps, s'est attelée avec de plus en plus d'énergie, d'enthousiasme et de ressources humaines de nouveau à la tâche de défendre des dossiers essentiels aux droits et libertés au Québec. Bien que très sommairement décrits, voici quelques-uns des champs d'intervention où la Ligue des droits et libertés a travaillé. ■ Appui aux nations autochtones — Au cours des deux dernières années, le Comité d'appui aux nations autochtones de la Ligue des droits et libertés à Montréal, de concert avec les comités semblables à Québec et Sept-Îles sur la Côte-Nord, a organisé son travail avec la collaboration régulière d'une trentaine de personnes. Le développement de l'éducation populaire autour des dossiers des nations autochtones s'est articulé autour de la publication régulière d'un bulletin d'information aux deux mois. L'Appui tire à 1,000 exemplaires, de nombreuses séances d'information, cours, kiosques, animations dans les collèges, universités, places publiques. Actuellement, une brochure sur les Inuit dissidents du Nouveau-Québec est en préparation ainsi qu'un rapport d'enquête sur les évictions à Khanawake. Le Comité d'appui aux nations autochtones a enfin été très actif dans la préparation de l'atelier sur les autochtones d'Amérique de la présente Conférence internationale de la FIDH. ■ Défense des droits des détenus — L'Office des droits des détenus de la Ligue des droits et libertés quant à lui a poursuivi son travail de longue haleine sur la problématique des détenus, prévenus et ex-détenus, cette catégorie de citoyens si fortement marginalisée par notre société. La vigilance de l'Office des droits des détenus quant à l'analyse de la conjoncture est quasi légendaire. Au cours des deux dernières années, pas moins de vingt-cinq conférences de presse ou communiqués de presse et une quarantaine

d'émissions de télévision ou de radio sur des thèmes allant des meurtres et «suicides» dans les pénitenciers et postes de police, au droit de vote des détenus, à la construction de nouvelles prisons aux conditions inhumaines de détention ont retenu l'attention du public. Poursuivant son travail d'information, l'Office des droits des détenus a publié à un millier d'exemplaires son bulletin d'information Face à la Justice et développé l'animation autour du projet de charte des droits des détenus en plus d'organiser en août de chaque année de la Journée nationale pour la justice en prison et à l'automne de la Semaine des prisonniers. Actuellement, l'Office rendouble d'énergie dans une campagne en vue de la fermeture du Centre de développement correctionnel, un pénitencier monstrueux à sécurité maximum conçu pour y incarcérer les déterus dits «intraitables» et les soumettre à un programme de privation sensorielle et de destruction de leur personnalité. Dans cette bataille pour fermer le CDC, l'Organisation de soutien à la lutte des prisonniers a été réactivée, des causes-typiques légalés sont portées systématiquement en Cour fédérale ou en Cour supérieure. En plus, comme le Comité d'appui aux nations autochtones, d'être actif dans la préparation de la présente Conférence internationale de la FIDH, l'Office des droits des détenus a encadré plusieurs recherches dont une sur les différents abus de pouvoir dont le viol et la brutalité policière qui sera prochainement publiée aux Éditions Québec-Amérique et une sur les conditions de détention des femmes. ■ Vigilance face à la «sécurité nationale» — L'intérêt que porte la Ligue des droits et libertés à toute la problématique de la «sécurité nationale», raison d'État qui permet les pires abus et crimes dans nos sociétés dites démocratiques, ne s'est pas démenti au cours de la récente période. En effet, d'une part, le Comité sur la «sécurité nationale» de la Ligue a analysé la législation et rédigé des mémoires au niveau du gouvernement fédéral et provincial sur les lois d'accès à l'information gouvernementale et du droit d'accès des citoyens aux dossiers et renseignements personnels que l'État détient sur leur personne. Le Comité sur la sécurité nationale, suite aux rapports des commissions Keable et McDonald sur les actes illégaux et criminels des corps policiers a exigé des poursuites judiciaires contre les violations au code criminel et la cessation immédiate de l'infiltration policière dans les organismes syndicaux, politiques et populaires. L'objectif du comité est de développer éventuellement un cahier de revendications sur l'ensemble du contrôle démocratique des corps policiers. En outre, le comité a participé l'an dernier à la rédaction et à la diffusion d'un dossier conjoint Ligue des droits et libertés/Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec intitulé: La répression: l'escalade se poursuit (10,000 exemplaires).

■ Dénonciation de la brutalité policière — Résultat du travail des dernières années, le Comité contre la brutalité policière de la Ligue des droits et libertés vient de publier, il y a deux semaines, une brochure (version française et anglaise) intitulée Le Citoyen face à la poli-

ce/The Law and the Police: Know your Rights! Cette brochure, rédigée en langage simple et accessible, est destinée à la population en général pour la sensibiliser au phénomène de la brutalité policière et l'informer. Elle constitue également un guide d'action face à la répression policière pour les individus et organismes sociaux susceptibles d'avoir à réagir aux «intéférences» des corps policiers. Dans le cours de son travail — le Comité contre la brutalité policière a étudié environ 200 dossiers depuis quatre ans dont quelques 75 ont fait l'objet de plaintes officielles à la Commission de police du Québec — le comité traite outre le cas à cas, des cas collectifs comme le dossier Matane où à l'occasion de la Journée internationale des femmes 1981, il y avait eu dans cette ville de la Gaspésie une intervention policière brutale et des arrestations et poursuites judiciaires sélectives contre cinq militants. ■ Promotion des libertés académiques — Un Comité des libertés académiques existe à la Ligue des droits et libertés et on peut dire qu'il a eu du fil à retordre quant à l'espace de démocratie de ce secteur. En effet, depuis en particulier deux ans, le comité s'occupe, surtout au niveau de l'enseignement supérieur, de nombreux congédiements arbitraires de professeurs. Cette pratique de congédier pour des raisons politiques sous le couvert de «l'inefficacité scientifique» des professeurs se développe présentement au Québec et nécessite des interventions énergiques pour contrer les vir-

ges à droite dans le domaine de l'éducation. Outre le cas à cas régulier, le comité est à rédiger un outil de sensibilisation plus large, un Manifeste des libertés académiques qui sera prêt cet automne. ■ Défense des droits sociaux et économiques — La permanence à l'accueil de la Ligue des droits et libertés reçoit environ une quinzaine d'appels par jour de personnes se sentant lésées dans leurs droits. Certaines de ces demandes sont réitérées aux comités thématiques de la Ligue ou aux organismes du milieu spécialisés dans différents domaines. Certains autres demandes nécessitent un traitement autonome et complet de la part de la responsable à l'accueil et de l'équipe de bénévoles qui la seconde. Le travail consiste en la cueillette de l'information, la vérification des faits, leur analyse et évaluation en fonction des priorités et prises de position de la Ligue et le traitement approprié des cas. ■ Comités régionaux — Trois comités régionaux de la Ligue des droits et libertés sont actuellement en fonction avec des mandats spécifiques et autonomes découlant des diverses priorités régionales. Ce sont les comités de Gaspésie, Sept-Îles et de l'Estrie. Sans rendre justice à tout le travail qui s'effectue au niveau des régions, mais pour en donner une brève idée, voici certaines des activités: projet d'éducation populaire sur les Neo-Québécois à Sherbrooke, dossier sur l'obtention d'une carte passe-partout pour les personnes handicapées, colloque sur la santé mentale et les services communautaires, soirée de solidarité avec le peuple

polonais, objection à la construction d'une nouvelle prison. Une des priorités de la Ligue dans les mois qui viennent est l'extension et la consolidation du réseau des ligues affiliées à la Ligue des droits et libertés. De plus, un nouveau Comité immigration voit le jour depuis quelques semaines ainsi que se développe et s'articule une recherche sur l'histoire des vingt ans de la Ligue des droits et libertés au Québec. En conclusion — Mis bout à bout, toutes les facettes du travail accompli à la Ligue des droits et libertés tissent un écheveau assez complexe et diversifié. Ces interventions s'ajoutent aux représentations au niveau international en solidarité avec le peuple polonais, contre la torture en Iran et en Turquie, pour les droits des Palestiniens, en soutien au peuple du Nicaragua et du Salvador, et contre des manifestations de répression qui gagnent même les pays de démocratie occidentale comme l'Italie. Ce qu'il faut saisir, c'est que l'intervention, de plus en plus soutenue de la Ligue des droits et libertés, n'est possible que grâce au militantisme de centaines de bénévoles, et de l'infrastructure de la Ligue qui devient graduellement viable et qui depuis trois mois publie même un bulletin d'information. Ce qu'il faut saisir, c'est notre profond désir de travailler en collaboration avec tous les groupes, organisations et individus oeuvrant dans les milieux populaires, syndicaux, religieux et démocratiques. C'est notre désir de collaborations fructueuses avec les Ligues canadiennes et celles d'ailleurs.

LES TRES AU DEVOIR

Des députés indignes de l'être

Est-ce que ça va durer encore longtemps? En quoi est-ce comique d'apprendre qu'une femme sur dix se fait battre par son conjoint? Quel qualificatif employer pour décrire l'ignoble attitude des députés mâles d'Ottawa? Odieuse, méprisante (et méprisable), ignominieuse, vulgaire, dégoutante? Qu'attendent toutes les femmes et surtout celles qui pourraient utiliser une tribune publique (députées, journalistes, juges, artistes, actrices...) pour manifester contre le geste horrible et impardonnable de ces messieurs les députés fédéraux et phalocrates qui rient lorsqu'on évoque le problème des femmes battues?

Le fait qu'ils aient finalement consenti à des excuses publiques, mais du bout des lèvres ne diminue en rien le poids et la signification de leurs réactions premières. Judy Erola, Margaret Mitchell et toutes les autres députées se devraient de démissionner après un tel affront et demander à toutes les femmes (la majorité de l'électorat) et les hommes dignes de ce nom de ne voter dorénavant que pour des candidates, de quel qu'allégeance que ce soit, car au niveau de la souffrance humaine seules la solidarité et la compréhension ont cours. Déjà j'ai eu honte d'appartenir à ce «grand» pays qui laissait dans sa nouvelle (moderne?) constitution les droits des femmes à l'égalité au bon vouloir (et facile mépris) de ces premiers (et derniers) mini-ministres par une clause dérogatoire et un troc scandaleux et aujourd'hui après la consternation, c'est le dépit et l'écoeurement qui m'envahissent. David FINES Montréal, 18 mai

Grande vente d'été!

Peugeot 1981

Rabais exceptionnel? Comparez !

	Prix de détail suggéré	Prix Biarritz
Peugeot 505GR, 4 vitesses, peinture métallisée	14,150\$	12,150\$
Peugeot 505 Diesel, 4 vitesses, peinture métallisée	15,900\$	12,950\$
Peugeot 505 Diesel, automatique	16,650\$	13,170\$
Peugeot 505SR, 5 vitesses, air climatisé	16,950\$	15,205\$
Peugeot 505 Turbo Diesel, 5 vitesses	19,995\$	16,100\$
Peugeot 504SW, automatique	14,650\$	13,830\$

Maintenant disponible... La nouvelle Berline 505 1982 sportive avec moteur à injection électronique

Automobiles Biarritz Ltée

Faites un essai sur route dès aujourd'hui!

10,825 Racette, Montréal-Nord
(514) 323-1900

PEUGEOT



◆ Ottawa

tifs liés aux médias de prouver à la Commission des pratiques restrictives du commerce que le quotidien dont la société désire se porter acquéreur sera administré de manière indépendante par rapport aux autres intérêts de la société.

■ le Parlement devra en outre légiférer sur la création d'un conseil consultatif canadien de la presse quotidienne, chargé d'examiner les plaintes sur des reportages parus dans des quotidiens qui n'appartiennent pas à un conseil de presse. Le gouvernement voudrait que ce conseil reflète les caractéristiques régionales et linguistiques du Canada, ainsi que le point de vue de l'éditeur et du journaliste. Le conseil sera financé par une fondation créée par le gouvernement;

■ le gouvernement a décidé de lancer un programme quinquennal de partage des coûts avec des quotidiens canadiens — appartenant ou pas à des chaînes — en vertu duquel ces quotidiens se doteraient d'antennes dans d'autres provinces ou à l'étranger. Sur une période de trois ans, la contribution maximale d'Ottawa serait de \$50,000 par année et par antenne. Globalement, le gouvernement verserait annuellement le montant maximum de \$1 million pour l'établissement de dix antennes étrangères et de dix antennes régionales.

«Compte tenu du fait qu'à peine une poignée de journalistes francophones informent les Québécois des événements qui surviennent à l'extérieur de leur province et de la région de la capitale nationale, en raison du petit nombre de journalistes qui rendent compte des événements à caractère régional qui surviennent aux quatre coins du pays, les lecteurs de journaux canadiens demeurent insuffisamment informés de ce qui se passe dans les autres régions du pays», a déclaré le ministre.

Le gouvernement a décidé en dernier lieu d'ordonner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) lors de l'étude du renouvellement ou d'une demande de licences d'interdire aux quotidiens d'acquiescer le contrôle de sociétés détentrices de licences de radiodiffusion fédérales dans la même région.

Sauf dans des cas précis, la décision du cabinet signifie qu'une société ne sera pas autorisée à contrôler un quotidien ainsi qu'une station de radio ou de télévision dans la même région.

À la suite de ces discours, M. Fleming doit donner ce matin une conférence de presse à Ottawa pour expliquer les propositions qu'il a énoncées hier à London.

À propos du conseil de presse, M. Fleming a déclaré que les «Canadiens doivent disposer d'une tribune pour exprimer leur mécontentement à l'égard des reportages de la presse, sans être obligés de recourir aux tribunaux, les frais de justice étant ce qu'ils sont». «De plus, lorsque l'on songe que les médecins, les avocats, les radiodiffuseurs et les ingénieurs sont tous assujettis à une certaine forme de réglementation, je n'arrive pas à comprendre la réticence de certains milieux de la presse à une évaluation libre et objective de leur produit», a dit M. Fleming.

Le ministre a soutenu que le gouvernement veut assumer ses responsabilités par l'entremise du législateur «puis laisser les choses suivre leur cours». «En somme, ce que nous voulons, c'est garantir la liberté de la presse en évitant la concentration de celle-ci aux mains d'une puissance, publique ou privée, et les mesures d'intimidation qui pourraient en découler».

«Après cette incursion, qui sera aussi brève que possible, le gouvernement n'interviendra plus», a conclu M. Fleming.

Ces propositions font suite aux travaux de la Commission Kent sur la situation des médias au Canada, sans pour autant suivre à la lettre ce que recommandaient les commissaires.

◆ Cannes

Radziwilowicz, l'Homme de fer et de marbre qui devient ici l'Homme du cinéma, Hanna Schygulla, la grande vedette du cinéma allemand actuel, Michel Piccoli que Godard avait aussi utilisé dans *Le mépris* et Isabelle Huppert qui jouait aussi *Sauve qui peut*.

Dans sa conférence de presse, Jean-Luc Godard, énorme cigare à la bouche, a lancé quelques phrases-choc. À propos de *Passion*, il a dit: «Dans ce film, le cinéma c'est la métaphore du travail». Et plus loin, «C'est le social et sa métaphore». «Un film entre deux». Quant à l'histoire, ce qu'on appelle habituellement le scénario: «Le scénario a été inventé par les comptables», a répondu Godard.

Si *Passion* est une production principalement suisse, on a pu voir aussi hier le dernier long métrage français de la compétition, *A toute allure* du cinéaste Robert Kramer. Deux jeunes, un garçon et une fille, veulent pratiquer le roller-derby et faire partie d'une équipe de Chicago. Ils comptent sur l'aide d'un journaliste pour payer le voyage jusqu'en Amérique de façon à participer aux épreuves de sélection. Mais tout s'écroule et rien ne fonctionne. On les voit faire du patin à roulettes, on entend une musique rock, on sent que Kramer veut nous parler de la jeunesse, ses rêves et ses culs-de-sac, mais le scénario est d'un vide incommensurable. *A toute allure*, le film le plus court de la compétition (une heure) aura donc semblé un des plus longs. Produit originalement pour la télévision, on est en droit de se demander que cette réalisation faisait dans la compétition. Par parce qu'il s'agit d'un film TV, mais parce que ce film ne dit rien, ou si peu, et le dit mal. La participation française à la compétition, *Invitation au voyage*, *Douce enquête sur la violence* et *A toute allure*, aura donc été d'une faiblesse inouïe, consternante même. D'ailleurs dans

le journal *Le Monde*, Jean Cau, en dénonçant le choix qui avait été fait, y est allé de ses invectives les plus vitrioliques.

En compétition aussi ces deux derniers jours, *Jamais de la vie* de l'Allemand Werner Schroeter, Carole Bouquet y joue le rôle d'une jeune femme dont les exigences devant la vie la conduisent tout droit à l'asile où finalement elle restera pour de bon. Films de délire et de démence. Si Lindsay Anderson a signé *Britannia Hospital*, Schroeter semble avoir signé ici son *Germania Hospital*, le comique en moins. On dira le *One Flew over the Cuckoo's Nest* de la nouvelle vague allemande. Lors de la présentation à la presse, ce film où dominent le gris, le bleu et le blanc a été sifflé. Le principal intérêt de ce film est en fait d'avoir utilisé Carole Bouquet, une comédienne qui habituellement joue dans les films nettement plus commerciaux dont les James Bond.

Enfin, parmi les derniers films de la compétition, un long métrage cubain d'Humberto Solas intitulé *Cécilia* et réalisé à partir d'un classique de la littérature cubaine du vingtième siècle, *Cecilia Valdez* de Celilo Volaverde. Il s'agit d'un long récit romanesque, le film dure deux heures 40 minutes, axé sur une belle métisse qui veut améliorer son sort en épousant un jeune blanc de l'aristocratie esclavagiste. Si le propos veut dénoncer le sort fait aux noirs et aux métisses, il prend plus souvent qu'autrement l'allure d'une banale grosse production qui a coûté près de \$5 millions, un budget colossal pour un film cubain, fait penser à une sorte de *Gone with the Wind*, version La Havane, ou à une sorte de *Roots* cubain. Vous voyez le genre. Dialogues ridicules, mise en scène écoulée, romantisme dépassé.

Du côté des sections non compétitives, signalons quelques titres de films dignes d'intérêt: *Irezumi*, *esprit de tannage* du Japonais Hoichi Takabayashi, *Les papiers d'asperm* d'Edouardo de Gregorio, *Too Far to Go* de l'Américain Fielder Cook, *La Famille Orozco* du Péruvien Jorge Reyes, tous quatre présentés dans la Quinzaine des réalisateurs, et *Ballade d'été*, premier long métrage de Bertrand Gauthier inscrit dans la section perspectives du cinéma français.

Enfin, c'est aujourd'hui que le jury devra faire connaître le palmarès du festival. Ce jury est formé cette année de Giorgio Strehler, Suzy Cecchi d'Amico, Geraldine Chaplin, Jean-Jacques Annaud, Florian Hopf, Sidney Lumet, Gabriel Garcia Marquez, Miral Sen, Claude Soule et René Thévenet. Parions que *Yol*, d'Yilmaz Guney, *Missing* de Costa Gavras, *Moonlighting* de Skolimowski, *Un autre regard* de Károly Makk, *La Notte Di San Lorenzo* des frères Taviani et *La nuit de Varennes* seront parmi les films primés. Mais parier c'est souvent se tromper. On verra bien.

◆ Hausse

Parizeau estime que les nouvelles hausses qu'il annonce devraient «créer un minimum de perturbation». Pour l'essentiel, il veut limiter ces hausses à des «mesures temporaires».

Au total, les taxes à la consommation rapporteront \$4,086 millions en 82-83, dont \$2,130 millions au seul titre des ventes au détail. Les carburants contribueront pour \$1,294 millions, les tabacs pour \$291 millions, les repas et l'hôtellerie pour \$275 millions, et les autres (dont les télécommunications et la publicité électronique) pour \$96 millions.

D'autre part, M. Parizeau a demandé à la SAQ d'augmenter son dividende de \$50 millions, soit \$25 millions de plus que prévu. À son avis, des études récentes démontrent que les prix des vins et spiritueux au Québec ont augmenté plus lentement qu'ailleurs. De plus, certaines modifications pourraient être apportées au fonctionnement et aux politiques de la SAQ.

En droits et permis, les boissons alcooliques contribueront pour \$70 millions au budget de l'année, tandis que la SAQ transfèrera \$275 millions à M. Parizeau. Quant à l'augmentation sur les cigarettes, le ministre estime qu'elle «peut être portée par les consommateurs qui tiennent à leurs habitudes et viendra satisfaire ceux qui luttent avec énergie contre le tabagisme». Le prix moyen de vente au détail, avant taxe, d'un carton de 200 cigarettes est augmenté de 37 cents, soit de 5 cents pour un paquet de 25 cigarettes.

M. Parizeau a d'autre part annoncé une légère baisse des impôts, «devenue habituelle», dit-il. Le 1er janvier 1983, les exemptions personnelles seront encore augmentées de 7,5%, ce qui entraînera une réduction d'impôt d'environ \$300 millions. À titre d'exemple, l'exemption personnelle de base passera à \$5,030, celle de personne mariée à \$3,770, l'exemption supplémentaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus atteindra \$2,100.

Le gouvernement a tenté, au cours des dernières années, de réduire l'écart du fardeau fiscal des Québécois par rapport à celui des Ontariens. Cet écart est tombé à 7,3% en 1980, soit près de la moitié de ce qu'il était en 1976. Mais le Québec a perdu le terrain gagné et, cette année, l'écart remonte à 14,4%. «Si rien n'est fait au cours des prochaines années, note M. Parizeau, cet écart pourrait demeurer à ce niveau et peut-être s'accroître légèrement».

Plus précisément, le fardeau fiscal des particuliers est cette année de 14% plus élevé au Québec qu'en Ontario; et il pourrait atteindre, si on laisse aller les tendances actuelles, 17% d'ici deux ans.

Dans le cas des entreprises, il n'y avait pas avec l'Ontario, d'écart il y a cinq ans. Il y en avait un de 9% en 1981, et il va atteindre 15% cette année.

Donc, l'amélioration de la situation budgétaire prévue pour les deux prochaines années est, pour une bonne part, due à ce que le fardeau fiscal demeurerait encore très lourd par rapport à celui de l'Ontario. Il n'y a pas là de quoi pavoiser, note M. Parizeau.

Dans la mesure où l'Ontario est collectivement plus riche que le Québec, un écart de fardeau fiscal entre les deux provinces est toujours possible: pour retirer des revenus identiques à l'Ontario, il faut au Québec imposer à un taux plus élevé sur une assiette fiscale plus petite.

Le gouvernement a toujours comme objectif prioritaire de réduire le fardeau fiscal des Québécois, dit M. Parizeau. «Cet objectif demeure, même si les difficultés économiques et les coupures dans les transferts du gouvernement fédéral nous obligent à agrandir un écart que nous avions refermé».

M. Parizeau a annoncé d'autre part que la loi des impôts successoraux sera modifiée de façon à ce que des œuvres d'art puissent être acquises par le gouvernement du Québec ou par des musées, selon une formule de dation en paiement, en remplacement du paiement des droits successoraux. Cette mesure s'applique à toute succession ouverte à partir de minuit hier. La mesure vise à conserver au Québec des biens culturels exceptionnels (œuvres d'art, livres, cartes, etc.).

Le ministre des Finances a par ailleurs annoncé une augmentation de 1% des droits sur le pari mutuel, dont le produit, \$3 millions, servira au financement de l'amélioration de l'industrie chevaline et des courses.

M. Parizeau estime d'autre part que certaines propositions, notamment celle d'un centre bancaire international à Montréal, sont fort intéressantes mais ne sont pas encore au point. «Dans la mesure où elles sont précises, dit-il, on pourra les faire intervenir dans le courant de l'année qui vient, si l'état des finances le permet. Il est clair, cependant, que pour le moment, elles doivent s'effacer devant la nécessité de rétablir les grands équilibres des finances publiques». Par exemple, concernant le centre bancaire, le caucus libéral fédéral est d'accord, mais c'est M. MacEachen qu'il faut convaincre. Lorsqu'il le sera, le Québec est disposé à jouer le rôle d'appoint qui est le sien, dit M. Parizeau.

◆ Parizeau

québécoise; les contributions ne seront plus admissibles à compter de l'an prochain.

En ce qui a trait à la situation de l'emploi, on ne note qu'une rapide allusion au programme de remise au travail de 25.000 assistés sociaux, mis au point récemment par le ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

La fiscalité des entreprises n'est pas modifiée. M. Parizeau entend harmoniser les dispositions de la loi québécoise des impôts en tenant compte des changements annoncés dans le budget fédéral du 12 novembre dernier. Il se réserve cependant le droit d'apporter certaines exemptions ou adaptations à ces mesures de concordance. Le ministre ouvre ainsi la porte aux pressions des milieux d'affaires fortement irrités par certaines dispositions du budget MacEachen.

Bien que fort intéressant, le projet d'un Centre bancaire international à Montréal «n'est pas encore au point» et le ministre pourrait apporter des changements à la fiscalité des banques au cours de l'année «si l'état des finances le permet».

Le régime fiscal préférentiel relié à l'épargne-actions n'est pas changé en dépit des rumeurs qui circulaient en ce sens depuis quelques semaines.

Québec maintient également son impôt sur les successions. Cependant, M. Parizeau se dit disposé à accepter des œuvres d'art (tableaux, sculptures, etc.) en paiement des droits requis lors de la taxation des héritages.

Le ministre des Finances a tenu à rappeler aux contribuables québécois qu'ils profiteront d'une indexation de 7,5% des différentes exemptions dans le calcul des impôts. L'exemption personnelle de base passera de \$4,680 cette année à \$5,030 l'an prochain.

Dans l'ensemble, le grand argentier du Québec a suivi une démarche assez voisine de celle de son collègue de l'Ontario. M. Frank Miller qui, lui aussi, le 13 mai, puisé dans les impôts indirects, l'Ontario a étendu à une foule de produits sa taxe de vente de 7%: matériaux de construction, fournitures scolaires, confiserie, magazines, produits hygiéniques, etc.

M. Parizeau n'a pas caché son inquiétude face à l'avenir: «On termine donc l'année à l'intérieur des objectifs que l'on s'était fixés mais avec une véritable appréhension de l'avenir».

«La récession mord de plus en plus sur le rendement des divers impôts et taxes», a dit M. Parizeau. Cependant, les chiffres dévoilés hier montrent qu'il a fait un coup de maître fiscal, en novembre, en doublant la taxe sur l'essence, qui cette année lui rapportera \$1,3 milliard, soit presque le triple du niveau de 1980».

Mais ce sont surtout les arrangements fiscaux avec l'Ontario qui causent des soucis au ministre des Finances. Ce dernier a rappelé longuement l'évolution des tracasseries avec l'Ontario au cours du printemps. En 1982, Québec ne s'en tirera pas trop mal puisqu'il récupérera des crédits dus en raison de la sous-évaluation de la population québécoise par Statistique Canada.

«Au total, les provinces perdent \$1,26 milliard. Le Québec perd 42% de ce que perdent l'ensemble des provinces, soit \$82 par habitant», a lancé M. Parizeau. Les transferts fédéraux — qui représentent un peu plus de 25% des revenus du gouvernement québécois — augmentent de 7,5% cette année en raison du facteur statistique. L'an prochain, la croissance ne sera que de 2% seulement. «Il s'agit là d'une tentative délibérée de déstabiliser les finances publiques du Québec», selon le ministre, qui a ajouté: «Ce qui s'est produit sur le plan constitutionnel apparaît maintenant sur le plan financier».

L'évolution comparative des impôts inquiète également M. Parizeau. Québec n'indexe qu'à 7,5% les exemptions alors que du côté fédéral et des autres provinces, l'ajustement annuel est de près de 10%.

«Le fardeau des particuliers était en 1977 près de 20% au-dessus de celui des Ontariens, a-t-il signalé. Nous avons réduit cet écart à moins de 10% en 1981. Il remonte toutefois à 14% en 1982 et serait susceptible, si nous laissons aller les tendances actuelles, d'atteindre 17% d'ici deux ans.» Pour les compagnies, l'écart grimpera à 15% cette année mais glissera à 10% l'an prochain, en raison des changements du dernier budget de M. Miller.

Au chapitre de la dette du Québec, le ministre a montré son attachement au principe selon lequel un gouvernement ne doit pas emprunter «pour payer l'épicerie». Les investissements doivent donc équilibrer les emprunts. L'an dernier, on a dépassé de 2% la cote d'équilibre.

«Un déficit de \$3 milliards et des besoins financiers nets de \$2 milliards doivent être maintenus en 1982-1983. On peut bien dépasser légèrement ces niveaux et se placer aux mêmes niveaux que l'an dernier, compte tenu de la situation économique; cependant, il faut éviter d'aller plus loin».

Enfin, M. Parizeau a établi la liste des cinq priorités au sein d'un plan d'action face à la conjoncture économique. Le premier objectif est de réduire le coût des services publics pour ensuite «ramener les rémunérations du secteur public à un niveau plus conforme à ce qui se paie dans le secteur privé».

Troisièmement, il faut faire «redémarrer la construction» et ensuite maintenir le fardeau fiscal au minimum nécessaire. Enfin, le dernier grand objectif est «de commencer dès maintenant à esquisser les voies du relèvement de l'économie du

Les syndicats lanceront un appel à la résistance

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Les syndicats du secteur public lanceront un «appel à la résistance» devant un budget «accablant», «conservateur» et «reaganiste».

C'est ce qu'ont déclaré hier soir le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, celui de la Confédération des syndicats nationaux et celui du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec, MM. Robert Gaulin, Norbert Rodrigue et Jean-Louis Harguindeguy.

Les chefs syndicaux ne se sont pas montrés surpris outre mesure des \$600 millions que le gouvernement ira chercher chez leurs membres au début de 1983 mais trouvent très injuste d'être les seuls visés.

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi le dévoilement du budget par M. Jacques Parizeau, M. Gaulin, prési-

dent d'une centrale qui retrouve 80.000 enseignants, a déclaré: «nous demandons aux syndicats de résister à toute tentative de faire payer le secteur public».

Le chef syndical, qui quitte la présidence de son organisme en juin, a déclaré qu'il s'attendait à ce que ses membres exercent des pressions pour que les négociateurs syndicaux ne se prêtent pas au jeu de la négociation, complètement court-circuitée par «des actions unilatérales».

Le gouvernement doit présenter une loi spéciale demain, qui précisera quel syndicat verra son salaire réduit au cours des trois premiers mois de 1983, et de combien.

Ce n'est donc pas à un gel des salaires auquel sont conviés les salariés du secteur public mais à une réduction, au début de 1983. Toutefois, dans son budget, le ministre des Finances invite les syndicats à ré-examiner son projet initial du

gel pour 1982, possible si les syndicats acceptent de rouvrir leurs contrats.

Mais, hier, les syndicats ne semblaient pas chauds du tout à cette idée.

En fait, autant l'ensemble du budget leur semble «éteint», à l'image de ce gouvernement qui «ne trouve rien d'autre de dire qu'il faut se tourner vers Washington et attendre que les taux d'intérêt baissent» et peu imaginatif, autant l'annonce d'une loi pour en cadrer la prochaine négociation leur apparaît «du jamais vu».

M. Gaulin a réagi plus vivement que M. Rodrigue qui quitte aussi la présidence de la CSN, mais ce dernier a promis une réaction plus élaborée jeudi, quand les 1.800 délégués au congrès biennal de la CSN discuteront le budget.

D'ailleurs, la CSN avait déjà envisagé une manifestation jeudi midi devant l'Assemblée nationale, pour protester contre le budget. Elle ne voit aucune raison de l'annuler.

Selon le milieu des affaires

Le budget Parizeau n'assure pas la relance de l'économie

par André Bouthillier

Le sixième budget du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, ne contient aucune nouvelle mesure pour développer l'économie du Québec, estime le milieu des affaires.

Bien que satisfaits de la décision de geler les salaires de la fonction publique, les différents organismes représentant les entreprises d'ici ont en effet exprimé leur grande déception face au peu d'imagination de l'argentier de l'Assemblée nationale.

«Il y a bien le programme de relance de la construction, de dire M. Sébastien Alard, président du Conseil du patronat du Québec, mais il est difficile d'en connaître le véritable impact tant que le ministre de l'Habitat n'en dévoilera pas les détails».

«Et à supposer que ce programme fonctionne, avez-vous pensé quels seront les effets sur le marché de la maison existante qui est déjà déprimée?», demande pour sa part le président de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Lambert.

Pourtant directement concernée par le plan de relance du bâtiment, l'Association de la construction de Montréal et du Québec se dit aussi peu satisfaite de la proposition. «D'abord, fait remarquer son porte-parole, M. Jacques Théoret, la construction domiciliaire ne représente que les tiers des activités de notre industrie. Pourquoi alors demander la contribution des entrepreneurs de l'ensemble de notre secteur? Ensuite, la hausse de la

taxe de vente au détail (8 à 9%) n'aidera pas nos membres qui vendent des matériaux...»

La plupart des associations interrogées ont d'autre part sévèrement critiqué la décision de M. Parizeau d'harmoniser le budget d'hier avec les mesures fiscales annoncées et à venir du ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, lequel a supprimé les abris fiscaux pour les cadres et les entreprises. «Et si M. MacEachen décide d'aller de l'avant avec son projet d'imposer une taxe de 12% sur les dividendes des corporations, nos entreprises auraient une taxe doublée à 24%. Cela n'a aucun sens», a lancé le président de la Société pour le progrès de la Rive-Sud, M. Jacques Delarue.

Mis à part le plan Biron, M. Delarue croit que le budget «6» du gouvernement Lévesque ne propose rien pour inciter les Québécois à avoir confiance en leur économie. «Pas même une mesure pour motiver les secteurs de pointe, les firmes exportatrices...» a-t-il dit.

Concernant l'ensemble du budget, la Chambre de commerce du district de Montréal a tout de même exprimé sa satisfaction. «Nous avons reçu une réponse positive à nos trois demandes», de déclarer son président, M. Serge Saucier.

Ces demandes étaient: aucune augmentation d'impôt pour les particuliers et les entreprises, gel de la masse salariale de la fonction publique et entente de principe sur l'instauration d'un centre bancaire international à Montréal.

«Il faut comprendre, a précisé M. Saucier, que le ministre des Finances n'avait

Québec

Au début de son exposé, le ministre a expliqué que la mauvaise situation actuelle de l'économie québécoise était attribuable à trois facteurs particuliers au Québec: la baisse nécessaire des investissements d'Hydro-Québec, la présence d'un plus grand nombre de PME, plus sensibles aux fluctuations du crédit, et finalement l'endettement assez important de ces petites et moyennes firmes au cours des dernières années.

Malgré tout, les prévisions du gouvernement québécois vont dans le sens d'une augmentation annuelle de 2,4% de l'économie d'ici 1985 contre une croissance nulle entre 1980 et 1982.

◆ Jean-Paul II

matique.

Aussi bien, le souverain pontife verra comme prévu la reine Elizabeth, chef de l'Eglise anglicane. Mais il ne s'agira pas d'une visite politique: le saint père ne recevra pas durant son séjour le corps diplomatique comme il est de coutume, et aucune rencontre avec le premier ministre britannique n'est inscrite au programme. Mme Thatcher elle-même avait suggéré de s'abstenir de toute rencontre avec le saint-père pour conserver à la visite pontificale son caractère pastoral.

Cette ambiguïté politique levée, la visite de Jean-Paul II pourra prendre la dimension oecuménique qui constitue son premier objectif, souligne-t-on dans les milieux catholiques britanniques.

Les deux Eglises, catholique et anglicane, brouillées depuis quatre siècles et demi, ont entrepris en effet ces dernières années un travail de rapprochement, qu'a illustré la publication voici deux mois d'un «rapport final» sur les moyens d'opérer une réconciliation définitive. Le rétablissement de relations diplomatiques entre Londres et le Vatican, annoncé le 16 janvier dernier, constitue un autre facteur de rapprochement important entre les deux confessions.

Jean-Paul II et le primat anglican, le révérend Robert Runcie, illustreront ce rapprochement en concélébrant samedi un office à Canterbury, le siège de la foi anglicane. Jean-Paul II doit par ailleurs célébrer vendredi matin une messe à la cathédrale de Westminster, le jour même de son arrivée. Par la suite, il se rendra à Coventry, où il célébrera la messe de Pentecôte, à Liverpool, à Manchester, à York, à Edimbourg, à Glasgow et enfin à Cardiff.

En Argentine, la confirmation de la visite papale en Grande-Bretagne a causé un malaise certain dans la communauté catholique. Dans certains milieux catholiques, on jugeait notamment qu'il eût été préférable que Jean-Paul II renonce à ce voyage, ou qu'au moins il le reporte. Le journal de centre droit «Clarín» écrivait hier que cette visite en Grande-Bretagne se trouvait «gravement affectée par l'ampleur du conflit des Malouines».

«Conviction», journal proche de la marine, adoptait une attitude plus critique en titrant: «Pour Londres, le pape oublie l'Amérique latine», et en ajoutant que sa décision provoque «un visible mécontentement» dans toute l'Amérique du Sud et centrale, particulièrement en Argentine.

D'autres organes de presse, plus conciliants, soulignent qu'il serait toutefois erroné de ne pas apprécier l'importance de cette visite pour l'unité des catholiques et des anglicans, sur un plan stricte-

ment pastoral.

Au Vatican, à propos du voyage du pape en Argentine, on indiquait de source diplomatique argentine que l'archevêque Achille Silvestrini, secrétaire du conseil pour les affaires publiques, est parti hier pour Buenos Aires, porteur d'un message personnel du pape au président argentin, le général Galtieri.

Au Saint-Siège, les observateurs rappellent que c'était le pape lui-même, qui, il y a deux semaines, avait jeté le doute sur son voyage en Grande-Bretagne, en affirmant qu'il ne l'entreprendrait que «dans un climat de paix et de sérénité». Tout s'est décidé au cours du dernier week-end: vendredi, le pape réunissait les cardinaux argentins Paul Primatesta et Juan Carlos Aramburu, et les cardinaux britanniques Basil Hume et Gordon Gray. Les deux prélats britanniques ont finalement réussi à faire prévaloir leur point de vue et à vaincre les réticences de l'archevêque colombien Alfonso Lopez-Trujillo, secrétaire permanent de la conférence des évêques d'Amérique latine.

◆ Argentine

Le ministre britannique de la Défense a par ailleurs rendu hommage au «courage» des pilotes argentins: «Les pertes de la marine et de l'aviation argentines sont énormes et ne peuvent pas soutenir ce niveau longtemps, mais ce sont indéniablement des pilotes courageux et nous devons le reconnaître». M. Nott s'est enfin déclaré «absolument persuadé» que les forces britanniques reprendraient Port Stanley.

Aux Nations unies, l'Argentine a appelé hier le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour mettre fin à la guerre des Malouines et à rouvrir des négociations entre Buenos Aires et Londres.

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité réuni depuis vendredi après le débarquement des troupes britanniques sur les îles, M. Nicanor Costa Mendez, ministre argentin des Affaires étrangères, a accusé le Grande-Bretagne d'avoir rompu les précédentes négociations entreprises par M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, et d'avoir déclenché la guerre.

L'Argentine a résisté à l'invasion par tous les moyens à sa disposition, a-t-il déclaré.

Mais, c'est maintenant au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de prendre des mesures pour mettre fin à une situation qui affecte la paix et la sécurité internationales, a poursuivi le ministre argentin.

«Ces mesures ne peuvent concerner que la cessation des hostilités et la reprise immédiate des négociations entre les deux parties avec l'aide du secrétaire général, a-t-il ajouté.

M. Costa Mendez a dit qu'il ne pouvait prévoir l'issue des combats mais a précisé que l'Argentine n'accepterait aucune clause ou condition incompatible avec «ses droits inaliénables».

La communauté internationale considère le colonialisme comme un crime et la Grande-Bretagne a commis ce crime en s'emparant d'une partie du territoire argentin et en tentant de la reconquérir par la force, a-t-il souligné.

Le ministre a indiqué que l'Argentine avait toujours considéré le droit à l'autodétermination comme un droit fondamental et n'avait jamais ignoré les légitimes aspirations des insulaires à préserver leurs traditions, croyances et coutumes

pas une grande marge de manœuvre. Globalement, Québec a eu le courage de poser des gestes très attendus. Nous pourrions maintenant respirer un peu mieux».

Selon l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, le gouvernement ne pourra pas atteindre son objectif de 50.000 unités de logement construites en 18 mois. La raison: le programme n'est pas assez intéressant pour le consommateur.

L'Association des marchands détaillants qualifie la hausse de taxe au détail de «dangereuse», tandis que le CPQ et la Chambre de commerce du Québec croient que les commerçants des régions frontalières de la province vont être «drôlement pénalisés» par cette augmentation.

«M. Parizeau n'a rien perdu de son élégance dans sa façon de nous séparer de notre argent sans que cela ne paraisse à première vue», de dire M. Lambert.

Selon le vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens — section du Québec, M. Claude Dessureault, le budget est réaliste car la réduction des salaires de la fonction publique va à moyen terme diminuer le fardeau fiscal des entreprises.

L'Association des commissaires industriels du Québec s'est prononcée en faveur du programme de construction tel que proposé.

Enfin, le Conseil des gens d'affaires du Québec s'est dit déçu de l'absence de mesures pour diminuer les impôts des petites entreprises comme l'a fait le gouvernement ontarien dans son récent budget (abolition de l'impôt sur deux ans).

propres.

Mais, a-t-il ajouté, l'Argentine ne peut admettre que les habitants décident de l'avenir des îles qui lui appartiennent depuis son indépendance.

A Londres, Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, a exclu hier au Parlement tout cessez-le-feu dans l'immédiat aux Malouines, tandis qu'on indiquait de source militaire que des missiles supplémentaires étaient acheminés vers l'archipel pour y renforcer les troupes débarquées.

«Il ne saurait y avoir de cessez-le-feu sans un retrait total des troupes argentines», a dit Mme Thatcher, dont c'était la première apparition aux Communes depuis l'établissement d'une tête de pont britannique vendredi dernier sur l'archipel.

Le taux d'inoccupation de logements locatifs diminue à 1.7% au Québec

par André Bouthillier

La situation du logement locatif au Québec s'est encore détériorée au cours des six derniers mois, révèle le bilan semestriel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Entre les mois de novembre et avril, le taux d'inoccupation des logements locatifs a en effet fléchi à 1.7%, contre 1.9% durant la période de mai-novembre 1981.

La rareté de logements est devenue particulièrement douloureuse pour les grosses familles, puisque le taux de

vacance des logements comprenant trois chambres à coucher et plus est tombé à seulement 0.5%. Par contre, les consommateurs à la recherche d'un petit logement éprouvent beaucoup moins de difficultés, le taux de vacance des studios étant de 4.5%, par exemple.

Malgré un taux moyen de 1.7%, la SCHL se refuse à parler de «crise du logement». Son économiste en chef pour la région du Québec, M. Anh Trinh, a déclaré hier au DEVOIR que cette «diminution minime» du taux l'avait surpris. «Compte tenu de la conjoncture économique, je

m'attendais à un taux moyen inférieur à 1%», a-t-il précisé.

Selon lui, la situation du logement au Québec est encore beaucoup plus favorable que dans d'autres régions canadiennes. «Des villes comme Toronto et Ottawa ont des taux d'inoccupation ne dépassant pas 0.5% présentement. Montréal et Québec ont respectivement un taux de 1.7 et 2%. Je crois plutôt qu'il faudrait dire qu'il est plus difficile de trouver un logement qui convient à nos besoins propres. En avril 1980, le taux de vacance à Montréal atteignait 3.6%.

M. Trinh pense toujours qu'il manquera 6,000 logements locatifs neufs en 1982 pour répondre à la demande des consommateurs québécois. Mais la situation ne s'aggrave pas davantage en raison d'un nouveau phénomène. «Beaucoup de jeunes qui, dans des conditions économiques normales, auraient loué un appartement préfèrent demeurer encore chez leurs parents. Cela a pour effet de diminuer la demande. Car il n'est plus rare de voir des propriétaires augmenter leur loyer mensuel de 20 à 30%», a-t-il expliqué.

L'économiste de la SCHL note cependant que la situation du logement est encore grave. Ainsi, le nombre de logements vacants à Montréal, 7,800, est le plus élevé au pays. Edmonton suit avec 2,200, Vancouver avec 1,800 et Toronto avec 1,600.

Le relevé semestriel de la SCHL est effectué dans 24 régions métropolitaines du pays. Au total, le taux moyen d'inoccupation des dix derniers mois s'est élevé à 1.6%, ce qui représente 20,496 logements vacants. Pour l'ensemble du pays, il s'agit d'une amélioration de 0.2% par rapport à la période précédente.

L'une des raisons de ce progrès invoquées par le directeur des Services statistiques de la SCHL, M. Anthony Stukel, est la hausse des mises en chantier de logements locatifs par des constructeurs désireux de bénéficier d'avantages fiscaux ayant trait à la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples avant la fin de ce programme imposée par le ministre des Finances du Canada, M. Allan MacEachen, dans son dernier budget.

À la recherche «d'économistes expérimentés»

C.D. Howe quitte Montréal pour Toronto

par André Bouthillier

Se disant incapable de recruter à Montréal des «économistes expérimentés», le réputé Institut C. D. Howe démissionnera son siège social à Toronto d'ici à la fin de l'été.

Dans un court communiqué émis hier, la directrice générale de l'organisme, Mme Wendy Dobson, a expliqué qu'il était devenu trop coûteux «pour une institution qui n'accepte aucun soutien du gouvernement, de dénicher à Montréal des économistes expérimentés capables de contribuer aux activités particulières d'analyse et de communications de l'Institut».

«Le conseil d'administration a pris cette décision avec un profond regret, a-t-elle précisé, mais il a jugé que l'Institut trouvera plus facilement à Toronto les spécialistes qu'il recherche dans le domaine économique».

Au nombre des 17 membres du conseil d'administration de l'organisme — provenant surtout des milieux d'affaires et universitaires — on note la présence de M. Michel Bélanger, président de la Banque Nationale du Canada, et de M. Pierre Côté, de Celanese et ex-président du Conseil du patronat du Québec.

L'Institut C. D. Howe a été fondé en 1973 et s'est rapidement créé une réputation d'excellence dans l'analyse et les commentaires relatifs à la politique économique. Afin d'accroître ses relations avec la communauté francophone, elle publia, à compter de 1976, une série de 14 volumes, dans

le cadre de son programme *Accent Québec*, sur les dimensions économiques de la Confédération.

L'un des auteurs de ces écrits est employée de l'Institut, Mme Caroline Pestiau, a indiqué au DEVOIR qu'il était maintenant devenu impossible pour cet organisme sans but lucratif de se payer des publications écrites en français. De plus, les impôts trop élevés payés au Québec ont incité le conseil d'administration à prendre cette décision. «Environ 80% de nos publications étaient de toute façon écrites en anglais seulement», a-t-elle poursuivi.

Le déplacement du siège social de l'Institut à Toronto entraînera le départ de quatre personnes sur un personnel de 11 employés. L'Institut, qui n'a que quatre économistes à temps plein dans ses rangs, conservera un bureau régional à Montréal. Ce dernier sera dirigé par Mme Pestiau.

Les raisons invoquées pour ce déménagement ont choqué le milieu des économistes francophones de la métropole. Le directeur-adjoint du Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, M. Guido Bélanger, a entre autre déclaré qu'il y a autant d'économistes compétents à Montréal que partout ailleurs au pays. «Notre département est l'un des plus importants de ce secteur universitaire au Canada et les candidats ne manquent pas, a-t-il dit.

«L'Institut C. D. Howe ne s'est jamais vraiment intégré au sein de la communauté francophone», a-t-il conclu.

Provigo espère que les anciens Dominion seront rentables en 1983

par André Bouthillier

Incapable de digérer facilement et rapidement l'achat des 86 anciens magasins Dominion, le groupe Provigo n'entend pas effectuer d'autres acquisitions importantes d'ici un an ou deux.

C'est ce qu'a rappelé hier le président de la firme québécoise, M. Antoine Turmel, à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires qui a permis l'élection au conseil d'administration des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ) et de Sobeys. Ces deux sociétés détiennent maintenant 43% des droits de vote de la compagnie.

M. Turmel a confirmé que la vente de la moitié des magasins Dominion à des marchands affiliés allait bon train. Une demi-douzaine de succursales ont déjà été vendues. Sans préciser sur les per-

tes des magasins Dominion en 1981, il a précisé que ces dernières «devraient être réduites au cours de 1982 en raison du programme de rationalisation entreprise depuis quelques mois déjà. Des bénéfices devraient être enregistrés en 1983».

Devant environ 400 actionnaires, M. Turmel a déclaré qu'il n'entendait pas effectuer des acquisitions importantes d'ici un an ou deux. «C'est-à-dire jusqu'à ce que nous soyons pleinement satisfaits du processus de consolidation en cours».

En 1981-82 (exercice terminé le 31 janvier 1982), Provigo a vu ses profits nets fléchir de 25.7% (\$19.6 millions), tandis que ses ventes, incluant celles de Dominion, ont grimpé de \$2.6 à \$3.3 milliards, en hausse de 25.2%. Les actions de la compagnie ont chuté de \$11 environ à \$7 3/8.

Malgré la baisse des bénéfices, Provigo a quand même réalisé 13.4% du volume transigé par les épiceries au Canada, contre 12.5% en 1980. Au Québec, sa part du marché est passée de 26.5 à 30.5%.

Dans son rapport à l'assemblée, M. Turmel n'a pas dit un seul mot sur la récente acquisition de 7% d'actions additionnelles par la CPDQ. Celle-ci détient maintenant 30% des actions de Provigo, lors de sa dernière transaction, elle a négocié en secret l'obtention des 13% de droits de vote de Sobeys, l'autre principal actionnaire. Quelques semaines plus tard, M. Turmel devait déclarer: «Ce n'est pas le gouvernement qui va diriger Provigo. S'il veut le faire, il faudra qu'il mette quelque chose d'autre à la place».

Repondant toutefois à une question d'un actionnaire, le président (il possède 7% des

actions) a expliqué qu'il attendra l'an prochain avant d'analyser la nouvelle situation dans laquelle il se trouve.

Plus tôt, dans son discours, il s'en était pris violemment aux gouvernements, lesquels, a-t-il dit, sont absolument incompétents pour régler les problèmes des entreprises. «L'an dernier, Provigo a payé \$25.4 millions de taxes directes et indirectes qui s'ajoutent aux \$14.1 millions d'impôts sur le revenu. Ceci revient à dire que pour chaque dollar de bénéfice net, notre compagnie a payé \$2.29 de taxes. Ceci équivaut aussi à avoir versé un dividende de \$2.15 par action ordinaire aux gouvernements...».

«L'absence totale de politiques de stimulation au niveau des entreprises et des individus commence à se faire vivement sentir dans le contexte difficile que connaît le Canada», a-t-il conclu.

Bernard Landry promet que le Québec prendra aussi le «virage de la qualité»

par Marie-Agnès Thellier

Le gouvernement du Québec va se donner une politique et des moyens d'action sur la qualité des produits fabriqués ici.

C'est ce qu'a promis hier midi M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique du Québec, invité par la section québécoise de l'American society for quality control à parler du «virage technologique vers la qualité».

«Le gouvernement du Québec n'a pas la connaissance ni la doctrine qu'il devrait avoir en matière de qualité, a reconnu M. Landry. «Mais le gouvernement est prêt à donner cette politique en n'ayant une réflexion en concertation avec les spécialistes, afin de promouvoir des incitations au «virage qualité», a-t-il ajouté.

«Personnellement, je veillerai à ce que tous les programmes qui seront adoptés dans les prochains mois aient un créneau spécifique sur la qualité des produits», a précisé M. Landry. Il a alors fait référence aux programmes Unipme et Stratégie marketing.

Au sujet des nouveaux

programmes, M. Landry a lancé en boutade qu'il espérait secrètement voir les professeurs d'université et les fonctionnaires, qui bénéficient du programme de mobilité leur permettant de travailler dans les entreprises privées, rester dans ces entreprises...».

M. Landry a surtout exposé les grandes lignes de la politique économique du Québec, rendue publique récemment sous le nom de «Le virage technologique» (Bâtir le Québec 2), en insistant sur le caractère inéluctable d'un tel choix. Interrogé par la presse au sujet des effets néfastes d'une telle politique sur le nombre d'emplois, M. Landry a rétorqué qu'il valait mieux perdre quelques postes de travail plutôt que de voir fermer une entreprise complète, victime de la concurrence internationale.

M. Landry a rappelé l'importance des grands projets dans le secteur des ressources naturelles «comme levier pour modifier la structure industrielle», si on sait développer à cette occasion des nouvelles technologies.

Mais les secteurs industriels non liés aux ressources naturelles doivent aussi miser sur l'innovation technologique (comme pour les wagons de métro de Bombardier par exemple).

Une idée a été lancée hier par le représentant de l'Association des consommateurs du Québec (ACQ), M. Jean-Claude Beauchamp: le lancement en 1984 par l'ACQ d'une sorte de catalogue annuel, dans lequel les manufacturiers indiqueraient les caractéristiques des produits dont la qualité a été vérifiée par un laboratoire indépendant. L'ACQ songe aussi à lancer un concours dans la population sur le thème «Option-qualité». «Cette approche diffère sensiblement de l'attitude traditionnelle des associations de

consommateurs, dans la mesure où elle se veut plus positive et plus responsable», a dit M. Beauchamp. L'ACQ a choisi «la qualité» comme thème principal de ses interventions en 82.

La section québécoise de l'American society of quality control (ASQC) a été fondée il y a neuf ans, longtemps après les associations américaine et canadienne. Elle comprend 300 membres, représentant une centaine de compagnies

québécoises œuvrant dans tous les secteurs. Elle est maintenant présidée par M. Michel Rheume, du département «gestion de la qualité» d'Hydro-Québec. Une revue portant spécialement sur la qualité a été fondée par un professeur des HEC, M. Joseph Kéla, en juin 1980 et elle a obtenu la collaboration de l'ASQC-Québec et du Bureau de normalisation du Québec. Cette revue s'intitule *Qualité*.

Échange technologique: mieux vaut d'abord obtenir une licence

par Marie-Agnès Thellier

Un consultant en accords industriels, M. Michel Robichaud, conseille de fabriquer sous licence pour un manufacturier étranger pendant quelques années avant de négocier des projets en coparticipation qui impliquent un engagement financier.

«Certaines compagnies européennes peuvent être tentées d'avoir seulement un pied-à-terre en Amérique, sans véritable apport de technologie. Des «fiançailles de trois ans permettent de tester le sérieux du partenaire», conseille M. Robichaud, qui estime qu'un accord de fabrication sous licence doit se conclure en moins de 60 jours ou pas du tout.

Le consultant, de la firme Robichaud Poulin et associés, était hier l'un des sept conférenciers invités par la Chambre de commerce de Montréal à une séance d'information sur les échanges de technologie.

MM. Germain Courchesne, des Industries Aston, et Guy Sénécal, de Comterm, ont raconté leurs expériences positives, l'un avec une entreprise allemande fabriquant des moteurs à vitesse variable, l'autre avec une compagnie française d'informatique. Tous deux ont constaté que des accords technologiques permettent de songer à une

forte expansion et de jouer un rôle majeur dans leur marché spécialisé.

L'accord de technologie avec la compagnie SEFINA nous assure soudainement un volume accru de ventes en France et permet d'améliorer nos propres produits. C'est un apport additionnel de technologie qui ne coûte pas grand chose et qui permet d'opérer comme une compagnie beaucoup plus importante car les ressources en recherche-développement sont doublées», a fait remarquer M. Sénécal.

M. Richard Beaudry, du Centre de recherches industrielles du Québec a donné les résultats d'une étude sur les transferts technologiques. Les technologies acquises par les firmes québécoises proviennent à 35% des États-Unis et à 35% de la France. Dans 65% des cas, il s'agit d'achat de technologie et cela a été négocié par contact direct dans 60% des cas. La moitié des accords sont rémunérés par un pourcentage fixe du chiffre d'affaires.

M. Beaudry a cependant rappelé qu'innover c'est gagner... avec le risque de gagner une fois sur cinq une mise vingt fois supérieure à la mise initiale en cinq ans... et de tout perdre quatre fois sur cinq. Il a recommandé une meilleure appréciation du marché, des coûts de développement et de mise en produc-

tion, ainsi que des besoins en financement. Il prône aussi une coordination plus intense entre les départements de recherche-développement, marketing et production. L'acquisition de technologies existantes est beaucoup moins risquée que la recherche et le développement, mais elle limite souvent le marché et nécessite quand même une adaptation.

Le Groupe Dialogue/Promedia



M. Yves Guinard



M. Michel Fréchette



M. Pierre Pelletier



M. Claude Lorange

Le Groupe Dialogue / Promedia annonce les nominations suivantes:

Monsieur Yves Guinard, président du Conseil d'administration et chef de la direction,

Monsieur Michel Fréchette, président directeur général,

Monsieur Pierre Pelletier, vice-président principal et directeur de la création,

Monsieur Claude Lorange, vice-président du Conseil, chargé de l'expansion des affaires.

Le Groupe Dialogue / Promedia réunit une cinquantaine de professionnels de la communication. Il offre tous les services de planification, de création et de production de la publicité, de la promotion des ventes et des relations publiques.

Le Groupe Dialogue/Promedia



Les professionnels de la communication

54, rue de Brésols
Montréal, H2Y 1V5
(514) 288-6134

4, place Samuel-Holland
Québec, G1S 3R3
(418) 683-2189

2830, boul. St-Martin est
Duvernay (Laval), H7E 4Y6
(514) 664-1330

aqpf
association québécoise de planification fiscale et successorale

Déjeuner-causerie

MERCREDI
26 mai 1982

12 heures

TITRE

Budget provincial

CONFÉRENCIER

Roch Provancher, c.s.
Mallette, Benoit, Boulanger,
Rondeau & Associés

ENDROIT

l'hôtel RÉGENCE HYATT
Salon des Courants
MONTREAL, Qué.

déjeuner et conférence

PRIX

Membres: 20\$
Non-membres: 25\$

INSCRIPTION:

(514) 843-8837
ou 843-8410

1455 rue Peel, bureau X-24
Montréal (Québec) H3A 1T5
Tél.: (514) 843-8410

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

17% 17%
2 ANS payé annuellement 5 ANS payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux possibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

Selon l'économiste Robert Lacroix La hausse de la productivité québécoise n'est qu'un leurre

par
Marie-Agnès Thellier

L'augmentation de productivité enregistrée par l'économie québécoise et montréalaise n'est qu'un leurre, «une augmentation de la productivité par le vide», selon le directeur du Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix.

L'économiste vient de terminer une étude sur «Les marchés du travail de Montréal et de Toronto». Il y démontre qu'il y a eu dans la décennie 70 une «poussée institutionnelle» des salaires que l'économie montréalaise (et québécoise) n'a pas pu supporter et qui explique cette hausse de productivité «par le vide».

Il compare les salaires à Montréal et à Toronto pendant la décennie 1970-1980, pour conclure à un rattrapage accéléré au profit de Montréal, qui termine la décennie à parité et parfois à salaire plus élevé que dans la Ville-Reine.

M. Lacroix s'efforce de prouver son hypothèse en sou-

lignant cinq conséquences de ces hausses «institutionnelles» de salaires: à Montréal, par rapport à Toronto, le nombre d'emplois a davantage diminué; les entrées d'immigrants ont régressé; on a enregistré une baisse relative de la population; les arrêts de travail ont été plus nombreux, et; il y a eu une hausse de la productivité, mais elle est attribuable au grand nombre de faillites et de mises à pied dans les entreprises les moins productives.

D'après M. Lacroix, deux secteurs offrent à Montréal en 1980 des salaires nettement plus élevés qu'à Toronto: les transports et les services personnels, où le taux de salaire des employés de bureau montréalais est d'environ 11% plus élevé que celui des employés de bureau torontois.

«Comment attirer à Montréal des entreprises de services alors que les salaires y sont plus élevés?» se demande M. Lacroix.

Les disparités de salaires sont inégalement réparties selon les secteurs. Ainsi, dans le secteur manufacturier, les hommes de métier et les

employés d'entretien gagnent davantage à Toronto alors que les travailleurs semi-qualifiés gagnent plus à Montréal.

Selon l'économiste, les conditions économiques n'expliquent pas que Montréal ait pu voir les salaires augmenter plus rapidement qu'à Toronto au cours de la décennie 70. Il estime que la poussée salariale qui s'est produite à Montréal au cours des années 70 est largement imputable à des facteurs institutionnels, tels que les pressions syndicales, les politiques de salaire minimum, les retombées des ententes salariales des secteurs publics et parapublics, les protections tarifaires, etc.

Dans son étude, M. Lacroix note que l'emploi à Montréal ne représente plus que 83% de l'emploi à Toronto en 1980 alors qu'il en représentait 97% en 1970. Il signale qu'en 1971 Montréal avait une population 5% supérieure à celle de Toronto alors qu'elle est de 2% inférieure en 1979.

Quant au climat de travail, il n'est évidemment pas l'image de marque de Montréal... Selon M. Lacroix, le nombre des grèves a été de 71% plus élevé qu'à Toronto dans la décennie 70. Entre 1970 et 1979, le nombre de jours-personnes perdus en grèves a été deux fois plus élevé à Montréal qu'à Toronto.

Quant à la productivité, elle s'est accrue d'environ 90% à Montréal de 1971 à 1977, contre seulement 80% à Toronto. Selon M. Lacroix, cela s'explique par les mises à pied, les faillites et les départs d'entreprises moins productives. Cette hausse ne signifie

donc pas que les entreprises existantes ont innové et augmenté leur productivité; la disparition des emplois les moins productifs expliquerait cette bonne performance de Montréal.

M. Lacroix est moins critique sur les politiques fiscales du gouvernement du Québec. Il reconnaît qu'à cause du coût de la vie plus élevé à Toronto, ce n'est qu'à partir du salaire de \$60.000 par année que les différences fiscales l'emportent sur l'écart dans le coût de la vie existant entre les deux métropoles. De plus, pour les hauts salariés utilisant le Régime d'épargne-actions jusqu'à \$150.000, le revenu après impôt d'un Montréalais est moins élevé que celui d'un Torontois.

M. Lacroix estime d'autre part que les circonstances politiques et l'inexorable déplacement de l'activité économique vers l'Ouest n'expliquent pas réellement la diminution de l'importance de Montréal au cours de la dernière décennie. «Lorsqu'on examine les faits, on réalise que l'évolution du coût du travail à Montréal par rapport à Toronto est probablement le facteur dominant d'explication du déclin de l'économie montréalaise», dit-il.

«La relance de Montréal ne sera possible que s'il y a une stabilisation des salaires relatifs de cette ville et un assainissement du climat des relations de travail. Par ailleurs, à plus long terme, on devra veiller à ce que le rattrapage amorcé dans la formation de la main-d'œuvre francophone se continue», conclut M. Lacroix.

Le taux de base de la Citibank à 16%

NEW YORK (AFP) — La Citibank, la deuxième banque américaine en importance, a annoncé, hier, une réduction de son taux d'intérêt de base, qui est ramené à 16% contre 16,5% auparavant.

Il s'agit de la première réduction du «prime rate» depuis le début du mois de mars dernier.

Les autres grandes banques maintiennent pour l'instant leur taux d'intérêt privilégié à 16,5%.

Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à court terme ont également été en baisse lundi, lors de l'adjudication hebdomadaire du département du Trésor. Le taux sur les bons à six mois s'est établi à 11,677% contre 12,187% auparavant et ceux sur les bons à trois mois à 11,48% contre 12,189. Ces taux sont les plus faibles depuis la mi-décembre dernier.

D'autre part, les secrétaires au Trésor des cinq anciens présidents des États-Unis, démocrates et républicains, qui se sont succédés au pouvoir depuis vingt ans, ont averti hier au cours d'une conférence de presse que les États-Unis courent à la catastrophe économique à moins que le gouvernement actuel prenne des mesures rapidement pour réduire le déficit budgétaire.

Is craignent que l'économie continue à s'écrouler sous le poids des taux d'intérêt élevés s'il n'y a pas de compressions budgétaires significatives ni d'augmentations d'impôts.

«Nous nous condamnons à de très hauts taux d'intérêt, qui mèneront à une récession continue d'un type qui peut être qualifié de dépression», a déclaré M. Douglas Dillon, qui fut secrétaire au Trésor sous Kennedy et Johnson, de 1961 à 1965.

«Une action urgente est nécessaire parce que le temps manque si nous voulons éviter un désastre», a dit M. William Simon, secrétaire au Trésor sous Ford de 1974 à 1976.

«Vous êtes témoins chaque jour de la détérioration de tout le fondement économique de ce pays», a fait observer M. John Connally, secrétaire au Trésor sous Nixon en 1971 et 1972.

«Je ne vois pas de perspectives réalistes sans une importante réduction du déficit», a dit M. Michael Blumenthal, secrétaire au Trésor de Jimmy Carter de 1977 à 1979.

«À moins qu'on y mette fin maintenant, le déficit va apporter un désastre économique et financier», a déclaré M. Henry Fowler, qui fut aussi secrétaire au Trésor sous Johnson.

Pour la troisième fois de-

puis qu'elle est en fonction, l'Administration Reagan a d'ailleurs demandé au Congrès hier de relever le plafond de la dette nationale. Il serait fixé à \$1,275 milliards. Il était de \$930 milliards il y a seize mois.

La dette atteignait \$1,069 milliards jeudi dernier. La limite actuelle est de \$1,079 milliards.

Ainsi, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne (CEE) ont de nouveau invité les États-Unis à modifier leur politique économique et à trouver un meilleur équilibre entre leurs choix fiscaux et monétaires.

M. Leo Tindemans, ministre belge et président en exercice du conseil des ministres, a déclaré lors d'une conférence de presse hier à Bruxelles que le niveau élevé des taux d'intérêt aux États-Unis résultait en partie du déficit du budget fédéral.

Les dirigeants d'Europe occidentale estiment que ce niveau accentue les pressions à la hausse sur leurs taux d'intérêt nationaux, qui, à leur tour, découragent l'investissement, donc contribuent à l'augmentation du nombre des chômeurs.

L'administration Reagan, estimant-ils, a trop insisté sur le resserrement de la masse monétaire et pas assez sur les conséquences, à leur avis néfastes, d'un important déficit budgétaire sur l'inflation, déclarant-on dans les milieux diplomatiques.

Cette question figurera en tête de l'ordre du jour du prochain sommet économique de Versailles, du 4 au 6 juin.

M. Tindemans a ajouté que les dix s'étaient entendus sur les autres grands problèmes de l'économie mondiale, et notamment sur les termes de l'échange avec le Japon.

À cet égard, M. André Chander-nagor, ministre français chargé des questions européennes, a exprimé l'avis lors d'une conférence de presse distincte, que la Commission européenne manifestait trop de mollesse à convaincre Tokyo de modifier sa politique commerciale et à ouvrir davantage le marché nippon aux marchandises européennes.

La CEE et les États-Unis ont des points de vue différents en ce qui concerne les échanges avec le bloc soviétique, a poursuivi M. Chander-nagor. Washington estime qu'ils devraient être comprimés, tandis que les Européens, qui commerceront de longue date avec les pays de l'Est, pensent que de tels liens ne se distendent pas aussi aisément, a-t-il dit.

AVIS PUBLICS

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFE DE LA PAIX, No. 500-27-000612-814. LA REINE, partie demanderesse. PAUL POULIN, partie défenderesse. Prenant acte que le 27 mai 1982 à 10 h 30, au 9229, 3e rue, à Montréal, le district se verra vendus par autorité de justice, les biens et effets de PAUL POULIN saisis en cette cause, consistant en: 1. téléviseur couleur Hitachi 20" et convertisseur Jerrord, 1. lave-vaisselle Inglis, 1. four micro-onde, 1. laveuse Whirlpool, 1. sècheuse Westinghouse. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT. LAURENT SOLARI, huissier de l'étude: Paquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (tel. 284-0077). Montréal, le 12 mai 1982.

AVIS
LES SERVICES LINGUISTIQUES S.L.M. (un Certificat d'Intention de dissolution a été émis en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes à la corporation LES SERVICES LINGUISTIQUES S.L.M. (1978) INC., le 19 avril 1982.

AVIS est par la présente donné que Roland Adélaïde Roy, domicilié et résident au 1075, chemin St-Roch, RR 1, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Roland Adélaïde Maurice. Sainte-Thérèse, ce 14 mai 1982.

DUQUETTE ET BEAUCHAMP, procureurs de la requérante.

AVIS
PRENEZ AVIS que MARIE ROSE ANNE GIBSON, caissière, domiciliée et résidente au 1815 rue Bedford, Ville de Laval, district de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de MARIE ROSE ANNE BOURASSA et aucune autre personne ne sera affectée par ce changement de nom. Laval, le 11 mai 1982.

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 4 mai, 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Terre de Cadeaux, Boutiques de Cadeaux et de Gadgets Montréal Inc./Giftland-Montréal Gifts & Gadgets Shops Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3262387. Ce 20ième jour de mai, 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 2 avril, 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GARAGE UNIK (1976) INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264542. Ce dix-neuvième jour de mai, 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenant acte que le contrat en date du 11 mai 1982 par lequel CHAUSSURES MAURICE SON INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

AVIS que LES TRANSPORTS JEAN-YVES TREMBLAY INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques, conformément à la Loi sur le transport terrestre par route, de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

Prenant acte que le contrat en date du 11 mai 1982 par lequel CHAUSSURES MAURICE SON INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

AVIS de projet de loi
Prenant acte que le projet de loi M-100, Victor Auriant, Paul-Henri Gaudreau et Alfred Wurt adressé à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé leur permettant d'obtenir d'un juge ou d'un notaire l'autorisation de continuer d'entreprendre des recours en responsabilité civile, pour des actes posés avant le 1er janvier 1972.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations, L.Q. c. P-16, avis est donné que les garanties créées suivant les dispositions d'un Acte de Fiducie intervenu entre 85701 Canada Ltee et Hannah Winer devant Marcel Laurin, Notaire, le 4 juillet 1978 sous le numéro 9.295 de ses Minutes et enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2.891.511 sont devenues exécutoires. Montréal, le 20 mai, 1982.

(sgd) Hannah Winer HANNAH WINER

AVIS est donné que: Léo Thibault, 732, Montée de la Pomme d'Or, St-Antoine sur le Richelieu, Région 6, détenteur du permis M504070-03, demande à la C.T.Q. de transférer son permis à Régine Pelletier, 1346 Rivière aux Pins, Valencon, conformément à l'article 30 des règles de pratique, selon l'article 85 le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution: le 26 mai 1982. 2ème parution: le 27 mai 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.

AVIS
En conformité avec les dispositions de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations, L.Q. c. P-16, avis est donné que les garanties créées suivant les dispositions d'un Acte de Fiducie intervenu entre 85701 Canada Ltee et Hannah Winer devant Marcel Laurin, Notaire, le 4 juillet 1978 sous le numéro 9.295 de ses Minutes et enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2.891.511 sont devenues exécutoires. Montréal, le 20 mai, 1982.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution: le 26 mai 1982. 2ème parution: le 27 mai 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.

Excelsior-Vie/
Aetna Casualty

Le Conseil d'Administration de l'Excelsior, Compagnie d'Assurance-Vie et de Aetna Casualty du Canada, Compagnie d'Assurance, annonce l'élection de Monsieur Jean Lambert comme Administrateur des deux compagnies.

Monsieur Lambert est Vice-président et Administrateur de Grenier, Ruel & Cie Inc. de Québec et Président de la Société Immobilière du Canada (Vieux Port de Québec) Inc. Il est de plus très actif dans les affaires civiques de la Vieille Capitale.

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

AVIS est donné que M. Magella Caron résident et domicilié au 3020 rue St-Pierre à Mascouche comté de l'Assomption, détenteur du permis M-509088 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Les Entreprises Lise Perreault Ltee résident et domicilié au 1834 rue Brompton à Mascouche comté de l'Assomption, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de règle interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 26 mai 1982. 2ème parution: 27 mai 1982.

LOI SURLA FAILLITE
AVIS AU CREDITIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Dans l'affaire de la faillite de
CARMINE ROMANO, demeurant au 1286 rue Gendron, St-Hubert, P.Q., faisant affaire sous le nom de "LES ENTREPRISES S.P.E.N." au 5645 rue Elie, Suite 110, St-Hubert, P.Q.

AVIS est par la présente donné que CARMINE ROMANO a fait cession de ses biens le 17 mai 1982 à 11:00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic, au 1255 Phillips Square, Suite 904, à Montréal.

LOUIS GOLDBERG, C.A./T Syndic
1255 Phillips Square, Suite 904, Montréal, P.Q. H3B 3G6
Tel. 878-9897

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 4 mai, 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Terre de Cadeaux, Boutiques de Cadeaux et de Gadgets Montréal Inc./Giftland-Montréal Gifts & Gadgets Shops Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3262387. Ce 20ième jour de mai, 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par la présente donné que le contrat de vente en date du 2 avril, 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GARAGE UNIK (1976) INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264542. Ce dix-neuvième jour de mai, 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenant acte que le contrat en date du 11 mai 1982 par lequel CHAUSSURES MAURICE SON INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

AVIS que LES TRANSPORTS JEAN-YVES TREMBLAY INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques, conformément à la Loi sur le transport terrestre par route, de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

Prenant acte que le contrat en date du 11 mai 1982 par lequel CHAUSSURES MAURICE SON INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec. Le 18 jour de mai 1982, sous le numéro 3264469. BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) le 20 mai 1982.

AVIS de projet de loi
Prenant acte que le projet de loi M-100, Victor Auriant, Paul-Henri Gaudreau et Alfred Wurt adressé à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi privé leur permettant d'obtenir d'un juge ou d'un notaire l'autorisation de continuer d'entreprendre des recours en responsabilité civile, pour des actes posés avant le 1er janvier 1972.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations, L.Q. c. P-16, avis est donné que les garanties créées suivant les dispositions d'un Acte de Fiducie intervenu entre 85701 Canada Ltee et Hannah Winer devant Marcel Laurin, Notaire, le 4 juillet 1978 sous le numéro 9.295 de ses Minutes et enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2.891.511 sont devenues exécutoires. Montréal, le 20 mai, 1982.

(sgd) Hannah Winer HANNAH WINER

AVIS est donné que: Léo Thibault, 732, Montée de la Pomme d'Or, St-Antoine sur le Richelieu, Région 6, détenteur du permis M504070-03, demande à la C.T.Q. de transférer son permis à Régine Pelletier, 1346 Rivière aux Pins, Valencon, conformément à l'article 30 des règles de pratique, selon l'article 85 le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution: le 26 mai 1982. 2ème parution: le 27 mai 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.

AVIS
En conformité avec les dispositions de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations, L.Q. c. P-16, avis est donné que les garanties créées suivant les dispositions d'un Acte de Fiducie intervenu entre 85701 Canada Ltee et Hannah Winer devant Marcel Laurin, Notaire, le 4 juillet 1978 sous le numéro 9.295 de ses Minutes et enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2.891.511 sont devenues exécutoires. Montréal, le 20 mai, 1982.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution. 1ère parution: le 26 mai 1982. 2ème parution: le 27 mai 1982. SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.

Excelsior-Vie/
Aetna Casualty

Le Conseil d'Administration de l'Excelsior, Compagnie d'Assurance-Vie et de Aetna Casualty du Canada, Compagnie d'Assurance, annonce l'élection de Monsieur Jean Lambert comme Administrateur des deux compagnies.

Monsieur Lambert est Vice-président et Administrateur de Grenier, Ruel & Cie Inc. de Québec et Président de la Société Immobilière du Canada (Vieux Port de Québec) Inc. Il est de plus très actif dans les affaires civiques de la Vieille Capitale.

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

Me Grégoire Perron
Avocat
464 ouest, rue Notre-Dame
Sième étage
Montréal, Québec
H2Y 1S6

La requérante-cédante "LACKIE FRÈRES LIMITEE" ayant sa place d'affaires au Québec au 1260 Place du Canada détentrice du permis M-300867 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer son permis et les véhicules y afférents à "SERVICES DE TRANSPORT LACKIE L.T.E." ayant une place d'affaires à la susdite adresse. De plus, prenne acte que tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution du présent avis dans les journaux. MALLISTER, BLAUMER, TURGEON & HESLER, Procureurs des requérants. Première parution: 25 mai 1982. Deuxième parution: 26 mai 1982.

AVIS est par la présente donné que la compagnie FURMAN (NORD) L.T.E. — FURMAN (NORTH) LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. Montréal, le 18ième jour de mai, 1982.

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
1155 ouest, boulevard Dorchester
Bureau 3900
Montréal, Québec H3B 3V2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-03009-811
IMPRIMERIE PUBLICITÉ SUNART INC.

FRANÇOIS GAMACHE
REGIS COALLIER
AVIS

Le défendeur FRANÇOIS GAMACHE est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication. Une copie du bref d'assignation et du bref d'assignation amendé sont laissés au greffe de la Cour Provinciale, au Palais de Justice de Montréal.

L'île Saint-Bernard, près de Châteauguay Un rapport du MEQ recommande d'en faire une réserve écologique

par
Louis-Gilles Francoeur

L'île Saint-Bernard, située à l'embouchure de la rivière Châteauguay, devrait être consacrée «réserve écologique» non seulement à cause de son exceptionnelle valeur faunique mais aussi parce qu'elle constitue l'un des derniers témoins intacts de ce qui était le milieu naturel métropolitain dans les premiers temps de la colonie.

Telle est la principale recommandation d'un rapport de la Direction des réserves écologiques du ministère de l'Environnement.

C'est sur cette île, dont plusieurs autres organismes publics ont recommandé la protection intégrale, que la municipalité de Châteauguay veut construire une usine d'épuration de ses eaux usées. Les Soeurs Grises, qui possèdent cette île depuis 1765, ont reçu plusieurs «propositions d'achat en vue de différents aménagements tels que des développements domiciliaires, touristiques et autres», lit-on dans le rapport.

«Il est certain, dit en conclusion ce rapport gouvernemental, que la construction d'une infrastructure lourde comme une usine d'épuration des eaux usées va entraîner des conséquences néfastes sur le milieu et que l'harmonie du paysage naturel sera détruite. Le ministère de l'Environnement doit certainement tout faire pour protéger cette île et ne pas permettre de perturbations majeures telles qu'une usine de traitement d'eau, d'autant plus qu'il existe d'autres possibilités pour le choix du site notamment au nord-est de Châteauguay et dans la Commune».

En 1974, la firme W. J. Cosgrove et Associés déposait une étude sur la valeur des sites potentiels destinés à accueillir l'éventuelle usine d'épuration de Châteauguay. Cette étude avait été payée par les Services de protection de l'Environnement du Québec. L'île Saint-Bernard venait au troisième rang parmi les sites retenus, la priorité allant à un terrain vague où s'empilent depuis des années des matériaux d'excavation.

Nonobstant ces recommandations, Châteauguay a continué d'aller de l'avant avec son projet même si l'île entoure l'un des plus beaux marais de la région de Montréal, fréquenté par plusieurs espèces de poissons et de canards, en plus d'abriter à sa périphérie une importante colonie de hérons. La ville a d'ailleurs élaboré différents scénarios pour aménager d'autres parties de cette île en parc.

Le directeur du Service mu-

nicipal de la gestion et de l'entretien du territoire de Châteauguay, M. Fernand Gendron, a signé le 20 octobre 1981 un rapport qui précise: «Il semble que l'on parle depuis de nombreuses années de faire quelque chose avec l'île; on ne sait pas quoi: un parc, une réserve écologique, un casino, une «île des Soeurs». Les politiques semblent se servir de cela à chaque élection comme ballon politique. Mais rien ne progresse. Les naturalistes veulent conserver l'île telle quelle; d'autres veulent l'ouvrir à l'urbanisation et le temps passe».

M. Gendron préconise l'aménagement d'une partie de l'île; il prend pour acquis qu'on y construira l'usine d'épuration. Il a participé aux travaux d'un comité public sur cette question. Même s'il se dit d'accord avec les recommandations du rapport Cosgrove, qui prévoyait des répercussions néfastes sur l'environnement, M. Gendron écarte cet argument en se demandant: «le but du comité n'est-il pas d'atténuer cet effet?»

En 1978, le plan directeur

de conservation intégrée du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche recommandait prioritairement la protection de l'île Saint-Bernard pour y protéger son exceptionnelle faune aquatique et avienne. Les frayères de ce secteur, soulignaient les chercheurs Gravel et Dubé, sont capitales pour l'avenir du lac Saint-Louis. Dans un autre rapport signé la même année sur la fratrie du ruisseau Saint-Jean — où le MLCP poursuit actuellement des études sur les impacts du projet Archipel — les deux chercheurs répétaient leurs préoccupations.

Le Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent, qui insistait sur les effets d'une urbanisation sauvage des rives du fleuve, a pour sa part recommandé au gouvernement du Québec d'acquiescer les sites les plus exceptionnels de la région métropolitaine. On retrouve en tête de sa liste l'île Saint-Bernard et le ruisseau Saint-Jean, situés à proximité. Toujours en 1978, un rapport des Services de protection de l'environnement sur «L'évaluation du traite-

ment des eaux usées de Châteauguay» recommandait lui aussi la protection des frayères du secteur.

Le Groupe Dryade, dans son rapport sur la problématique des espaces verts naturels au Québec (1979) classe aussi l'île Saint-Bernard et le ruisseau Saint-Jean parmi les espaces à protéger du grand Montréal.

La Direction des réserves écologiques recommande que «le ministère de l'Environnement devrait entreprendre les négociations nécessaires à l'acquisition de l'île Saint-Bernard en vue de préserver celle-ci contre tout aménagement qui pourrait nuire à sa vocation et à la protection de ses attraits naturels».

Cette recommandation a provoqué des remous au ministère de l'Environnement puisqu'une autre direction du même ministère — celle responsable du traitement des eaux usées — serait assez favorable à la construction d'une usine de traitement des eaux usées. Au cabinet du ministre, M. Marcel Léger, aucune décision n'a encore été prise.

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonces sont prises de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières
Chaque parution coûte \$5.30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte \$0.20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
\$0.65 la ligne agitée. Minimum \$10.40.

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.

Nous acceptons par téléphone:

VISA MasterCard

286-1200
(annonces classées seulement)

Pour tout autre service
844-3361

Ameublements à vendre
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avois aussi matelas toutes tailles à prix d'usines. 207 et Beaudry. Tél. 278-9907 ou 3611. Notre-Dame 955-6716 et 10.192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

AUBAINE: Mobilier salle à manger, collection «Jolie», bibelots, bijoux, etc. 207 et Beaudry. Tél. 278-9907 ou 3611. Notre-Dame 955-6716 et 10.192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

ANIMAUX
BOXERS, chiots 8 semaines, enregistrés, vaccinés, pur race, beaux sujets. \$250. Particulier. 336-1477. 27-5-82

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

Assurances

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Vancouver	10	15
Victoria	10	15
Edmonton	10	15
Calgary	10	15
Winnipeg	10	15
Toronto	10	15
Ottawa	10	15
Regina	10	15
Halifax	10	15
Fredericton	10	15
Charlottetown	10	15
St. John's	10	15

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Albany	50	78
Atlanta	67	85
Boston	52	74
Buffalo	51	73
Charlotte NC	66	82
Chicago	54	69
Cleveland	54	76
Dallas	66	83
Denver	44	78
Fort Worth	56	75
Hartford	51	81
Honolulu	72	85
Houston	70	88
Kansas City	58	75
Las Vegas	67	96
Los Angeles	60	73
Los Angeles Beach	55	69
Minneapolis	50	70
New Orleans	70	88
New York	59	79
Norfolk	66	78
Oklahoma City	70	88
Orlando	70	80
Philadelphia	57	77
Phoenix	77	99
Pittsburgh	53	75
Portland ME	50	66
Portland ME	54	66
Reno	46	79
Tampa	71	85
Salt Lake City	51	81
San Diego	63	70
San Francisco	51	63
Seattle	51	63
Spartanburg	44	60
Syracuse	50	73
Tulsa	62	82

MONTRÉAL

Ensoleillé et vents modérés par moments. Maximum 24. Apercü pour jeudi: nébulosité croissante et chaud.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 14
COUCHER: 20 h 30

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 25. Apercü pour jeudi: beau et chaud.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie-Beauce: ensoleillé et vent modéré. Maximum 24. Apercü pour jeudi: nébulosité croissante et chaud.

Laurentides, Québec, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré. Maximum 24. Apercü pour jeudi: beau et chaud.

Lac-St-Jean, Saguenay, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré. Maximum 24. Apercü pour jeudi: beau et chaud.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Parc Forillon, Baie-Comeau: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Vent modéré. Maximum 20. Apercü pour jeudi: nuageux avec possibilité d'averses.

Bas-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec quelques averses. Vent modéré. Maximum 10. Apercü pour jeudi: nuageux.

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	31
Caracas	26	32

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURE	MIN	MAX
Acapulco	25	33
Barbados	25	

La publicité sur les eaux gazeuses ne dit pas tout...

UN message publicitaire qui passe actuellement dans plusieurs journaux et magazines canadiens sous le titre «pas plus de sucre que dans un verre de jus d'orange frais» en aura étonné plus d'un. Cette annonce souligne que la teneur en sucre des boissons gazeuses est de 10,5% en moyenne par rapport à une moyenne de 12,5% pour la même quantité de jus d'orange.

«Même s'il y a un brin de vérité dans cette annonce, note Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil, elle appelle certaines clarifications.»

Avant de les apporter, mentionnons que cette annonce est la dernière d'une série de messages publicitaires parrainée par l'Association canadienne des boissons gazeuses, ce qui n'a pas de quoi surprendre. Elle fait partie d'un programme d'information de \$1,4 million destiné à faire le point sur les boissons gazeuses et les ingrédients qu'elles contiennent. Il s'agit d'un budget restreint par rap-

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

DOSSIER NUTRITION

port au budget de publicité de Coca Cola qui était, en 1981, de \$8,2 millions, mais c'est encore trop pour une information incomplète, croyons-nous. En voulant dissiper certains mythes, on en a créé d'autres.

Les boissons gazeuses font partie du mode de vie des Canadiens depuis plus de 100 ans. Les statistiques montrent que nous buvons en moyenne, par habitant et par année, 70 litres de boissons gazeuses, ce qui équivaut à la moitié de la consommation des Américains, qui est de presque 150 litres. Mais c'est beaucoup

quand on sait que ces 70 litres fournissent sept kilos (environ 15 1/2 livres) de sucre par année, ce qui équivaut à 15% de notre consommation totale de sucre.

Dans une brochure distribuée gratuitement sur demande par l'Association et intitulée *À propos des boissons gazeuses*, on souligne qu'aujourd'hui, à mesure que les gens prennent de plus en plus conscience de l'importance de la nutrition et d'un bon équilibre alimentaire, ils s'interrogent sur le contenu des eaux gazeuses. Et comme si l'on craignait que les gens

délaissent «ce petit plaisir de la vie» (puisque c'est là le rôle essentiel des boissons gazeuses), comme on le signale dans la brochure), on tente de rassurer le consommateur en lui disant qu'elles ne contiennent que «des arômes, des édulcorants, des colorants alimentaires et de l'eau ultra-pure, mélanges selon des recettes absolument secrètes».

S'il est vrai que les sodas aux fruits contiennent de 12 à 14% de sucre par rapport à une moyenne de 12,2% pour une quantité identique de jus d'orange, le message publicitaire néglige toutefois de dire qu'à quantité équivalente (250 mL), le jus d'orange fournit en plus 131 mg de vitamine C; 2 g de protéines; 29 mg de calcium; 0,5 mg de fer; 3 mg de sodium; 524 mg de potassium; 53 ER de vitamine A; 23 mg de thiamine; 07 de riboflavine, 1 EN de niacine et 90 mg de folate. Ce qui nous amène à conclure que les boissons gazeuses ne sont que des boissons sucrées et rien d'autre quant aux valeurs

nutritives.

Dans sa brochure, l'Association canadienne des boissons gazeuses conteste l'emploi de l'expression «calories vides» associée à certains aliments et boissons. Cela «n'a aucun sens, dit-on, car à l'exception du thé clair et du café noir, presque tous les aliments contiennent des calories.» On ne peut le nier, note Louise Lambert-Lagacé, mais quand on utilise les mots «calories vides», on veut dire qu'il s'agit de calorie non accompagnées d'éléments nutritifs tels les vitamines et les sels minéraux.

La brochure souligne en outre: «On consomme aujourd'hui, en Amérique du Nord, moins de glucides que dans le passé étant donné que l'on mange moins de pain et de pommes de terre et plus de viande, de fruits et de margarine. Mais les glucides sont essentiels à tout régime qui se veut équilibré: selon les diététiciens, nous devrions dériver 55% de nos calories des glucides. Le sucre contenu dans les boissons gazeuses est un glucide».

L'Association, bien sûr, retourne cette recommandation en sa faveur, mais on sait très bien que dans l'esprit des diététistes, quand on parle d'augmenter sa consommation de glucides, on se réfère aux grains entiers, aux féculents, aux fruits et aux légumes dont l'apport en valeurs nutritives est important, et que l'on incite la population à couper les aliments et boissons qui ne contiennent que du sucre.

Cette campagne d'information qui a évidemment pour but de redorer le blason des boissons gazeuses dit des bouts de vérité sans la dire toute. Certains messages font aussi sourire par leur naïveté, comme celui intitulé «Est-ce bien utile d'écouter du Mozart?» Cette annonce maintient que les boissons gazeuses n'ont rien d'indispensable, «pas plus que la musique de Mozart, les tableaux de Da Vinci ou les petits plats gastronomiques. Tout cela n'existe que pour notre plaisir, pour nous divertir et nous amuser, nous rendre la vie plus agréable».

Si boire une boisson gazeuse constitue un petit plaisir qui n'apporte rien si ce n'est des calories inutiles, pourquoi ne pas boire des jus de fruits qui contiennent autant de sucre, certes, mais aussi des vitamines et des sels minéraux? C'est vrai que les jus de fruits coûtent plus cher la portion comparativement aux boissons gazeuses achetées au supermarché, mais quand on s'approvisionne dans une distributrice, le prix revient à peu près au même. Et de toutes façons, tant qu'à dépenser 50 cents, aussi bien en avoir pour son argent.

Plusieurs consommateurs, pour se faire plaisir, boivent des eaux embouteillées. Mais là encore, il y a des différences importantes à faire. Voici les diverses définitions qui nous aident à mieux voir clair:

Eau de source: c'est une eau d'origine souterraine dont la composition chimique lui confère, selon les plus récentes normes de l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de pouvoir être bue en quantité illimitée. La teneur en sels minéraux n'excède pas 1,000 mg par litre.



Si la consommation de l'eau de source est en constante progression, il ne faudrait pas pour autant négliger les jus de fruits ou tout simplement l'eau du robinet, qui est excellente pour la santé. (Photo Jacques Grenier)

Eau minérale: c'est une eau d'origine souterraine dont la composition chimique lui confère des propriétés pharmacodynamiques. La teneur en sels minéraux excède 1.000 mg par litre; ou si la teneur en sels minéraux est inférieure à 1.000 mg par litre, la teneur en fluor dépasse la norme de 1,5 mg par litre.

Eau traitée: c'est une eau qui n'est pas, de fait, d'origine souterraine et dont la composition chimique ressemble à celle d'une eau de source.

Eau traitée minéralisée: c'est une eau qui n'est pas, de fait, d'origine souterraine et dont la composition chimique ressemble à celle d'une eau minérale.

Eau traitée déminéralisée: c'est une eau qui n'est pas, de fait, d'origine souterraine et dont la teneur en sels

minéraux est inférieure à 10 mg par litre.

Il est essentiel, peut-on lire dans le *Manuel de régimes alimentaires* de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec, de vérifier régulièrement la teneur en sels minéraux des eaux minérales ou minéralisées puisqu'un distributeur peut distribuer consécutivement différentes eaux sous la même marque de commerce.

Si on veut se faire plaisir sans nuire à sa santé, il est donc indiqué de boire des eaux de source genre Canadienne, Labrador, Saint-Hilaire, Evian, Perrier et autres. Seule la Perrier est pétillante, ce qui fait qu'elle est recherchée par plusieurs qui la boivent bien rafraîchie, accompagnée d'une tranche de citron ou de lime. Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle, la consommation, des eaux de

source est à la hausse. Selon M. Serge Desmarchais, de chez Herb et Charton, les ventes augmentent de 10% par année environ. Nos voisins américains boivent 70 fois plus d'eau de source qu'au milieu des années 70. L'eau de source est celle qui contient le moins de sels minéraux.

Les Québécois, gros consommateurs d'eau embouteillée, ont perdu le goût de l'eau du robinet qui, bien rafraîchie, constitue une boisson désaltérante, excellente pour la santé et qui surcroît, ne coûte rien. Comme le corps humain est composé à 66% d'eau, il en a besoin pour assurer le bon fonctionnement de la machine. Et si on veut se faire encore plus plaisir, on peut aussi y ajouter un peu de jus de citron ou de lime, du jus d'orange frais ou surgelé, un peu de jus de raisin ou de pamplemousse.

LES BONS ACHATS

LES champignons prolifèrent «comme des champignons» parmi les bons achats des supermarchés. On les retrouve dans presque toutes les chaînes à \$1,18 la chopine (\$2 à \$3 la livre). Le consommateur québécois est devenu très friand de ce légume au cours des dernières années et la production québécoise s'est adaptée à la demande. Le champignon est généralement présenté au consommateur en contenants de carton, ce qui assure l'humidité nécessaire à ce légume tout en lui permettant une certaine «respiration». On préfère cette présentation car, offert en vrac, le champignon est soumis à une manipulation que sa délicate supporte mal.

La saveur du champignon se marie, bien sûr, à celle du bœuf mais elle s'adapte agréablement à celle de l'œuf en omelette, à celle du poisson en béchamelle. Gratiné, c'est un amusement délicat; mariné, une entrée légère et rafraîchissante. Il s'associe très bien à la tomate et donne un potage aussi délicieux que velouté.

Il est inutile de peler le champignon bien que certaines recettes le conseillent. Il suffit de choisir un produit frais et de le laver à l'eau froide avec délicatesse.

Le Service de la gestion immobilière, promotion des marchés publics de Montréal, rappelle aux consommateurs que plusieurs produits québécois sont des maintenant offerts aux marchés Atwater, Jean-Talon et Maisonneuve. On y trouve de la ciboulette, des concombres de serre, de la laitue frisée de serre, la bette à carde (qui se consomme comme l'épinard), les têtes de violons (également connues sous le nom de crosses de violon et dont le goût s'apparente légèrement à celui de l'asperge), la rhubarbe, les radis en botte, les salsifis et les asperges.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: bœuf haché maigre, \$4,39/kg (\$1,99/lb); poulets surgelés, U, 3 à 4 lb, \$2,18/kg (\$0,99/lb); quarts arrière de poulet frais avec dos attaché, \$2,62/kg (\$1,19/lb); quarts avant, \$2,84/kg (\$1,29/lb); Poisson: filets de plie canadienne (sole) surgelés, \$5,27/kg (\$2,39/lb). Fruits et légumes:

	Jambonneau de porc frais \$2,82 le kilo chez IGA/Boniprix \$3,28 le kilo chez Steinberg
	Champignons , \$1,18 la chopine
	Choux-fleurs , grosseur 16, \$0,99 chacun chez A & P
	Asperges , \$3,51 le kilo chez Richelieu

raisins rouges Empereur, \$2,18/kg (\$0,99/lb); pamplemousses blanches, 8/\$1,99; champignons, \$0,99/227 g; mais en épis, 4/\$0,99; choux-fleurs, (16), \$0,99 ch; laitue Boston (24), \$0,69 ch.

Cooprix CCM: bifteck ou rôti de palette, coupe régulière, \$2,80/kg (\$1,27/lb); bifteck ou rôti de côtes croisées, \$4,34/kg (\$1,97/lb); avant de bœuf, coupe budget, \$3,46/kg (\$1,57/lb). Poisson: homards frais, vivants ou bouillis, \$8,80/kg (\$3,99/lb). Fruits et légumes: pommes jaunes Délicieuse, de fantaisie, \$1,28/kg (\$0,58/lb); rhubarbe, \$0,24 le pqt de 3 ou 4 branches; échalotes (48), \$0,22 la botte; champignons \$1,18/chop.

Éconoprix: saumons roses du Pacifique, complets, 3 à 5 lb, \$3,68/kg (\$1,67/lb). Fruits et légumes: pommes rouges ou jaunes Délicieuse (125), \$1,21/kg (\$0,55/lb); pommes de terre, \$1,99/20 lb; carottes, \$1,48/5 lb; concombres sans pépin, \$0,77 ch.

IGA/Boniprix: bœuf haché ordinaire, \$2,60/kg (\$1,18/lb); jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, \$2,82/kg (\$1,28/lb); pilons de poulet surgelés individuellement, \$2,16/kg (\$0,96/lb). Fruits et légumes: melon d'eau, \$0,55/kg (\$0,25/lb); pommes Spartan, \$1,59/3 lb; tomates roses, \$1,96/kg (\$0,89/lb); haricots verts, \$1,52/kg (\$0,69/lb); échalotes, 2 ppts/\$0,49; laitue Boston (24), \$0,49 ch.

Métro: épaule de porc fumé, genre picnic, 5 à 7 lb, \$2,60/kg (\$1,18/lb); cuisseau de veau désossé, roulé, surgelé, \$8,57/kg (\$2,98/lb); bœuf haché ordinaire, \$2,82/kg (\$1,28/lb). Fruits et légumes: pêches, \$2,18/kg (\$0,99/lb); poires Anjou, \$1,52/kg (\$0,69/lb); raisins rouges Empereur, \$1,52/kg (\$0,69/lb); champignons blancs, \$1,19/chop; oignons jaunes, \$1,09/5 lb.

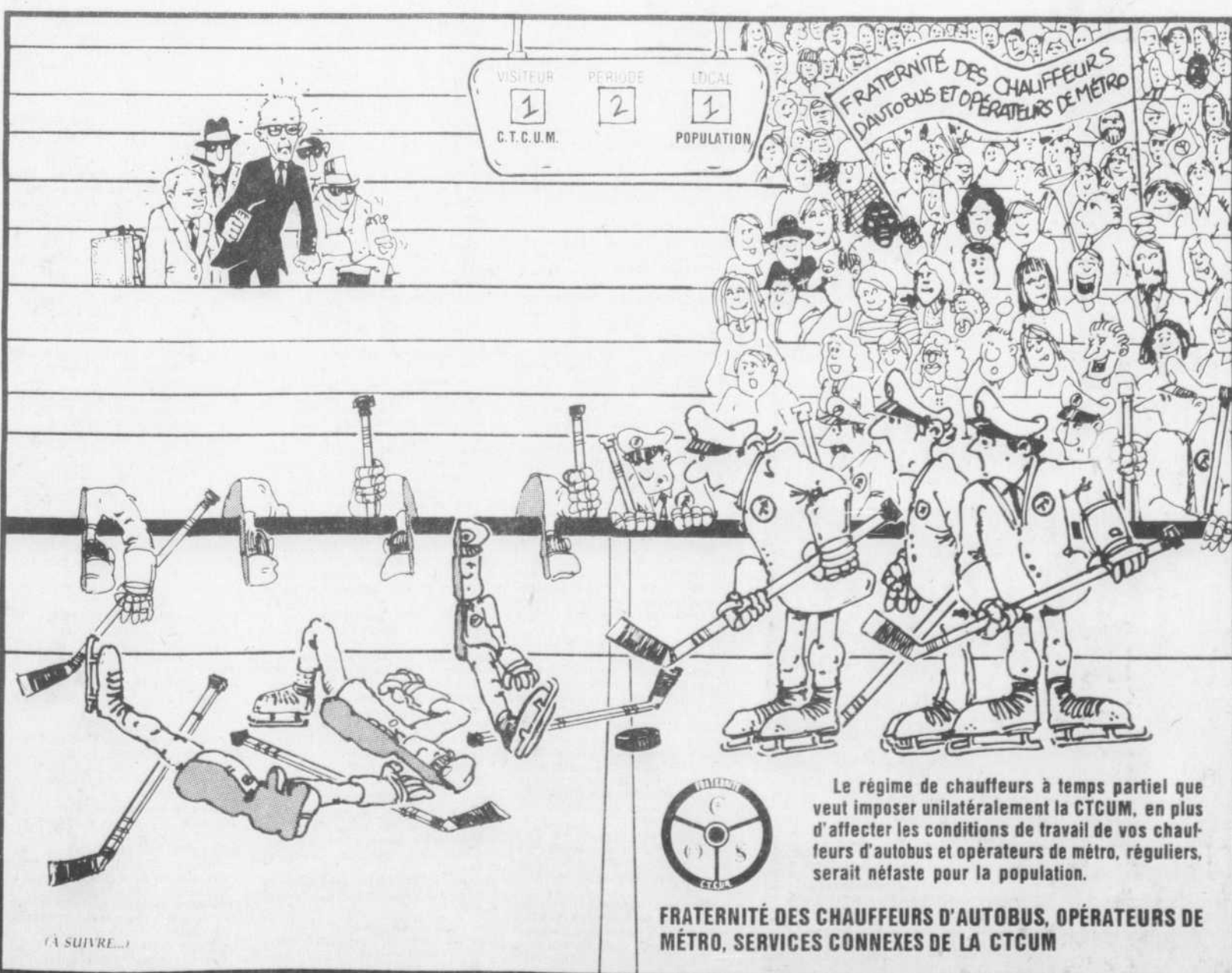
Provibec: rôti de fesse de veau frais, \$5,03/kg (\$2,23/lb); jambon dans la fesse, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, Provigo, \$3,48/kg (\$1,58/lb). Poisson: éperlans de mer surgelés, \$1,18/454 g; truites arc-en-ciel surgelées, \$4,81/kg (\$2,18/lb). Fruits et légumes: raisins Barlinka, \$3,06/kg (\$1,39/lb); poires Packham, \$1,74/kg (\$0,79/lb); oignons verts (48) 2 ppts/\$0,49; laitue Iceberg (24), \$0,59 ch; concombres, (72), 2/\$0,49.

Provigo: poulets frais, A, moins de 4 lb, \$2,16/kg (\$0,98/lb); bœuf haché ordinaire, \$3,04/kg (\$1,38/lb); épaule de porc fumée, désossée, Maple Leaf, \$4,59/kg (\$2,18/lb). Poisson: filets de morue surgelés, \$2,98/600 g. Fruits et légumes: fraises, \$0,89/chop; pommes Spartan, \$1,69/3 lb; brocoli (14), \$0,79 ch; champignons blancs, \$4,39/kg (\$1,99/lb); concombres Super Select (72), 2/\$0,59.

Richelieu: jambon fumé, désossé, prêt-à-servir, \$5,25/kg (\$2,38/lb); épaule de porc fumé, 5 à 7 lb, \$2,60/kg (\$1,18/lb); jarrets de porc surgelés, \$1,17/kg (\$0,58/lb). Fromage: Mozzarella, \$6,13/kg (\$2,78/lb). Fruits et légumes: melon d'eau, \$0,57/kg (\$0,26/lb); pommes rouges Délicieuse, (125), \$1,74/kg (\$0,79/lb); laitue Iceberg (24), \$0,68 ch; asperges \$3,51/kg (\$1,59/lb); concombres Super select, 2/\$0,59.

Steinberg: bœuf haché mi-maigre, produit décongelé, \$3,70/kg (\$1,68/lb); épaule de porc fumé, genre picnic, \$2,60/kg (\$1,18/lb); jambonneau ou croupe de porc frais, \$3,28/kg (\$1,49/lb); foie de bœuf en tranche, produit décongelé, \$1,96/kg (\$0,89/lb). Fruits et légumes: fraises, \$0,88/chop; limettes, \$0,10 ch; brocoli (14), \$0,78 ch; champignons, \$1,18/chop; courgettes Zucchini, \$1,28/kg (\$0,58/lb).

Suzanne MARCHAND



Le régime de chauffeurs à temps partiel que veut imposer unilatéralement la CTCUM, en plus d'affecter les conditions de travail de vos chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, réguliers, serait néfaste pour la population.

FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO, SERVICES CONNEXES DE LA CTCUM

Restaurant "LES FILLES DU ROY"



Avec la venue du printemps... nous présentons notre buffet québécois exceptionnel et varié

Tous les jours de 11 h 30 à 14 h 30 excepté le samedi

\$650

Le dimanche... notre fameux brunch bien connu!

\$11,50 de 11h à 15h.
415 rue Bonsecours
Vieux-Montréal
849-3535
stationnement

A Magog, une bonne adresse...

L'Auberge de l'étoile

Tous les sports de saison

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Le Pichollette

restaurant français

Gagnant de plusieurs médailles internationales

Élégant décor victorien 1867

Réceptions jusqu'à 30 personnes

1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502

Stationnement privé et gratuit

Champs de Mars

Casa

cuisine italienne

Fernandel

50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650

Ouvert de 11h à 26h.
Samedi de 17h à 23h.

Au bord de l'eau à 15 minutes du centre ville

L'HABITANT

5010 Boul. LaLande, Pierrefonds - 684-4398

Salle à manger avec atmosphère intime dans cette vieille maison bâtie il y a 200 ans.

LUNCH: midi à 14 heures
DÎNER: 17h30 à 22h30

1789

Banquets Fermé le lundi

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Tous les soirs...
Table d'hôte à partir de \$9,95

361 est, rue St-Paul Vieux Montréal

Réervations: 861-5337

Reservations : 849 8294

Apportez votre vin

Le P'tit Machon

CUISINE FRANÇAISE

DINER D'AFFAIRES Midis: Lun. à Ven. (3.95 à 7.95)

172 DULUTH EST

MONTREAL

Du reggae gris comme la Virée

par Nathalie Petrowski

Il faisait gris, la piste Richelieu était vide, plus sinistre qu'elle n'avait été de la fin de semaine. Une poignée d'amateurs de reggae étaient massés autour de l'immense scène de la Grande Virée, passagers égarés du lundi de Dollard Desormeaux. On nous avait promis une soirée chaude, une soirée faite pour être vécue à 10,000 sous le soleil, à boire de la bière tiède et à faire circuler le calumet. Un autre rêve perdu.

Au programme, cinq groupes reggae inconnus, venant pour la plupart de Montréal et de Toronto, jouant avec une conviction aussi déprimante que la température. J'étais venue entendre les Heptones, trio jamaïcain, maîtres de l'harmonie vocale et dont les initiés ne disent que du bien. J'étais aussi venue pour cette phrase séduisante inscrite au programme: «Quand on dit reggae, on pense régulier, majorité, pauvreté, souffrance. C'est la musique des rebelles, de ceux qui n'ont pas ce qu'ils veulent».

Gardons la pauvreté, la souffrance, mais oublions les rebelles. Les rastas sont beaucoup «gelés» pour être révoltés. Ils ont l'anarchie passive et vaguement indifférente. Leur musique dépourvue de toute progression dramatique est poussée par la force pure de son inertie. Pourquoi se presser, semblent dire les musiciens étourdis de fumée, il n'y a nulle part où aller.

Les trois premiers groupes, Mighty Mystic, Winston Hewitt, Julie Spence et le Love Connection Band, ont le reggae chromé. Ils reprennent sans trop de ferveur les chansons de Bob Marley qu'ils purgent de tout élan revendicatif. Entourés de nuages de fumée provenant de leurs super-joints, ils ont l'air de venir d'une autre planète.

Pour présenter les Heptones, le maître de cérémonie se trompe et présente les Mighty Mystic. On lui signale discrètement son erreur. Il revient et présente cette fois les Mighty, Heptones! Le trio arrive avec nonchalance, trois gérants de piano-bar coiffés de curieuses casquettes. Leurs harmonies douces et pointues se perdent dans la fumée. Ils chantent ensemble depuis 15 ans et n'ont même plus besoin de se regarder pour accorder leurs tonalités.

L'ADISQ boycotte la Fête nationale

L'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ) recommande à ses membres de boycotter cette année l'organisation de la Fête nationale confiée à la Société des festivals populaires.

À son avis, la Société des festivals populaires a hérité d'un cadeau empoisonné et son manque d'expérience va entraîner dans une opération déficitaire. De plus, dit Mme Carreau, les artistes et producteurs ont été tenus responsables du déficit de la Fête l'année dernière et ne veulent pas se voir imputer les mêmes fautes cette année.

Le nombre approximatif de gens qu'elles vont attirer a déclaré hier au DEVOIR la directrice générale de l'ADISQ, Mme Madeleine Carreau.

À son avis, la Société des festivals populaires a hérité d'un cadeau empoisonné et son manque d'expérience va entraîner dans une opération déficitaire. De plus, dit Mme Carreau, les artistes et producteurs ont été tenus responsables du déficit de la Fête l'année dernière et ne veulent pas se voir imputer les mêmes fautes cette année.

N.P.

L'Atelier continu rouvre en septembre

par Robert Lévesque

L'Atelier continu, cette officine maison de la culture du Plateau Mont-Royal que le Service des incendies de la Ville de Montréal avait fermée en novembre 80, va rouvrir ses portes le 12 septembre prochain. Il aura fallu 15 mois de pourparlers pour que les animateurs de ce centre de diffusion culturelle obtiennent permissions (et subventions) afin de relancer cet atelier multidisciplinaire qui doit le milieu culturel montréalais d'une salle de spectacles d'environ 300 places, de plusieurs locaux disponibles pour répétitions, travail en ateliers, vernissages, etc.

L'Atelier continu avait ouvert ses portes à l'automne 79 dans l'ancienne école Jacques-Marquette, au 1200, rue Laurier, juste en face du parc Laurier. La Ligue nationale d'improvisation y avait tenu sa saison 79-80 en attirant un public nombreux qui s'était familiarisé avec ce lieu situé en plein cœur du Plateau Mont-Royal. Cette école transformée en ateliers, salles de travail pour différentes disciplines artistiques, à la participation de combler un vide dans les lieux de spectacles avec sa salle transformable d'environ 300 sièges, un gabarit particulièrement propice aux expériences théâtrales ou aux réceptifs.

La direction de l'Atelier continu, qui vise à l'autofinancement de son centre de diffusion, a obtenu du ministère des Affaires culturelles une somme de \$36,795, par l'entremise du programme Accessibilité-scène. Du côté fédéral, on a obtenu, dans le cadre du programme d'Initiatives culturelles, la somme de \$19,500, et de \$16,400 du programme Immobilisations. D'autre part, la CECM, propriétaire de l'ancienne école, a dit reconnaître la vo-

cation multidisciplinaire de l'Atelier continu et s'est engagée à favoriser l'utilisation de ses locaux.

On présentait, ces jours derniers, la maquette de l'Atelier dont les salles seront rénovées au cours de l'été. On entend établir une programmation partagée entre le théâtre, la musique, les variétés, la danse et les spectacles pour enfants, les activités s'étendant sur 50 semaines de l'année. En plus des activités dans la salle de spectacles (que chaque groupe pourra louer à des prix variables selon l'ampleur de l'utilisation), l'Atelier continu demeurera un lieu où différents groupes pourront trouver, à des prix abordables, services, locaux de travail, lieux de réunions communautaires, etc.

L'Atelier continu, dont la réouverture relance en quelque sorte ce quartier populaire de la rue Laurier est, offrira en plus aux utilisateurs des services de concepteurs graphiques, de scénographes, de conception de décors et costumes, enfin toute l'infrastructure nécessaire à la présentation d'un spectacle. On peut dès le 7 juin entrer en contact avec les animateurs de cette maison populaire de la culture en téléphonant au numéro 270-1175.

un film de LAURENT HEYNEMANN
avec PHILIPPE NOIRET et JEAN ROCHEFORT

IL FAUT TUER BIRGIT HAAS

le DAUPHIN 1
REAGUEN PRES D'IBERVILLE 721-6000
LUN. A VEN: 7.20 - 9.20
SAM. - DIM.: 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

UN FILM EXCEPTIONNEL, 14 ANS

DIVA

UN FILM DE JEAN JACQUES REINEIX

ÉLYSÉE 1 SEMAINE 7.30 & 9.40
35 MILTON 842-6053

BEN GAZZARA ORNELLA MUTI
UN FILM DE MARCO FERRERI

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE

2e SEM. PARISIEN: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.25
VERSAILLES: SEMAINE 7.20, 9.25
Le PARISIEN 4 VERSAILLES 3
480 STE CATHERINE Q 866-3856 PLACE VERSAILLES 353-7880

PREMIER SALON DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Jusqu'au 30 mai Place Bonaventure

Fascinant, divertissant!
Plus de 100 exposants présentent leurs récentes réalisations.

- communications
- transport
- énergie
- environnement
- technologie
- santé

le 21 mai dès 18 h
ouvert de 10 h à 22 h
tous les jours
le 30 mai
jusqu'à 18 heures

Des découvertes pour tout le monde!

- Rencontrez le robot
- Exposition IBM Léonard de Vinci
- Caravane du Centre des sciences de l'Ontario
- Jouez aux échecs contre un ordinateur
- Garderie scientifique gratuite
- Cours en Concours

Prix d'entrée aux guichets, Place Bonaventure: Ad. 4.00\$
Enf. de 6 à 12 ans, 1.00\$
Gratuit enf. moins de 6 ans

Renseignements: (514) 374-3181

LE DESTIN TRACÉ DE DEUX ÉTOILES VICTIMES DE LEURS OBSESSIONS

Le Facteur Sonne Toujours Deux Fois

JACK NICHOLSON JESSICA LANGE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

L'expérience la plus terrifiante de l'histoire de la science échappe à tout contrôle.

Yves Montand au Québec

Dans le cadre de sa tournée nord-américaine, le chanteur et comédien français Yves Montand se produira cet automne à Québec, Ottawa, Toronto et Montréal.

À Québec, Montand sera au Grand-Théâtre du 17 au 20 septembre. A Montréal, il présentera son spectacle au théâtre Saint-Denis du 30 septembre au 4 octobre.

Le tour de chant d'Yves Montand sera également présenté aux États-Unis: à New York, Washington, Chicago, San Francisco et Los Angeles. L'automne dernier à Paris, le chanteur français avait fait un retour fort remarqué sur la scène de l'Olympia après de longues années d'absence.

L'HIVER LE PRINTEMPS A VOUS A NOUS

Un événement théâtral engagé de première importance.

J. Larue-Langlois

MISE EN SCÈNE: EWA TURSKA
MONTAGE DU TEXTE: RAYMOND GAZILLÉ
JEAN-LUC DENIS
FRANÇOISE LEMAITRE
AUGER MALGOSIA MARKOWSKA
CHRISTIAN POISSONNEAU
GILBERT TURP

Dans le cadre des spectacles Laurentide présente

Raymond Devos

«C'est lui qui m'a fait découvrir les immenses ressources de l'humour. Tout à coup il en serait de même pour vous.»

Yvon Deschamps

25 MAI au 6 JUIN

THEATRE ARLEQUIN 1004 Ste. Catherine est

20h00
Gueches (288-2943)
tous les jours de midi à 9h00
commandes téléphoniques (288-4261)
tous les jours de midi à 9h00

TELEVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Poul et Riqui
9.30 Animagie
9.45 Tape-tambour
10.00 Pénitenc
10.30 Magazine-Express
11.00 Les animaux
11.30 L'été des animaux
11.45 Les animaux de la ferme
11.55 Les animaux de la ferme
12.25 Les animaux de la ferme
12.30 Les animaux de la ferme
13.30 Les animaux de la ferme

17 RADIO-QUÉBEC

15.30 L'objectif
16.00 L'objectif
16.30 L'objectif
17.00 L'objectif
17.30 L'objectif
18.00 L'objectif
18.30 L'objectif
19.00 L'objectif
19.30 L'objectif
20.00 L'objectif
20.30 L'objectif
21.00 L'objectif

10 CFTM

7.55 Horaire
8.00 Première heure
8.15 Les nouvelles artistiques
8.30 Les nouvelles artistiques
8.45 Les nouvelles artistiques
9.00 Les nouvelles artistiques
9.15 Les nouvelles artistiques
9.30 Les nouvelles artistiques
9.45 Les nouvelles artistiques
10.00 Les nouvelles artistiques
10.15 Les nouvelles artistiques
10.30 Les nouvelles artistiques
10.45 Les nouvelles artistiques
11.00 Les nouvelles artistiques
11.15 Les nouvelles artistiques
11.30 Les nouvelles artistiques
11.45 Les nouvelles artistiques
12.00 Les nouvelles artistiques
12.15 Les nouvelles artistiques
12.30 Les nouvelles artistiques
12.45 Les nouvelles artistiques
13.00 Les nouvelles artistiques
13.15 Les nouvelles artistiques
13.30 Les nouvelles artistiques
13.45 Les nouvelles artistiques
14.00 Les nouvelles artistiques
14.15 Les nouvelles artistiques
14.30 Les nouvelles artistiques
14.45 Les nouvelles artistiques
15.00 Les nouvelles artistiques
15.15 Les nouvelles artistiques
15.30 Les nouvelles artistiques
15.45 Les nouvelles artistiques
16.00 Les nouvelles artistiques
16.15 Les nouvelles artistiques
16.30 Les nouvelles artistiques
16.45 Les nouvelles artistiques
17.00 Les nouvelles artistiques
17.15 Les nouvelles artistiques
17.30 Les nouvelles artistiques
17.45 Les nouvelles artistiques
18.00 Les nouvelles artistiques
18.15 Les nouvelles artistiques
18.30 Les nouvelles artistiques
18.45 Les nouvelles artistiques
19.00 Les nouvelles artistiques
19.15 Les nouvelles artistiques
19.30 Les nouvelles artistiques
19.45 Les nouvelles artistiques
20.00 Les nouvelles artistiques
20.15 Les nouvelles artistiques
20.30 Les nouvelles artistiques
20.45 Les nouvelles artistiques
21.00 Les nouvelles artistiques
21.15 Les nouvelles artistiques
21.30 Les nouvelles artistiques
21.45 Les nouvelles artistiques
22.00 Les nouvelles artistiques
22.15 Les nouvelles artistiques
22.30 Les nouvelles artistiques
22.45 Les nouvelles artistiques
23.00 Les nouvelles artistiques
23.15 Les nouvelles artistiques
23.30 Les nouvelles artistiques
23.45 Les nouvelles artistiques
24.00 Les nouvelles artistiques
24.15 Les nouvelles artistiques
24.30 Les nouvelles artistiques
24.45 Les nouvelles artistiques
25.00 Les nouvelles artistiques
25.15 Les nouvelles artistiques
25.30 Les nouvelles artistiques
25.45 Les nouvelles artistiques
26.00 Les nouvelles artistiques
26.15 Les nouvelles artistiques
26.30 Les nouvelles artistiques
26.45 Les nouvelles artistiques
27.00 Les nouvelles artistiques
27.15 Les nouvelles artistiques
27.30 Les nouvelles artistiques
27.45 Les nouvelles artistiques
28.00 Les nouvelles artistiques
28.15 Les nouvelles artistiques
28.30 Les nouvelles artistiques
28.45 Les nouvelles artistiques
29.00 Les nouvelles artistiques
29.15 Les nouvelles artistiques
29.30 Les nouvelles artistiques
29.45 Les nouvelles artistiques
30.00 Les nouvelles artistiques
30.15 Les nouvelles artistiques
30.30 Les nouvelles artistiques
30.45 Les nouvelles artistiques
31.00 Les nouvelles artistiques
31.15 Les nouvelles artistiques
31.30 Les nouvelles artistiques
31.45 Les nouvelles artistiques
32.00 Les nouvelles artistiques
32.15 Les nouvelles artistiques
32.30 Les nouvelles artistiques
32.45 Les nouvelles artistiques
33.00 Les nouvelles artistiques
33.15 Les nouvelles artistiques
33.30 Les nouvelles artistiques
33.45 Les nouvelles artistiques
34.00 Les nouvelles artistiques
34.15 Les nouvelles artistiques
34.30 Les nouvelles artistiques
34.45 Les nouvelles artistiques
35.00 Les nouvelles artistiques
35.15 Les nouvelles artistiques
35.30 Les nouvelles artistiques
35.45 Les nouvelles artistiques
36.00 Les nouvelles artistiques
36.15 Les nouvelles artistiques
36.30 Les nouvelles artistiques
36.45 Les nouvelles artistiques
37.00 Les nouvelles artistiques
37.15 Les nouvelles artistiques
37.30 Les nouvelles artistiques
37.45 Les nouvelles artistiques
38.00 Les nouvelles artistiques
38.15 Les nouvelles artistiques
38.30 Les nouvelles artistiques
38.45 Les nouvelles artistiques
39.00 Les nouvelles artistiques
39.15 Les nouvelles artistiques
39.30 Les nouvelles artistiques
39.45 Les nouvelles artistiques
40.00 Les nouvelles artistiques
40.15 Les nouvelles artistiques
40.30 Les nouvelles artistiques
40.45 Les nouvelles artistiques
41.00 Les nouvelles artistiques
41.15 Les nouvelles artistiques
41.30 Les nouvelles artistiques
41.45 Les nouvelles artistiques
42.00 Les nouvelles artistiques
42.15 Les nouvelles artistiques
42.30 Les nouvelles artistiques
42.45 Les nouvelles artistiques
43.00 Les nouvelles artistiques
43.15 Les nouvelles artistiques
43.30 Les nouvelles artistiques
43.45 Les nouvelles artistiques
44.00 Les nouvelles artistiques
44.15 Les nouvelles artistiques
44.30 Les nouvelles artistiques
44.45 Les nouvelles artistiques
45.00 Les nouvelles artistiques
45.15 Les nouvelles artistiques
45.30 Les nouvelles artistiques
45.45 Les nouvelles artistiques
46.00 Les nouvelles artistiques
46.15 Les nouvelles artistiques
46.30 Les nouvelles artistiques
46.45 Les nouvelles artistiques
47.00 Les nouvelles artistiques
47.15 Les nouvelles artistiques
47.30 Les nouvelles artistiques
47.45 Les nouvelles artistiques
48.00 Les nouvelles artistiques
48.15 Les nouvelles artistiques
48.30 Les nouvelles artistiques
48.45 Les nouvelles artistiques
49.00 Les nouvelles artistiques
49.15 Les nouvelles artistiques
49.30 Les nouvelles artistiques
49.45 Les nouvelles artistiques
50.00 Les nouvelles artistiques
50.15 Les nouvelles artistiques
50.30 Les nouvelles artistiques
50.45 Les nouvelles artistiques
51.00 Les nouvelles artistiques
51.15 Les nouvelles artistiques
51.30 Les nouvelles artistiques
51.45 Les nouvelles artistiques
52.00 Les nouvelles artistiques
52.15 Les nouvelles artistiques
52.30 Les nouvelles artistiques
52.45 Les nouvelles artistiques
53.00 Les nouvelles artistiques
53.15 Les nouvelles artistiques
53.30 Les nouvelles artistiques
53.45 Les nouvelles artistiques
54.00 Les nouvelles artistiques
54.15 Les nouvelles artistiques
54.30 Les nouvelles artistiques
54.45 Les nouvelles artistiques
55.00 Les nouvelles artistiques
55.15 Les nouvelles artistiques
55.30 Les nouvelles artistiques
55.45 Les nouvelles artistiques
56.00 Les nouvelles artistiques
56.15 Les nouvelles artistiques
56.30 Les nouvelles artistiques
56.45 Les nouvelles artistiques
57.00 Les nouvelles artistiques
57.15 Les nouvelles artistiques
57.30 Les nouvelles artistiques
57.45 Les nouvelles artistiques
58.00 Les nouvelles artistiques
58.15 Les nouvelles artistiques
58.30 Les nouvelles artistiques
58.45 Les nouvelles artistiques
59.00 Les nouvelles artistiques
59.15 Les nouvelles artistiques
59.30 Les nouvelles artistiques
59.45 Les nouvelles artistiques
60.00 Les nouvelles artistiques
60.15 Les nouvelles artistiques
60.30 Les nouvelles artistiques
60.45 Les nouvelles artistiques
61.00 Les nouvelles artistiques
61.15 Les nouvelles artistiques
61.30 Les nouvelles artistiques
61.45 Les nouvelles artistiques
62.00 Les nouvelles artistiques
62.15 Les nouvelles artistiques
62.30 Les nouvelles artistiques
62.45 Les nouvelles artistiques
63.00 Les nouvelles artistiques
63.15 Les nouvelles artistiques
63.30 Les nouvelles artistiques
63.45 Les nouvelles artistiques
64.00 Les nouvelles artistiques
64.15 Les nouvelles artistiques
64.30 Les nouvelles artistiques
64.45 Les nouvelles artistiques
65.00 Les nouvelles artistiques
65.15 Les nouvelles artistiques
65.30 Les nouvelles artistiques
65.45 Les nouvelles artistiques
66.00 Les nouvelles artistiques
66.15 Les nouvelles artistiques
66.30 Les nouvelles artistiques
66.45 Les nouvelles artistiques
67.00 Les nouvelles artistiques
67.15 Les nouvelles artistiques
67.30 Les nouvelles artistiques
67.45 Les nouvelles artistiques
68.00 Les nouvelles artistiques
68.15 Les nouvelles artistiques
68.30 Les nouvelles artistiques
68.45 Les nouvelles artistiques
69.00 Les nouvelles artistiques
69.15 Les nouvelles artistiques
69.30 Les nouvelles artistiques
69.45 Les nouvelles artistiques
70.00 Les nouvelles artistiques
70.15 Les nouvelles artistiques
70.30 Les nouvelles artistiques
70.45 Les nouvelles artistiques
71.00 Les nouvelles artistiques
71.15 Les nouvelles artistiques
71.30 Les nouvelles artistiques
71.45 Les nouvelles artistiques
72.00 Les nouvelles artistiques
72.15 Les nouvelles artistiques
72.30 Les nouvelles artistiques
72.45 Les nouvelles artistiques
73.00 Les nouvelles artistiques
73.15 Les nouvelles artistiques
73.30 Les nouvelles artistiques
73.45 Les nouvelles artistiques
74.00 Les nouvelles artistiques
74.15 Les nouvelles artistiques
74.30 Les nouvelles artistiques
74.45 Les nouvelles artistiques
75.00 Les nouvelles artistiques
75.15 Les nouvelles artistiques
75.30 Les nouvelles artistiques
75.45 Les nouvelles artistiques
76.00 Les nouvelles artistiques
76.15 Les nouvelles artistiques
76.30 Les nouvelles artistiques
76.45 Les nouvelles artistiques
77.00 Les nouvelles artistiques
77.15 Les nouvelles artistiques
77.30 Les nouvelles artistiques
77.45 Les nouvelles artistiques
78.00 Les nouvelles artistiques
78.15 Les nouvelles artistiques
78.30 Les nouvelles artistiques
78.45 Les nouvelles artistiques
79.00 Les nouvelles artistiques
79.15 Les nouvelles artistiques
79.30 Les nouvelles artistiques
79.45 Les nouvelles artistiques
80.00 Les nouvelles artistiques
80.15 Les nouvelles artistiques
80.30 Les nouvelles artistiques
80.45 Les nouvelles artistiques
81.00 Les nouvelles artistiques
81.15 Les nouvelles artistiques
81.30 Les nouvelles artistiques
81.45 Les nouvelles artistiques
82.00 Les nouvelles artistiques
82.15 Les nouvelles artistiques
82.30 Les nouvelles artistiques
82.45 Les nouvelles artistiques
83.00 Les nouvelles artistiques
83.15 Les nouvelles artistiques
83.30 Les nouvelles artistiques
83.45 Les nouvelles artistiques
84.00 Les nouvelles artistiques
84.15 Les nouvelles artistiques
84.30 Les nouvelles artistiques
84.45 Les nouvelles artistiques
85.00 Les nouvelles artistiques
85.15 Les nouvelles artistiques
85.30 Les nouvelles artistiques
85.45 Les nouvelles artistiques
86.00 Les nouvelles artistiques
86.15 Les nouvelles artistiques
86.30 Les nouvelles artistiques
86.45 Les nouvelles artistiques
87.00 Les nouvelles artistiques
87.15 Les nouvelles artistiques
87.30 Les nouvelles artistiques
87.45 Les nouvelles artistiques
88.00 Les nouvelles artistiques
88.15 Les nouvelles artistiques
88.30 Les nouvelles artistiques
88.45 Les nouvelles artistiques
89.00 Les nouvelles artistiques
89.15 Les nouvelles artistiques
89.30 Les nouvelles artistiques
89.45 Les nouvelles artistiques
90.00 Les nouvelles artistiques
90.15 Les nouvelles artistiques
90.30 Les nouvelles artistiques
90.45 Les nouvelles artistiques
91.00 Les nouvelles artistiques
91.15 Les nouvelles artistiques
91.30 Les nouvelles artistiques
91.45 Les nouvelles artistiques
92.00 Les nouvelles artistiques
92.15 Les nouvelles artistiques
92.30 Les nouvelles artistiques
92.45 Les nouvelles artistiques
93.00 Les nouvelles artistiques
93.15 Les nouvelles artistiques
93.30 Les nouvelles artistiques
93.45 Les nouvelles artistiques
94.00 Les nouvelles artistiques
94.15 Les nouvelles artistiques
94.30 Les nouvelles artistiques
94.45 Les nouvelles artistiques
95.00 Les nouvelles artistiques
95.15 Les nouvelles artistiques
95.30 Les nouvelles artistiques
95.45 Les nouvelles artistiques
96.00 Les nouvelles artistiques
96.15 Les nouvelles artistiques
96.30 Les nouvelles artistiques
96.45 Les nouvelles artistiques
97.00 Les nouvelles artistiques
97.15 Les nouvelles artistiques
97.30 Les nouvelles artistiques
97.45 Les nouvelles artistiques
98.00 Les nouvelles artistiques
98.15 Les nouvelles artistiques
98.30 Les nouvelles artistiques
98.45 Les nouvelles artistiques
99.00 Les nouvelles artistiques
99.15 Les nouvelles artistiques
99.30 Les nouvelles artistiques
99.45 Les nouvelles artistiques
100.00 Les nouvelles artistiques
100.15 Les nouvelles artistiques
100.30 Les nouvelles artistiques
100.45 Les nouvelles artistiques
101.00 Les nouvelles artistiques
101.15 Les nouvelles artistiques
101.30 Les nouvelles artistiques
101.45 Les nouvelles artistiques
102.00 Les nouvelles artistiques
102.15 Les nouvelles artistiques
102.30 Les nouvelles artistiques
102.45 Les nouvelles artistiques
103.00 Les nouvelles artistiques
103.15 Les nouvelles artistiques
103.30 Les nouvelles artistiques
103.45 Les nouvelles artistiques
104.00 Les nouvelles artistiques
104.15 Les nouvelles artistiques
104.30 Les nouvelles artistiques
104.45 Les nouvelles artistiques
105.00 Les nouvelles artistiques
105.15 Les nouvelles artistiques
105.30 Les nouvelles artistiques
105.45 Les nouvelles artistiques
106.00 Les nouvelles artistiques
106.15 Les nouvelles artistiques
106.30 Les nouvelles artistiques
106.45 Les nouvelles artistiques
107.00 Les nouvelles artistiques
107.15 Les nouvelles artistiques
107.30 Les nouvelles artistiques
107.45 Les nouvelles artistiques
108.00 Les nouvelles artistiques
108.15 Les nouvelles artistiques
108.30 Les nouvelles artistiques
108.45 Les nouvelles artistiques
109.00 Les nouvelles artistiques
109.15 Les nouvelles artistiques
109.30 Les nouvelles artistiques
109.45 Les nouvelles artistiques
110.00 Les nouvelles artistiques
110.15 Les nouvelles artistiques
110.30 Les nouvelles artistiques
110.45 Les nouvelles artistiques
111.00 Les nouvelles artistiques
111.15 Les nouvelles artistiques
111.30 Les nouvelles artistiques
111.45 Les nouvelles artistiques
112.00 Les nouvelles artistiques
112.15 Les nouvelles artistiques
112.30 Les nouvelles artistiques
112.45 Les nouvelles artistiques
113.00 Les nouvelles artistiques
113.15 Les nouvelles artistiques
113.30 Les nouvelles artistiques
113.45 Les nouvelles artistiques
114.00 Les nouvelles artistiques
114.15 Les nouvelles artistiques
114.30 Les nouvelles artistiques
114.45 Les nouvelles artistiques
115.00 Les nouvelles artistiques
115.15 Les nouvelles artistiques
115.30 Les nouvelles artistiques
115.45 Les nouvelles artistiques
116.00 Les nouvelles artistiques
116.15 Les nouvelles artistiques
116.30 Les nouvelles artistiques
116.45 Les nouvelles artistiques
117.00 Les nouvelles artistiques
117.15 Les nouvelles artistiques
117.30 Les nouvelles artistiques
117.45 Les nouvelles artistiques
118.00 Les nouvelles artistiques
118.15 Les nouvelles artistiques
118.30 Les nouvelles artistiques
118.45 Les nouvelles artistiques
119.00 Les nouvelles artistiques
119.15 Les nouvelles artistiques
119.30 Les nouvelles artistiques
119.45 Les nouvelles artistiques
120.00 Les nouvelles artistiques
120.15 Les nouvelles artistiques
120.30 Les nouvelles artistiques
120.45 Les nouvelles artistiques
121.00 Les nouvelles artistiques
121.15 Les nouvelles artistiques
121.30 Les nouvelles artistiques
121.45 Les nouvelles artistiques
122.00 Les nouvelles artistiques
122.15 Les nouvelles artistiques
122.30 Les nouvelles artistiques
122.45 Les nouvelles artistiques
123.00 Les nouvelles artistiques
123.15 Les nouvelles artistiques
123.30 Les nouvelles artistiques
123.45 Les nouvelles artistiques
124.00 Les nouvelles artistiques
124.15 Les nouvelles artistiques
124.30 Les nouvelles artistiques
124.45 Les nouvelles artistiques
125.00 Les nouvelles artistiques
125.15 Les nouvelles artistiques
125.30 Les nouvelles artistiques
125.45 Les nouvelles artistiques
126.00 Les nouvelles artistiques
126.15 Les nouvelles artistiques
126.30 Les nouvelles artistiques
126.45 Les nouvelles artistiques
127.00 Les nouvelles artistiques
127.15 Les nouvelles artistiques
127.30 Les nouvelles artistiques
127.45 Les nouvelles artistiques
128.00 Les nouvelles artistiques
128.15 Les nouvelles artistiques
128.30 Les nouvelles artistiques
128.45 Les nouvelles artistiques
129.00 Les nouvelles artistiques
129.15 Les nouvelles artistiques
129.30 Les nouvelles artistiques
129.45 Les nouvelles artistiques
130.00 Les nouvelles artistiques
130.15 Les nouvelles artistiques
130.30 Les nouvelles artistiques
130.45 Les nouvelles artistiques
131.00 Les nouvelles artistiques
131.15 Les nouvelles artistiques
131.30 Les nouvelles artistiques
131.45 Les nouvelles artistiques
132.00 Les nouvelles artistiques
132.15 Les nouvelles artistiques
132.30 Les nouvelles artistiques
132.45 Les nouvelles artistiques
133.00 Les nouvelles artistiques
133.15 Les nouvelles artistiques
133.30 Les nouvelles artistiques
133.45 Les nouvelles artistiques
134.00 Les nouvelles artistiques
134.15 Les nouvelles artistiques
134.30 Les nouvelles artistiques
134.45 Les nouvelles artistiques
135.00 Les nouvelles artistiques
135.15 Les nouvelles artistiques
135.30 Les nouvelles artistiques
135.45 Les nouvelles artistiques
136.00 Les nouvelles artistiques
136.15 Les nouvelles artistiques
136.30 Les nouvelles artistiques
136.45 Les nouvelles artistiques
137.00 Les nouvelles artistiques
137.15 Les nouvelles artistiques
137.30 Les nouvelles artistiques
137.45 Les nouvelles artistiques
138.00 Les nouvelles artistiques
138.15 Les nouvelles artistiques
138.30 Les nouvelles artistiques
138.45 Les nouvelles artistiques
139.00 Les nouvelles artistiques
139.15 Les nouvelles artistiques
139.30 Les nouvelles artistiques
139.45 Les nouvelles artistiques
140.00 Les nouvelles artistiques
140.15 Les nouvelles artistiques
140.30 Les nouvelles artistiques
140.45 Les nouvelles artistiques
141.00 Les nouvelles artistiques
141.15 Les nouvelles artistiques
141.30 Les nouvelles artistiques
141.45 Les nouvelles artistiques
142.00 Les nouvelles artistiques
142.15 Les nouvelles artistiques
142.30 Les nouvelles artistiques
142.45 Les nouvelles artistiques
143.00 Les nouvelles artistiques
143.15 Les nouvelles artistiques
143.30 Les nouvelles artistiques
143.45 Les nouvelles artistiques
144.00 Les nouvelles artistiques
144.15 Les nouvelles artistiques
144.30 Les nouvelles artistiques
144.45 Les nouvelles artistiques
145.00 Les nouvelles artistiques
145.15 Les nouvelles artistiques
145.30 Les nouvelles artistiques
145.45 Les nouvelles artistiques
146.00 Les nouvelles artistiques
146.15 Les nouvelles artistiques
146.30 Les nouvelles artistiques
146.45 Les nouvelles artistiques
147.00 Les nouvelles artistiques
147.15 Les nouvelles artistiques
147.30 Les nouvelles artistiques
147.45 Les nouvelles artistiques
148.00 Les nouvelles artistiques
148.15 Les nouvelles artistiques
148.30 Les nouvelles artistiques
148.45 Les nouvelles artistiques
149.00 Les nouvelles artistiques
149.15 Les nouvelles artistiques
149.30 Les nouvelles artistiques
149.45 Les nouvelles artistiques
150.00 Les nouvelles artistiques
150.15 Les nouvelles artistiques
150.30 Les nouvelles artistiques
150.45 Les nouvelles artistiques
151.00 Les nouvelles artistiques
151.15 Les nouvelles artistiques
151.30 Les nouvelles artistiques
151.45 Les nouvelles artistiques
152.00 Les nouvelles artistiques
152.15 Les nouvelles artistiques
152.30 Les nouvelles artistiques
152.45 Les nouvelles artistiques
153.00 Les nouvelles artistiques
153.15 Les nouvelles artistiques
153.30 Les nouvelles artistiques
153.45 Les nouvelles artistiques
154.00 Les nouvelles artistiques
154.15 Les nouvelles artistiques
154.30 Les nouvelles artistiques
154.45 Les nouvelles artistiques
155.00 Les nouvelles artistiques
155.15 Les nouvelles artistiques
155.30 Les nouvelles artistiques
155.45 Les nouvelles artistiques
156.00 Les nouvelles artistiques
156.15 Les nouvelles artistiques
156.30 Les nouvelles artistiques
156.45 Les nouvelles artistiques
157.00 Les nouvelles artistiques
157.15 Les nouvelles artistiques
157.30 Les nouvelles artistiques
157.45 Les nouvelles artistiques
158.00 Les nouvelles artistiques
158.15 Les nouvelles artistiques
158.30 Les nouvelles artistiques
158.45 Les nouvelles artistiques
159.00 Les nouvelles artistiques
159.15 Les nouvelles artistiques
159.30 Les nouvelles artistiques
159.45 Les nouvelles artistiques
160.00 Les nouvelles artistiques
160.15 Les nouvelles artistiques
160.30 Les nouvelles artistiques
160.45 Les nouvelles artistiques
161.00 Les nouvelles artistiques
161.15 Les nouvelles artistiques
161.30 Les nouvelles artistiques
161.45 Les nouvelles artistiques
162.00 Les nouvelles artistiques
162.15 Les nouvelles artistiques
162.30 Les nouvelles artistiques
162.45 Les nouvelles artistiques
163.00 Les nouvelles artistiques
163.15 Les nouvelles artistiques
163.30 Les nouvelles artistiques
163.45 Les nouvelles artistiques
164.00 Les nouvelles artistiques
164.15 Les nouvelles artistiques
164.30 Les nouvelles artistiques
164.45 Les nouvelles artistiques
165.00 Les nouvelles artistiques
165.15 Les nouvelles artistiques
165.30 Les nouvelles artistiques
165.45 Les nouvelles artistiques
166.00 Les nouvelles artistiques
166.15 Les nouvelles artistiques
166.30 Les nouvelles artistiques
166.45 Les nouvelles artistiques
167.00 Les nouvelles artistiques
167.15 Les nouvelles artistiques
167.30 Les nouvelles artistiques
167.45 Les nouvelles artistiques
168.00 Les nouvelles artistiques
168.15 Les nouvelles artistiques
168.30 Les nouvelles artistiques
168.45 Les nouvelles artistiques
169.00 Les nouvelles artistiques
169.15 Les nouvelles artistiques
169.30 Les nouvelles artistiques
169.45 Les nouvelles artistiques
170.00 Les nouvelles artistiques
170.15 Les nouvelles artistiques
170.30 Les nouvelles artistiques
170.45 Les nouvelles artistiques
171.00 Les nouvelles artistiques
171.15 Les nouvelles artistiques
171.30 Les nouvelles artistiques
171.45 Les nouvelles artistiques
172.00 Les nouvelles artistiques
172.15 Les nouvelles artistiques
172.30 Les nouvelles artistiques
172.45 Les nouvelles artistiques
173.00 Les nouvelles artistiques
173.15 Les nouvelles artistiques
173.30 Les nouvelles artistiques
173.45 Les nouvelles artistiques
174.00 Les nouvelles artistiques
174.15 Les nouvelles artistiques
174.30 Les nouvelles artistiques
174.45 Les nouvelles artistiques
175.00 Les nouvelles artistiques
175.15 Les nouvelles artistiques
175.30 Les nouvelles artistiques
175.45 Les nouvelles artistiques
176.00 Les nouvelles artistiques
176.15 Les nouvelles artistiques
176.30 Les nouvelles artistiques
176.45 Les nouvelles artistiques
177.00 Les nouvelles artistiques
177.15 Les nouvelles artistiques
177.30 Les nouvelles artistiques
177.45 Les nouvelles artistiques
178.00 Les nouvelles artistiques
178.15 Les nouvelles artistiques
178.30 Les nouvelles artistiques
178.45 Les nouvelles artistiques
179.00 Les nouvelles artistiques
179.15 Les nouvelles artistiques
179.30 Les nouvelles artistiques
179.45 Les nouvelles artistiques
180.00 Les nouvelles artistiques
180.15 Les nouvelles artistiques
180.30 Les nouvelles artistiques
180.45 Les nouvelles artistiques
181.00 Les nouvelles artistiques
181.15 Les nouvelles artistiques
181.30 Les nouvelles artistiques
181.45 Les nouvelles artistiques
182.00 Les nouvelles artistiques
182.15 Les nouvelles artistiques
182.30 Les nouvelles artistiques
182.45 Les nouvelles artistiques
183.00 Les nouvelles artistiques
183.15 Les nouvelles artistiques
183.30 Les nouvelles artistiques
183.45 Les nouvelles artistiques
184.00 Les nouvelles artistiques
184.15 Les nouvelles artistiques
184.30 Les nouvelles

Dawson et Carter canonisent des circuits

Un 5e gain d'affilée pour les Expos

HOUSTON (PC) — Les Expos de Montréal ont vaincu les Astros de Houston à l'aide de la longue balle, hier soir, à l'Astrodome devant 15,770 spectateurs, lorsque André Dawson a produit quatre points avec deux circuits en solo et un double et que Gary Carter a cogné un circuit de deux points, dans un gain de 6-1 de la formation montréalaise.

Ce match marquait le retour du lanceur droitier David Palmer, qui en était à son premier match dans l'uniforme bleu-blanc-rouge depuis le 1er octobre 1980. Palmer a récolté sa première victoire de l'année en limitant les Astros à deux coups sûrs et un seul point en six manches. Il a aussi retiré quatre frappeurs sur des prises, mais a alloué six buts sur balles.

Bryn Smith a lancé au cours des trois dernières manches pour les Expos et blanchi les Astros pour récolter son premier sauvetage de l'année. Vern Ruhle (2-3) a subi la défaite.

Il s'agissait de la cinquième victoire consécutive des Expos au cours du présent périple de six rencontres à l'étranger et le club a ainsi porté son dossier global à 21-19.

Les lanceurs Vern Ruhle et David Palmer ont retiré leurs adversaires dans l'ordre en première manche, mais ont tous deux connu des ennuis en deuxième reprise, alors que les Expos ont pris une avance de 2-1.

Al Oliver a été déclaré saut au premier coussin lorsque le deuxième-but Phil Garner a échappé son roulant. Avec un compte d'une balle et aucune prise, Gary Carter a ensuite propulsé la deuxième offrande de Vern Ruhle au-delà de la clôture du champ gauche, pour son huitième circuit de l'année.

Le partant des Expos a pour sa part donné des buts sur balles consécutifs à Jose Cruz et Danny Heep en deuxième manche. Phil Garner a ensuite frappé un roulant en direction de Chris Speier ce qui a provoqué le retrait de Heep au deuxième. Cruz a filé au troisième sur le jeu et a marqué sur le ballon sacrifié d'Alan Ashby. Le voltigeur Terry Francona a exécuté une longue course pour capter le ballon d'Ashby hors ligne au champ gauche et il aurait simplement pu laisser tomber la balle pour empêcher Cruz de compter.

En troisième après deux retraits, Andre Dawson a cependant redonné une avance de deux points aux portecouleurs montréalais en claquant son cinquième circuit de l'année.

Ruhle et Palmer ont encore mis des coureurs sur les sentiers en quatrième manche, mais se sont bien tirés d'affaire puisque ni l'une ni l'autre des formations n'a pu

s'inscrire au pointage.

En cinquième, Francona a obtenu un simple mais a été pris au deuxième en tentative de vol après que Dawson eut été retiré sur une chandelle au champ droit. Al Oliver a suivi avec un double, le sixième coup sûr des Expos, mais Carter a été retiré sur trois prises.

Palmer a retiré les Astros dans l'ordre en cinquième manche et Ruhle a fait de même en sixième.

Palmer a été remplacé par le frappeur suppléant Brad Guiden en septième reprise,

mais celui-ci, comme les deux frappeurs suivants, Raines et Francona, a été retiré sur un roulant à l'avant-champ. Bryn Smith, venu au monticule en relève à Palmer, a aussi retiré les Astros dans l'ordre en deuxième moitié de septième.

Dawson a accueilli le releveur Dave Smith, en huitième manche, en expédiant sa troisième offrande dans les gradins du champ gauche, à plus de 400 pieds du marbre. Oliver a ensuite été saisi sur l'erreur de deux buts de l'arrêt-court Craig Reynolds, qui a lancé la

balle dans l'abri des Astros sur le roulant du frappeur des Expos. Dan Norman a remplacé Oliver à titre de coureur suppléant et il s'est rendu au troisième but sur le long ballon dans la droite de Cromartie, mais Wallach a été retiré sur un roulant à l'avant-champ pour mettre fin à la manche.

Bryn Smith a donné des simples à Knight et Heep en huitième, mais s'en est tiré sans donner de point aux Astros en forçant Garner à frapper un ballon dans la droite.

Dawson a produit deux au-

tres points, ses troisième et quatrième du match, à l'aide d'un double le long de la ligne du champ gauche en neuvième. Avant le double de Dawson, Dave Smith avait rempli les coussins en donnant un coup sûr au champ intérieur à Speier, un amortisseur à l'arrêt-court Bryn Smith, un but sur balles intentionnel à Raines et un simple dans la droite à Francona.

Bryn Smith a retiré les Astros dans l'ordre en neuvième pour mettre un terme au match.



Gary Carter reçoit les félicitations de son coéquipier Al Oliver après avoir canonisé un circuit bon pour deux points à la deuxième manche de la partie contre les Astros, à Houston. Il s'agissait du 8e coup de quatre buts de Carter depuis le début de la saison. (Photolaser AP)

Le ballon sera, ce soir, dans le camp des joueurs du Manic

par Francis Millien

Maître Thomo, au banc du Manic confiné, Portait en son cœur une bouffée de rage, Car Eddie Firmani, finalement lassé L'y avait immobilisé sans ambage...

La suite de cette fable, vous la connaissez. Piqué dans son orgueil, Thompson Usayan n'a mis que deux minutes pour prouver que le rôle de remplaçant ne l'intéressait guère et a inscrit le premier but du Manic face aux redoutables Sockers de San Diego, samedi.

Moralité: Ce n'est pas la carotte qui fait avancer l'âne!

On peut alors se demander pourquoi l'entraîneur du Manic n'avait pas servi ce «remède miracle» plus tôt dans la saison à plusieurs de ses joueurs qui n'affichaient pas le même rendement qu'en 1981.

La raison est bien simple. Il

n'avait personne à ce moment-là pour le remplacer adéquatement.

Avec l'arrivée de Dragan Vujovic, gare à ceux qui se laisseront aller. Le message a déjà été reçu et le sourire d'Eddie Firmani en disait long à cet effet à l'issue du match.

Plus que la victoire de 2 à 0, c'est la façon dont elle a été acquise qui a de quoi le satisfaire.

Victor Nogueira, sa trouvaille, a une nouvelle fois effectué avec le filet un match sans faute. Frantz Mathieu s'entend comme larron en foire avec Brian Decaire et se permet de belles percées offensives toutes aussi déconcertantes les unes que les autres.

En fait, le vrai vainqueur de ce match n'est-il pas Eddie Firmani lui-même dont certaines mauvaises langues commencent à mettre en doute sa longévité au sein de l'équipe?

Nul doute que des jours meilleurs s'annoncent pour toute l'équipe, si chacun continue à remplir son rôle comme il se doit de la faire, et comme l'a rappelé Firmani à l'issue du dernier match. Pour le Manic, la saison ne fait que commencer.

ainsi de mieux coordonner les attaques.

Allan Willey, déjà plus à l'aise dans ces conditions, ne manquera pas de rééditer sa performance de samedi et pourra devenir plus productif.

«Quand ses partenaires travaillent pour lui autant qu'il le fait pour eux et pour toute l'équipe, on verra le vrai visage d'Allan Willey», avait dit Firmani en début de saison. Là encore, il n'est pas loin d'avoir raison.

En fait, le vrai vainqueur de ce match n'est-il pas Eddie Firmani lui-même dont certaines mauvaises langues commencent à mettre en doute sa longévité au sein de l'équipe?

Nul doute que des jours meilleurs s'annoncent pour toute l'équipe, si chacun continue à remplir son rôle comme il se doit de la faire, et comme l'a rappelé Firmani à l'issue du dernier match. Pour le Manic, la saison ne fait que commencer.

«On ne vient de jouer qu'un quart de saison et rien n'est fini. Il est des équipes qui commencent fort puis piétinent, il y en a d'autres qui ont du mal à démarrer puis terminent très fort. Le principal sera d'obtenir le bon rendement lors des séries, de dire l'entraîneur du Manic, et là nous y serons!»

Après avoir assisté au dernier match, on ne peut que croire en sa belle assurance. Si l'on considère, en plus, que l'on a encore sur le banc un joueur de la classe de Robert Vosmar, force nous est de reconnaître que le Manic est doté de suffisamment d'atouts pour terminer en beauté cette deuxième saison.

Le ballon est maintenant dans le camp des joueurs, à eux de jouer...

Après le match de ce soir, le Manic entreprendra une série de trois rencontres sur la côte ouest et sera de retour au Stade le 15 juin contre les Strikers de Fort-Lauderdale.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi
Montréal 2, Houston 0
St-Louis 6, San Francisco 0
Philadelphie 9, Cincinnati 1
New York 5, Atlanta 3
San Diego 8, Chicago 2
Pittsburgh 9, Los Angeles 3

Hier
Montréal 6, Houston 1
Philadelphie 3, Cincinnati 4
New York 2, Atlanta 10
Chicago 4, San Diego 0
Pittsburgh 1, Los Angeles 1
St-Louis 4, San Francisco 0

Aujourd'hui
(Lanceurs prévus)
St-Louis, Mura (4-3) à San Francisco, Hammaker (2-2), 15 h 05
Philadelphie, Krukow (4-2) à Cincinnati, Soto (3-4), 19 h 35
New York, Falcone (3-1) à Atlanta, Walk (4-3), 19 h 40
Montréal, Lea (2-2) à Houston, Sutton (7-1), 20 h 35
Chicago, Bird (3-4) à San Diego, Mofitt (1-4), 22 h 05
Pittsburgh, Solomon (1-5) à Los Angeles, Reuss (4-4), 22 h 35

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)
Blackwell 22 5 0 3 227
Carter 118 33 7 21 280
Cromartie 138 33 4 16 237
Dawson 155 46 4 18 297
Francona 50 13 0 1 260
Mills 16 5 0 1 313
Milner 9 1 0 0 111
Norman 19 7 1 4 368
Oliver 146 45 4 24 308
Raines 152 48 0 9 316
Speier 120 22 2 12 183
Taveras 35 2 0 1 057
Wallach 133 33 3 13 222
White 36 8 1 7 222

Buts volés: Raines 14, Dawson 10, Carter 2, Cromartie 2, Francona 1, Oliver 1.

Les lanceurs
g-p 0-7 43 2 27 16 5 56
Burriss 2 1 1 1 3 7 1 58
Fryman 1 0 7 0 4 6 6 43
Gorman 3 3 59 0 31 43 4 73
Guillickson 0 0 0 0 0 0 1 6 00
James 2 2 32 0 11 8 3 09
Lea 2 2 32 0 11 8 3 09
Reardon 2 2 32 0 11 8 3 09
Rogers 6 3 72 1 13 12 5 75
Sanderson 4 3 57 2 15 33 2 36
Smith 0 0 12 3 5 5 3 66

Parties sauvées: Reardon 7, Fryman 4.

Les meneurs

(parties d'hier non comprises)

Jones, SD 140 50 357
Thompson, Pitt 134 47 351
Bailor, NY 78 26 333
Wiggins, SD 75 25 333
Stearns, NY 137 45 328
Moreland, Chi. 162 52 321
Wilson, NY 175 56 316
Raines, Mon 152 48 316
L. Smith, St-L 174 54 310
Oliver, Mon 146 45 308

Circuits: Kingman, NY; Murphy, Atl., 13; Thompson, Pitt, 12.

Points produits: Murphy, Atl., 38; Kingman, NY, 37.

Buts volés: Moreno, Pitt., 24; Dernier, Phil., 22.

Lanceurs: (6 décisions) Sutton, Hou., 7-1, 2-4; Forsch, St-L., 5-1, 4-24.

Ligue Américaine
Lundi
Baltimore 7, Toronto 5
Chicago 3, Kansas City 1
Cleveland 9, Minnesota 1
Californie à Boston, remis

Hier
Californie 10, Boston 2
New York 8, Toronto 0
Baltimore 10, Texas 3
Cleveland 7, Minnesota 0
Oakland à Milwaukee
Kansas City à Chicago
Detroit à Seattle

Aujourd'hui
(Lanceurs prévus)
Toronto, stieb (2-5) à New York, May (1-2), 20 h
Baltimore, Flanagan (2-4) à Texas, Matlack (0-2), 20 h 05
Kansas City, Gura (4-1) à Chicago, Burns (5-2), 20 h 30
Oakland, Langford (3-6) à Underwood (1-3) à Milwaukee, McClure (2-1), 20 h 30
Cleveland, Waits (0-1) à Minnesota, Williams (2-2), 20 h 35
Detroit, Morris (6-3) à Seattle, Perry (3-4), 22 h 35

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)
Harrah, Cle 153 61 399
Bonnell, Tor 95 37 389
McBride, Cle 82 31 378
Murray, Bal 100 35 350
Gedman, Bos 93 32 344
Upshaw, Tor 137 47 343
Cooper, Mil 153 52 340
Sundberg, Tex 118 40 339
Lowenstein, Bal 80 27 338
Yastrzemski, Bos 109 27 330

Circuits: Thornton, Cle., 11; Hrbeck, Min., 10.

Points produits: Thornton, Cle., 40; McRae, KC, 37.

Buts volés: Henderson, Oak., 12.

Lanceurs: (5 décisions) Hoyt, Chi., 9-0, 1-45; Guidry, NY, 7-1, 2-77; Renko, Cal., 5-1, 1-70.

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	26	17	605	—
NEW YORK	24	19	571	1½
PHILADELPHIE	22	20	537	3
MONTRÉAL	22	19	513	4
PITTSBURGH	17	22	436	7
CHICAGO	18	25	419	8

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	27	16	619	—
SAN DIEGO	22	18	550	3
LOS ANGELES	19	25	442	7½
HOUSTON	19	25	432	8
SAN FRANCISCO	17	23	425	10½
CINCINNATI	17	24	415	11

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	26	13	683	—
DETROIT	14	64	641	2
MILWAUKEE	20	19	513	7
NEW YORK	20	19	513	7
BALTIMORE	19	21	475	8½
CLEVELAND	17	23	425	10½
TORONTO	17	24	415	11

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	27	18	675	—
CALIFORNIE	28	15	651	½
KANSAS CITY	22	18	550	5
OAKLAND	20	23	465	8½
SEATTLE	19	25	432	10
TEXAS	11	25	306	14
MINNESOTA	12	33	267	17½

L'Éthiopie déclare forfait au marathon

C'est avec regret que le comité organisateur du Marathon international de Montréal a annoncé hier le retrait de l'équipe éthiopienne de la Coupe des nations présentée dans le cadre du marathon.

La Fédération d'athlétisme d'Éthiopie, qui avait confirmé la présence de ses coureurs en mars dernier, a été obligée de réviser sa décision. Elle doit en effet organiser un championnat national dont les dates entrent en conflit avec celles du marathon de Montréal. Cette absence regrettable sera cependant comblée par la présence de la formation italienne, championne européenne, et de l'équipe polonaise, troisième à ces mêmes championnats européens.

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Dimanche	Ce soir
New York 3, F.-Lauderdale 2	Seattle à Montréal
Hier	Edmonton à F.-Lauderdale
Toronto 3, San Diego 1	San Jose à Portland

LIGUE NORD-AMÉRICAINE

Section Est	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
NEW YORK	11	9	2	26	15	25	77
TORONTO	12	8	4	22	16	19	65
MONTRÉAL	9	4	5	11	8	10	34
CHICAGO	9	2	7	12	20	12	24
Section Sud	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
FORT LAUDERDALE	11	7	4	24	20	22	62
TULSA	9	4	5	16	17	16	40
TAMPA BAY	11	4	7	15	23	14	38
JACKSONVILLE	9	3	6	14	19	14	32
Section Ouest	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
SAN DIEGO	10	5	5	15	15	13	41
SAN JOSE	9	5	4	16	11	11	39
EDMONTON	8	5	3	12	11	9	35
VANCOUVER	9	4	5	12	18	10	32
PORTLAND	7	4	3	13	8	9	29
SEATTLE	8	2	6	11	15	9	19

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en prolongation. Un point boni pour chaque but compté jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en confrontation.)

Pourquoi pas les Rapides, M. Bronfman?

par Richard Milo

Certains diront qu'il est trop tard. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, sachant qu'il faut souvent «sur le métier 20 fois remettre son ouvrage». Si la nouvelle concession de football à Montréal a déjà reporté la semaine dernière de quelques jours l'annonce du surnom de l'équipe, pourquoi ne le ferait-elle pas encore une fois? Pour la bonne cause!

Selon «The Gazette», l'équipe s'appellera le Concorde de Montréal. LE DEVOIR suggère plutôt les Rapides de Montréal, un surnom bilingue s'il en est un, issu de l'histoire de notre ville et certes beaucoup plus approprié à un sport comme le football.

Les Alouettes volaient bas depuis quelques années et le Concorde donnerait l'impression que la nouvelle équipe a pris un nouvel envol à une vitesse supersonique. Mais le surnom n'affirme pas, ou si peu, le caractère d'une équipe de football, même si l'expression Concordia Salus — le salut par la concorde — est inscrite sur les armoiries de la ville. Pour tous, pour l'amateur moyen, le concorde, c'est un avion de conception franco-britannique.

Rapides. Le mot est connu de tous. Il signifie quelque chose aux Montréalais. Personne n'ignore que Montréal s'est battie à quelques milles des rapides de Lachine, sur l'île de Montréal. Il y eut d'abord la bourgade indienne d'Hochelaga, où les autochtones pouvaient faire une halte avant de franchir les rapides, en canot, ou en faisant du portage. Puis Ville Marie, de laquelle est née Montréal, ensuite le Canal de Lachine et, enfin, la Voie Maritime du Saint-Laurent.

Joint la semaine dernière, l'historien Hector Grenon, interrogé pour satisfaire notre curiosité au fil de nos spéculations, a proposé quelques surnoms à mon confrère François Lemenu: le Ville Marie, le Hochelaga, le Saint-Laurent et finalement, les Rapides, lorsqu'il invite à préciser davantage sa pensée.

Les Rapides de Montréal. Ce n'est qu'après réflexion qu'il soulève l'enthousiasme. Sans doute parce qu'il fait partie de notre vie de tous les jours. Des rapides, il y en a plusieurs chez nous. Du moins beaucoup plus que des Concorde, puisque l'avion n'atterrit pas à Dorval, ni à Mirabel, ni à New York, mais uniquement à Washington! Quant au symbole de concertation qu'il représente, il s'agit davantage d'un effort européen, nullement canadien, et s'il s'agit de symboliser l'accord «des sentiments et des volontés», le mot manque de vitalité. De toute façon, le football n'a rien d'un sport pacifique.

Selon nos sources, cinq noms ont atteint la finale: Concorde, Olympiques, Metros, Phénix, Titans, Express et même Van Dooz, une aberration incroyable, la prononciation anglaise du 22e régiment par des citoyens à la bouche molle!

Les Olympiques? Le nom appartient déjà à Gerry Snyder, qui l'a enregistré au ministère de la Consommation et des Corporations du Canada le 22 septembre 1980, au nom des Entreprises Gerry Snyder Inc. A moins d'une entente de dernière heure entre la nouvelle concession et M. Snyder, il faut obligatoirement l'écart, surtout que M. Snyder essaie depuis déjà quelques années d'obtenir une concession de la Ligue Nationale de football.

Les Metros? Montréal n'est plus la métropole du Canada, ayant perdu son titre à Toronto. De toute façon, les Mets de New York, au baseball, portent également ce nom. Et New York n'est qu'à 400 milles de Montréal.

Les Phénix. Les Titans. L'express. Les trois mots auraient été exclus parce que peu «commerciaux». Les Phénix évoquaient l'oiseau de la mythologie qui renait de ses cendres. Les Titans, pour titanesques, l'express, parce que l'équipe est maintenant en voiture avec M. Charles Bronfman.

Reste les Rapides. Notre suggestion. Inutile d'élaborer davantage. L'idée a été pensée rapidement, après la lecture dans «The Gazette» que M. Bronfman avait finalement arrêté son choix sur le mot concorde. Et il ne restait plus hier après-midi qu'à ajouter l'article «les» devant le mot.

Au moins, que l'on opte pour concordia, plutôt que concordé...

■

Claude Amann est de retour au poste de directeur du marketing de l'équipe de football. Il avait remis sa démission il y a quelques semaines sous l'ère Skalbiana. Il a tout à faire, tout à bâtir en quelques semaines. Rappelons que le camp d'entraînement de l'équipe doit s'ouvrir vendredi au Collège John Abbott, à Sainte-Anne-de-Bellevue. Quant à Luc Tounsignant, son agent, J.I. Albrecht, devait rencontrer la direction, hier soir.

CARTES D'AFFAIRES

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656, Cable MAIL 04
Télécopieur international Xerox 400

Cours correctifs individuels
En mathématiques, de la 6e au sec. V. Dr Jean Auger — Orthopédagogue. Diagnostic et correction (22 ans d'expérience).
Bur.: 389-5001

LAVERY, O'BRIEN
Avocats
Claude Lavery, C.R.
M. Carley Johnson, C.R.
J. Vincent O'Donnell, C.R.
J. Vincent O'Donnell, C.R.
J. Fraser Martin
Guy Lemay
Robert W. Mason
Paul Paré
Yves Mayrand
Jacques M. Saint-Denis
Norbert Spadaro
David M. Francis
Donald R. McCarthy
Richard W. O'Brien
Jean Gauthier
Jean-Pierre O'Brien
Jacques Robitaille

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5228

LAVERIE, O'BRIEN
Avocats
Claude Lavery, C.R.
M. Carley Johnson, C.R.
J. Vincent O'Donnell, C.R.
J. Vincent O'Donnell, C.R.
J. Fraser Martin
Guy Lemay
Robert W. Mason
Paul Paré
Yves Mayrand
Jacques M. Saint-Denis
Norbert Spadaro
David M. Francis
Donald R. McCarthy
Richard W. O'Brien
Jean Gauthier
Jean-Pierre O'Brien
Jacques Robitaille

Des points de comparaison: combien gagnent vraiment les fonctionnaires?

par Paule des Rivières

Il n'y a pas qu'au Québec que la rémunération des fonctionnaires suscite des interrogations. En France, *Le Point* vient de soulever le voile sur «ce que gagnent vraiment les fonctionnaires».

Encore que pour s'interroger il faille connaître son sujet. Or, en France, non seulement la coutume veut-elle qu'on soit discret sur ce que l'on gagne, mais dans la fonction publique, un astucieux système de primes, pudiquement appelées «rémunérations annexes» et dont personne n'aime parler, accompagne les échelons de salaire officiels.

Même si en privé chacun est prompt à décrier le système obscur et pour le moins arbitraire des primes de tout acabit qui viennent se greffer au salaire officiel, peu sont prêts à y renoncer.

«Rien n'est plus résistant que les avantages acquis», souligne *Le Point* dans son dernier numéro.

L'hebdomadaire a dû jouer les Sher-

lock Holmes pour faire un peu de lumière sur les primes, non imposables, et il a fait admettre au ministre de la Fonction publique, M. Anicet Le Pors, qu'elles représentaient entre 10% et 12% de la masse salariale.

L'importance des primes dépend d'une foule de facteurs. Dans plusieurs cas, elles ont été instaurées pour faire contrepoids à des salaires beaucoup plus élevés dans le secteur privé pour des emplois comparables et ailleurs elles ont été octroyées pour faire taire un groupe de fonctionnaires mécontents sans avoir à étendre les avantages discrètement consentis aux deux millions d'agents de l'Etat.

Contrairement à ce qui se passe ici, en France les salaires moyens du secteur privé sont plus forts que ceux du secteur public, à l'exception des ouvriers.

Au Québec d'ailleurs, le système des primes connaît ni de près ni de loin l'ampleur qu'il a en France. Il existe bien des primes d'éloignement pour les fonctionnaires qu'on envoie à Fer-

mont ou à Sept-Îles, variant entre \$2.803 et \$9.565, et jusqu'à récemment il arrivait qu'un rendement exceptionnel soi récompensé par un avancement accéléré d'échelon salarial. Mais l'austérité budgétaire à tendance à faire disparaître ces boni, même si les «frais de déplacement» ont le dos large parfois.

De façon générale, les salaires sont moins élevés en France dans la fonction publique.

En contrepartie, «les agents de l'Etat» bénéficient d'une réelle sécurité d'emploi, ce qui explique qu'ils ne contribuent à aucun fonds d'assurance-chômage. Ils bénéficient aussi d'une formule d'indexation que le gouvernement actuel a promis de bonifier. Le ministre de la Fonction publique n'a pas précisé si, pour ce faire, il allait sonner le glas des primes obscures et récupérer ainsi sa juste part d'impôts. Il s'est contenté de dire qu'avant d'être ministre, il était un haut fonctionnaire dont 50% du traitement venait en primes.

Les professeurs d'université au Québec: un bastion d'hommes

par Rodolphe Morissette

L'université québécoise reste, quant à ses professeurs, un bastion d'hommes. Ceux-ci formaient plus de 86% du corps professoral à temps complet des universités du Québec en 1972-73. Huit ans plus tard, leur proportion n'avait baissé que très légèrement, à 84%.

En 1972-73, on y comptait 820 femmes professeurs d'université (13,7%) du corps professoral à temps complet des universités du Québec en 1972-73. Huit ans plus tard, leur proportion n'avait baissé que très légèrement, à 84%.

Ces données, et plusieurs autres touchant les caractéristiques socio-démographiques et académiques des professeurs/chercheurs des universités du Québec, se dégagent du dernier bulletin statistique préparé par la Direction des études et du développement, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires du ministère de l'Éducation.

Les établissements universitaires où le nombre de femmes a progressé le plus au cours de la période étudiée sont les Hautes Études commerciales (elles y sont passées de 4 à 16), l'Université du Québec à Chicoutimi (de 5 à 15) et celle de Trois-Rivières (de 19 à 39). Dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec, le nombre de femmes professeurs à temps plein a doublé de 1972 à 1980. On comptait une femme sur cinq professeurs en 1980 à l'Université de Montréal et à la Télé-université et légèrement plus à l'Université du Québec à Montréal, comme à celle de Rimouski.

Par contre, les femmes ne comptent pas pour 8% du corps professoral de l'École nationale d'administration publique

(6%, contre 10% sept ans plus tôt), à l'Institut Armand Frappier (7,7%) et à l'Institut national de recherche scientifique (6,3%).

Précisons que la très légère augmentation du nombre de femmes professeurs au cours de la décennie précédente s'est réalisée d'abord en milieu francophone. A cet égard, en effet, l'Université Bishop n'accuse aucun progrès, tandis que si le nombre des femmes a progressé de moins de 3% à McGill, il a diminué de presque 7% à l'Université Concordia.

Les statistiques citées ne portent pas sur les professeurs non réguliers ou chargés de cours. Or ces derniers, dont les conditions de travail et de rémunération sont moins reluisantes, comptent beaucoup de femmes. Le réseau de l'Université du Québec fournit ici un exemple pertinent. Au dernier trimestre de 1980, l'ensemble du réseau UQ avait, sur 1,546 professeurs réguliers, 276 femmes (17,9%); le nombre des chargés de cours s'élevait d'autre part à 1,898 professeurs, dont 26,6% étaient des femmes, soit 505 ou deux fois plus que parmi le corps des professeurs réguliers.

Autre donnée statistique intéressante, la proportion des professeurs d'universités québécoises qui n'ont pas leur citoyenneté canadienne. En 1972-73, ceux qui étaient citoyens canadiens représentaient presque 72% du corps professoral régulier; la proportion augmentait à 81% en 1980. C'est dans les universités anglophones du Québec qu'on enregistre ici les progrès les plus substantiels. Dans ces trois établissements (Bishop, Concordia et McGill), les non-citoyens canadiens représentaient plus de 40% du corps professoral global; cette proportion baissait à 30% en 1980 — à 31% à Concordia et 28% à McGill. Dans l'ensemble des uni-

versités francophones, la proportion des professeurs ayant la citoyenneté canadienne est passée de 77,5% en 1972 à 84,5% en 1980.

Les statisticiens ont établi en outre la répartition des professeurs suivant le plus haut diplôme obtenu. Dans l'ensemble des universités québécoises, 53,5% des professeurs possédaient en 1972 un doctorat (56,2% dans les universités anglophones et 49,9% dans les francophones); en 1980, cette proportion a cru à 58,2% (67% chez les anglophones contre 55% chez les francophones.) Dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec, les docteurs, qui ne formaient que 36,8% du corps professoral régulier en 1972 (l'université commençait à se développer), en représentent aujourd'hui 45,4%.

À Concordia, 68,2% des professeurs étaient docteurs en 1980 comme les deux tiers de ceux de McGill, un peu plus de 60% à Laval, à l'Université de Montréal et à l'École polytechnique. Enfin, à l'Institut national de recherche scientifique (de l'Université du Québec), 82,5% des 65 professeurs avaient leur doctorat en 1980.

Enfin, le nombre d'étudiants équivalents temps complet par professeur varie beaucoup d'un établissement à l'autre. En 1980, il s'élevait à 17,4 pour l'ensemble des universités et il était légèrement plus élevé chez les francophones (19,4%) que chez les anglophones (16,7%). C'est aux Hautes Études commerciales, puis dans les constituantes de l'Université du Québec que ce nombre est le plus élevé. Il était de 30,2 étudiants par professeur aux HEC et à 22,5 dans l'ensemble du réseau UQ et à 25 à la constituante de Montréal. Par contre, les nombres les plus bas se lisent à l'École nationale d'administration publique (9,5), à Sherbrooke (13,2) et à Laval (13,6).

Le PLQ de Chambly et le mont St-Bruno

L'Association libérale du comté de Chambly accuse le gouvernement de se «traîner les pieds depuis 1976» dans le dossier du Mont Saint-Bruno. Elle le rend donc responsable de la «détérioration progressive» de ce site naturel.

Cette association de comté a décidé d'opter pour la protection intégrale du mont, dont

on souhaite la désignation comme «parc de conservation» au sens de la nouvelle Loi sur les parcs. Pour l'association libérale, une telle prise de position rejoint les vœux de la population locale.

Les libéraux de Chambly sont d'avis qu'il conviendrait de permettre certaines activités récréatives, éducatives ou culturelles «dites légères»

dans ce parc de conservation. «Ce qu'il s'agit d'éviter, a expliqué le porte-parole de l'association libérale, M. Gérard Latulipe, c'est la détérioration et le sacage écologique auxquels donnerait lieu l'utilisation massive de larges segments du mont dans le cadre d'activités récréatives intensives et désordonnées.»

Les libéraux de Chambly

réclament la tenue d'audiences publiques sur cette question. M. Latulipe a rappelé que le gouvernement Bourassa avait pris des mesures dès 1974, destinées à soustraire les 2.200 acres du mont Saint-Bruno «à l'emprise du secteur privé». Des études avaient par la suite été faites sur la façon d'aménager ce site.

Un cahier de chimie sur l'eau

Un nouveau cahier de laboratoire de chimie, sur la ressource naturelle la plus abondante au Québec, l'eau, mis au point par cinq professeurs du Cégep Limoilou, a été lancé à Montréal la semaine dernière. Intégrant les canons de la «pédagogie progressiste» (*La Maitresse d'école* est co-éditeur de même que la Centrale de l'enseignement du Québec), ce nouvel instrument est destiné aux étudiants du cours «Chimie des solutions aqueuses l'un des deux cours obligatoires de chimie pour tout étudiant inscrit en sciences au collégial.

Intitulé *L'Eau*, ce cahier de pédagogie et de travaux pratiques veut éveiller les étudiants à l'objet d'étude — l'eau et les divers types de pollution — conformément au programme cadre de chimie mais aussi de susciter une critique des rapports science-société en montrant l'histoire et la fonction sociale de la chimie et des sciences.

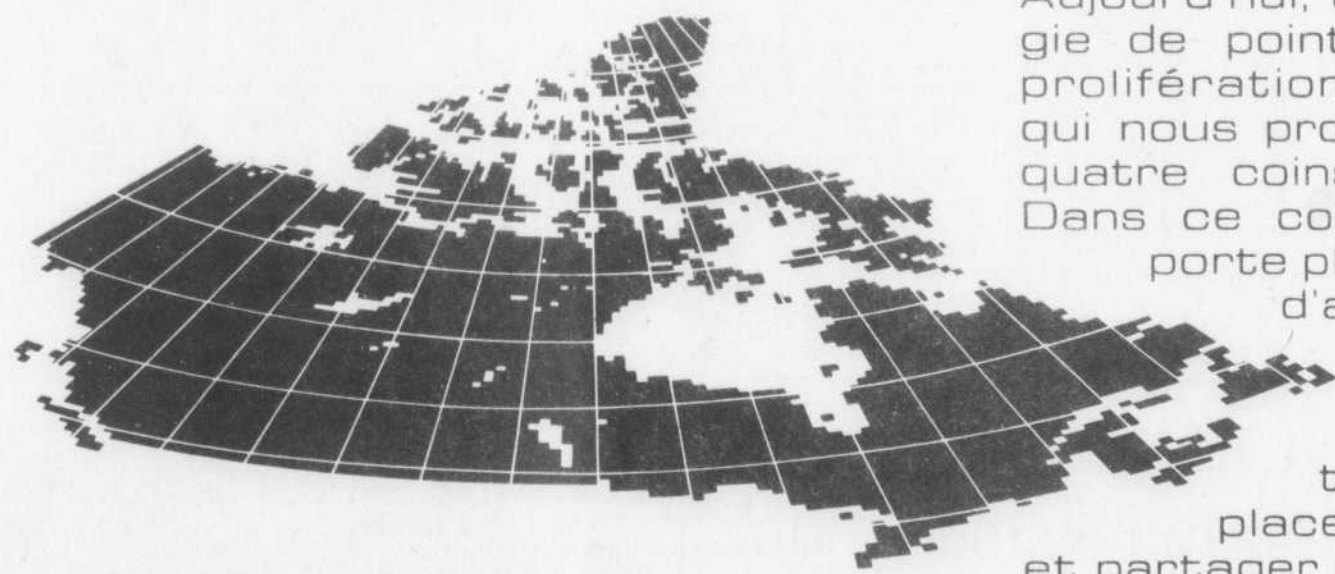
Expérimentée depuis 1977 au Cégep Limoilou, cette pédagogie à l'avantage d'intéresser les étudiants aux sciences parce qu'ils se sentent «enfin concernés» par les choses qu'ils apprennent, affirment les membres du collectif. Les étudiants ont à faire des relevés d'échantillons d'eau dans les rivières et lacs du Québec; ont des enquêtes à mener auprès des industries qui les utilisent pour leurs eaux usées; des vérifications à faire auprès des fonctionnaires qui doivent faire appliquer les normes gouvernementales, etc.

Les professeurs Boyer, Côté, Gagnon, Gobeil et Lessard ont travaillé trois ans pour mettre au point ce cahier de 144 pages, abondamment illustré et de lecture facile. Même s'il est destiné aux étudiants du collégial, le collectif affirme que leur cahier peut facilement être utilisé au secondaire et à l'université. Il vise avant tout à «produire une réflexion dans les milieux de l'enseignement des sciences et permettre aux futurs scientifiques de s'impliquer socialement dans leur travail quotidien pour que la science serve enfin aux besoins de l'ensemble de la population».

Cinquième publication de pédagogie progressiste de *La Maitresse d'école*, ce cahier de chimie est le premier qui s'adresse à des étudiants de niveau autre que primaire. Toutes les publications antérieures ont été rééditées et la première, sur l'amiante et les mineurs de Thetford Mines, est en cours de traduction en anglais par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

L'Eau est disponible aux bureaux de Montréal et de Québec de la CEQ, au département de Chimie du Cégep Limoilou et aux Publications de la Maitresse d'école à Montréal (276-8879).

Un anniversaire pour la radiodiffusion



Il y a cinquante ans, le 26 mai 1932, la radiodiffusion canadienne prenait son essor.

Ce jour-là, dans un premier geste vers l'établissement de Radio-Canada, le Parlement créait la Commission canadienne de la radiodiffusion. Un organisme au service exclusif de la population était désormais en mesure de relier constamment toutes les régions du pays. À compter de cette date, les secteurs public et privé ont bâti ensemble notre vaste système de radiodiffusion.

Aujourd'hui, une technologie de pointe suscite la prolifération d'émissions qui nous proviennent des quatre coins du monde. Dans ce contexte, il importe plus que jamais d'assurer notre place sur les ondes de la radio-télévision. Une place où exprimer et partager nos idées, nos valeurs culturelles, nos rêves.

Tous les radiodiffuseurs canadiens doivent contribuer à la poursuite de cet objectif. Et Radio-Canada, le service national, continue d'assumer le rôle primordial assigné à la radiodiffusion publique il y a 50 ans.

Q

Rivière
polluée,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU



Société
Radio-
Canada

Canadian
Broadcasting
Corporation